

COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

RÉFECTION DES BLOCS SANITAIRES ET DU SECTEUR ADMINISTRATIF DE L'ÉCOLE SECONDAIRE JUNIOR LAVAL ACADEMY

Adresse
2323 BOULEVARD DANIEL-JOHNSON
LAVAL (QUÉBEC) H7T 1H8

Dossier client
P1-188-22-P01

Dossier
22021

POUR SOUMISSION ET PERMIS

Émission

Date

2023.02.09

Discipline

ARCHITECTURE

Liste des dessins	
PAGE FRONTISPICE	A-000
DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET LÉGENDES	A-001
COMPOSITIONS TYPES ET DÉTAILS TYPES	A-011
PLAN DE LOCALISATION ET DE MOBILISATION EXTÉRIEURE	A-101
PLAN DE MOBILISATION - REZ-DE-CHAUSSÉE ET ÉTAGE	A-102
DÉMOLITION REZ-DE-CHAUSSÉE	A-D201
DÉMOLITION ÉTAGE	A-D202
DÉMOLITION REZ-DE-CHAUSSÉE	A-D251
PLAN DES PLAFONDS RÉFLÉCHIS	A-D252
DÉMOLITION ÉTAGE PLAFONDS RÉFLÉCHIS	A-D501
DÉMOLITION - DÉTAILS	A-201
CONSTRUCTION REZ-DE-CHAUSSÉE	A-201
CONSTRUCTION ÉTAGE	A-202
CONSTRUCTION REZ-DE-CHAUSSÉE	A-251
PLAFONDS RÉFLÉCHIS DE CONSTRUCTION ÉTAGE PLAFONDS RÉFLÉCHIS	A-252
REZ-DE-CHAUSSÉE - FINIS MURAUX	A-281
ÉTAGE - FINIS MURAUX	A-282
REZ-DE-CHAUSSÉE - FINIS ET MOTIFS DE PLANCHER	A-291
ÉTAGE - FINIS ET MOTIFS DE PLANCHER	A-292
TABLEAU DE PORTES ET CADRES	A-391
CONSTRUCTION - DÉTAILS	A-501
CONSTRUCTION - DÉTAILS	A-502
AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS	A-701
AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS	A-702
AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS	A-703
AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS	A-704
MOBILIERS INTÉGRÉS	A-751
MOBILIERS INTÉGRÉS	A-752
SIGNALISATION	A-791

Gestion des contaminants

RÉALISATIONS B inc.
info@realisationsb.com
www.realisationsb.com
514.715.7921



Gestion de projets en hygiène industrielle et environnement

Ingénieurs en Mécanique / Électricité



Ingénieurs en Structure



Ingénierie - Structure & Environnement
www.claing.com
629, rue Notre-Dame
Repentigny (Québec) J6A 2V5
Téléphone: 450 581-8070
Télécopieur: 450 581-0861
Courriel: repentigny@claing.com

Architectes



Bergeron Thouin Associés
Architectes Inc.

440, rue Notre-Dame
Bureau 301
Repentigny
Québec - J6A 2T4
T 450.585.7150
F 450.585.7154

1982, ch. du Village
Mont-Tremblant
Québec J8E 1K4
T 819.681.7100
F 819.681.7039

info@btaa.ca
www.btaa.ca

LÉGENDE DES COMPOSITIONS

Table with 2 columns: Code (C-1D, C-2D) and Description (CLOISON DE MAÇONNERIE, CLOISON SÈCHE). Includes details like 'MUR DE BLOC DE BÉTON À DÉMOLIR' and 'PLAQUE DE PLÂTRE À DÉMOLIR'.

CLOISON SÈCHE

Table for C-G1 CLOISON SÈCHE. Includes description: 'PLAQUE DE PLÂTRE 16mm RÉSISTANT AUX IMPACTS', 'COLOMBAGES MÉTALLIQUES 92mm @ 400mm c/c'.

Table for C-G2 CLOISON SÈCHE. Includes description: 'PLAQUE DE PLÂTRE 16mm RÉSISTANT AUX IMPACTS', 'COLOMBAGES MÉTALLIQUES 152mm @ 400mm c/c'.

Table for C-G3 CLOISON SÈCHE. Includes description: 'PLAQUE DE PLÂTRE 16mm RÉSISTANT AUX IMPACTS', 'COLOMBAGES MÉTALLIQUES 92mm @ 400mm c/c'.

Table for C-G4 CLOISON SÈCHE. Includes description: 'PLAQUE DE PLÂTRE 16mm RÉSISTANT AUX IMPACTS', 'COLOMBAGES MÉTALLIQUES 92mm @ 400mm c/c'.

Table for C-P1 PAROI DE PUIITS. Includes description: 'PLAQUE DE PLÂTRE IGNIFUGE 16mm', 'COLOMBAGES MÉTALLIQUES «CH» 64mm @ 610mm c/c'.

Table for CLOISON DE MAÇONNERIE. Includes C-B1 (BLOC DE BÉTON 90mm) and C-B2 (BLOC DE BÉTON 140mm).

Table for C-S1 SOUFFLAGE. Includes description: 'PLAQUE DE PLÂTRE RÉSISTANT À L'EAU ET AUX IMPACTS 16mm', 'COLOMBAGES MÉTALLIQUES 152mm @ 400mm c/c'.

Table for C-S2 SOUFFLAGE. Includes description: 'PLAQUE DE PLÂTRE RÉSISTANT AUX IMPACTS 16mm', 'COLOMBAGE MÉTALLIQUE 64mm @ 400mm c/c'.

Table for C-S3 SOUFFLAGE. Includes description: 'PLAQUE DE PLÂTRE RÉSISTANT AUX IMPACTS 16mm', 'COLOMBAGE MÉTALLIQUE 41mm @ 400mm c/c'.

Table for C-S4 SOUFFLAGE. Includes description: 'PLAQUE DE PLÂTRE RÉSISTANT AUX IMPACTS 16mm', 'FOURRURE MÉTALLIQUE 22mm @ 400mm c/c'.

Table for C-S5 SOUFFLAGE. Includes description: 'PLAQUE DE PLÂTRE RÉSISTANT AUX IMPACTS 16mm'.

Table for CLOISON TEMPORAIRE. Includes C.T1, C.T2, and C.T3 with descriptions like 'OSSATURE DE POTEAU TÉLESCOPIQUE' and 'MEMBRANE DE SCÈLEMENT'.

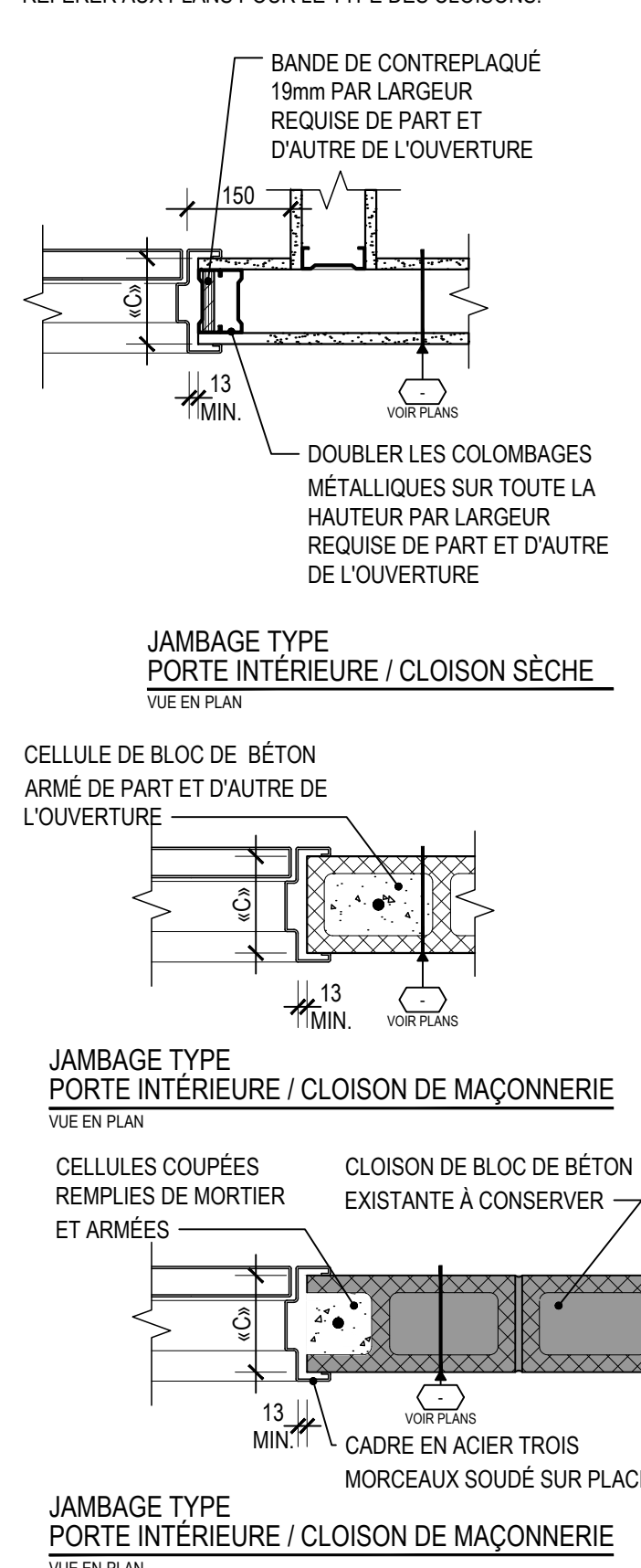
Table for C.T3 CLOISON TEMPORAIRE. Includes description: 'PLAQUE DE PLÂTRE IGNIFUGE 16mm', 'PARE-VAPEUR EN FEUILLE, JOINT SCÉLLÉS'.

Table for C.T4 CLOISON TEMPORAIRE. Includes description: 'PLAQUE DE PLÂTRE IGNIFUGE 16mm, JOINTS SCÉLLÉS, PEINT CÔTÉ OPPOSÉ AU CHANTIER'.

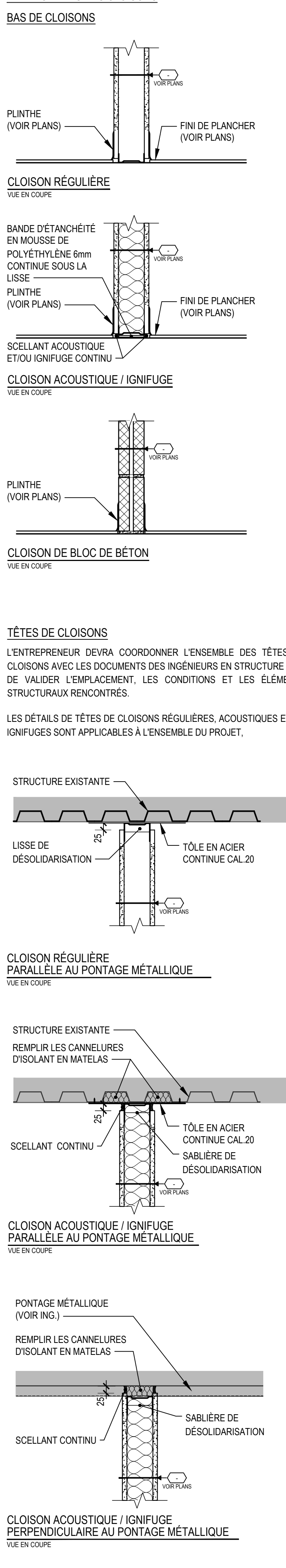
CLOISONS

GÉNÉRALITÉS

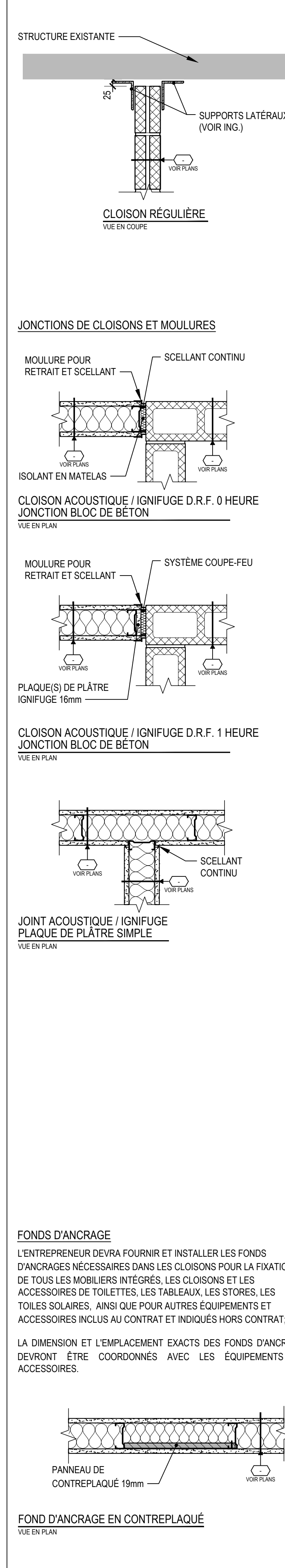
TOUTES LES CLOISONS SERONT DE TYPE «C-B1», SAUF INDICATION CONTRAIRE. LA FLÈCHE DU SYMBOLE EN PLAN INDIQUE LE SENS DE LECTURE DE LA COMPOSITION. POUR TOUS LES DEGRÉS DE RÉSISTANCE AU FEU (D.R.F.), SE RÉFÉRER À LA SÉRIE A-200. POUR TOUS LES MURS, LES CLOISONS ET LES PLAFONDS POSSÉDANT UN DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU (D.R.F.) INDIQUÉ EN PLAN, LES PLAQUES DE PLÂTRE SERONT DE TYPE IGNIFUGE DE MÊME ÉPAISSEUR. CONSTRUIRE TOUTES LES CLOISONS JUSQU'AU PONTAGE, SAUF INDICATION CONTRAIRE. SE RÉFÉRER AUX DÉTAILS TYPES POUR LES JONCTIONS DE CLOISONS ACOUSTIQUES, IGNIFUGES, POUR LES DÉTAILS DE FONDS D'ANCRAGE ET LES JOINTS DE CONTRÔLE. DANS TOUTS LES MURS, LES CLOISONS ET LES PLAFONDS L'ESPACEMENT ENTRE LES COLOMBAGES ET LES FOURRURES EST DE 400mm c/c, SAUF INDICATION CONTRAIRE. AUX ENDOITS OÙ DE L'ISOLANT EN MATELAS EST PRESCRIT, LA CAVITÉ DOIT ÊTRE COMBLÉE D'UN MINIMUM DE 90% DE L'ÉPAISSEUR DES COLOMBAGES, SAUF INDICATION CONTRAIRE. DANS LES CLOISONS ET/OU SOUFFLAGES DONT L'ÉPAISSEUR DE L'ISOLANT EN MATELAS EST INFÉRIEURE À LA DIMENSION DU COLOMBAGE, CELUI-CI DOIT ÊTRE MAINTENU EN PLACE AU MOYEN D'ATTACHES. TOUTS LES MURS, LES CLOISONS ET LES PLAFONDS DES SALLES DE TOILETTE, DES LOCAUX D'ENTRETIEN ET/OU TOUTS AUTRES LOCAUX AYANT UN HAUT TAUX D'HUMIDITÉ, LES PLAQUES DE PLÂTRE SERONT DE TYPE RÉSISTANTE AUX MOISSISSURES DE MÊME ÉPAISSEUR. OBTURER L'EXCÉDANT D'OUVERTURE AU PÉRIMÈTRE DES ÉLÉMENTS TRAVERSANT DES SÉPARATIONS COUPE-FEU AVEC DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU À L'AIDE D'UN ASSEMBLAGE IGNIFUGE HOMOLOGUÉ ULC; EXÉCUTER TOUTS LES SCÉLLANTS REQUIS AU PÉRIMÈTRE DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS, ILLUSTRÉ OU NON AUX DOCUMENTS CI-JOINTS. EXÉCUTER UN SCÉLLANT ACOUSTIQUE AU PÉRIMÈTRE DE TOUTS LES ÉLÉMENTS (STRUCTURE, MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ) TRAVERSANT UNE CLOISON CONSTITUANT UNE SÉPARATION COUPE-FEU AVEC OU SANS DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU (D.R.F.) ET CE, DES 2 CÔTÉS DE LA CLOISON. EXÉCUTER UN SCÉLLANT IGNIFUGE AU PÉRIMÈTRE DE TOUT ÉLÉMENT (STRUCTURE, MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ) TRAVERSANT UNE CLOISON CONSTITUANT UNE SÉPARATION COUPE-FEU AVEC OU SANS DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU (D.R.F.) ET CE, DES 2 CÔTÉS DE LA CLOISON. JONCTIONS DE CLOISONS / CADRES DE PORTES TOUTES LES OUVERTURES DES PORTES SERONT POSITIONNÉES À 150mm DE TOUTES CLOISONS PERPENDICULAIRES À CETTE OUVERTURE, TOUT TYPE DE CLOISON CONFONDU, SAUF INDICATION CONTRAIRE. LA LARGEUR DU CADRE «C» CORRESPOND ET/OU EST EN RELATION AVEC LA LARGEUR DU TYPE DES CLOISONS. SE RÉFÉRER AUX PLANS POUR LE TYPE DES CLOISONS.



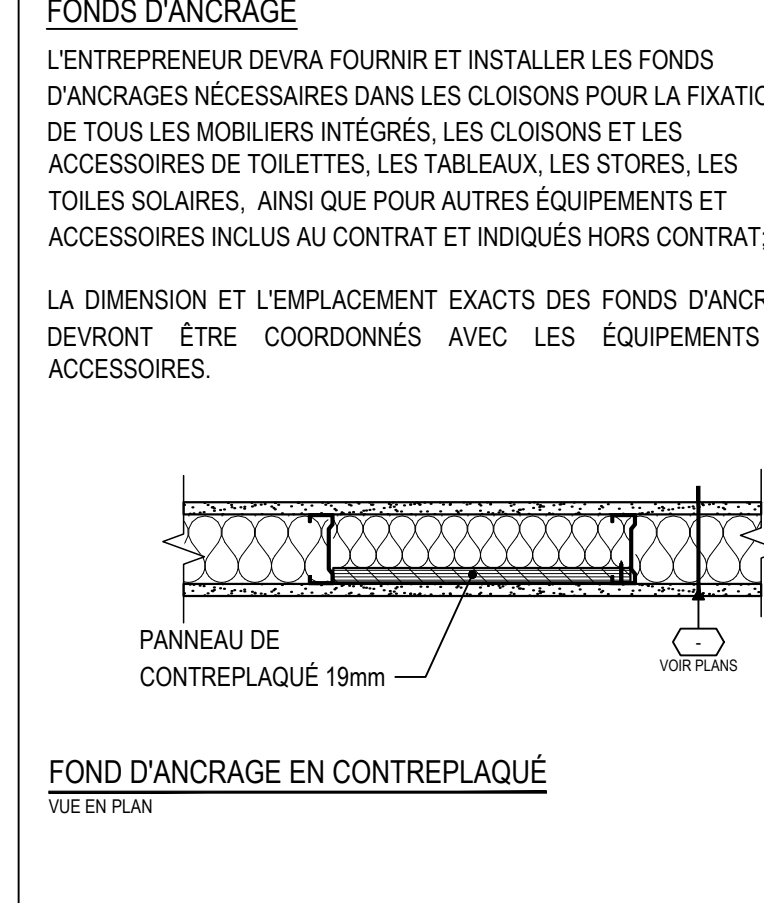
DÉTAILS TYPES DES CLOISONS



JONCTIONS DE CLOISONS ET MOULURES

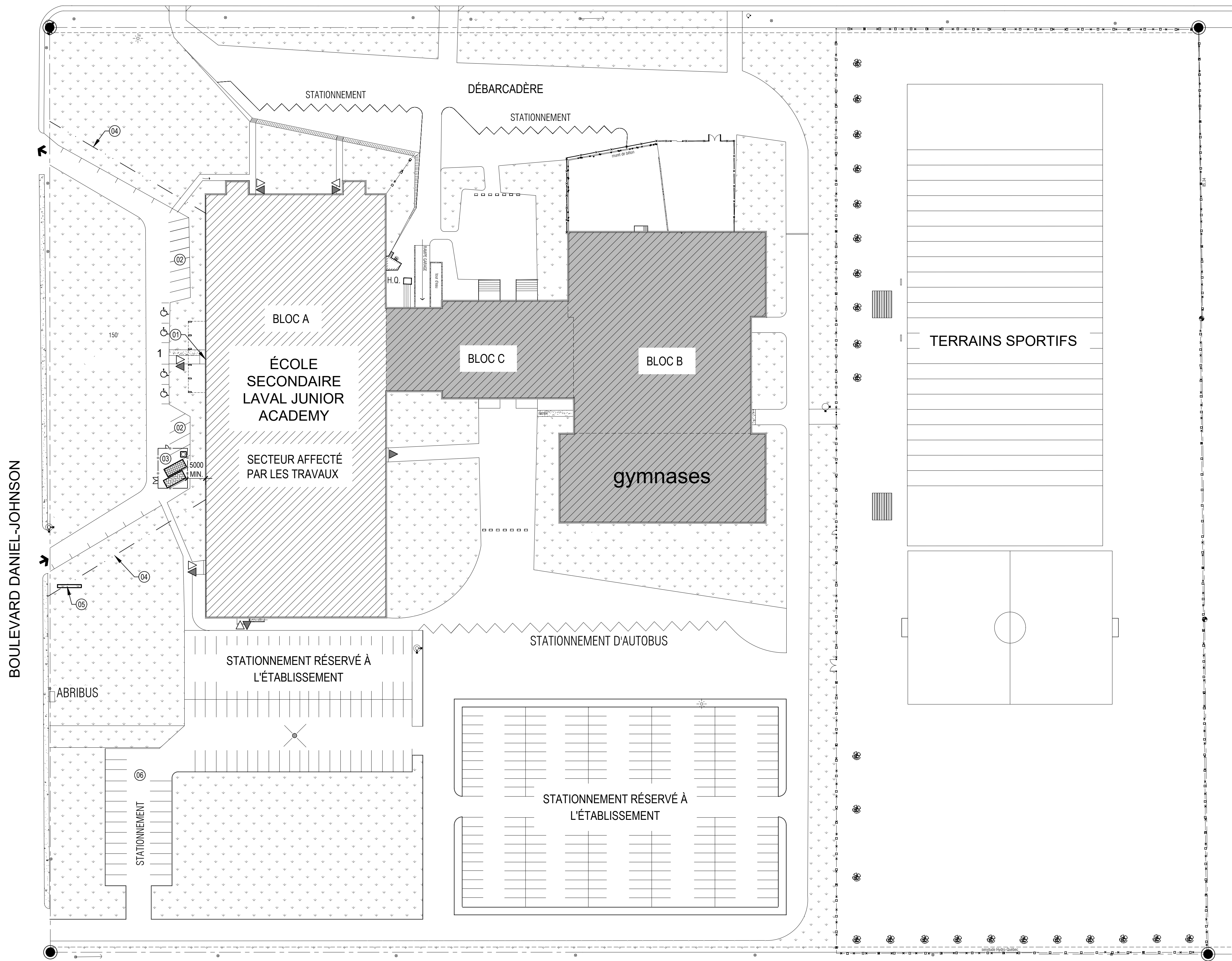


FONDS D'ANCRAGE



Project information including: 'Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.', '01 POUR SOUMISSION ET PERMIS', '2023.02.09', 'RÉFÉCTION DES BLOCS SANITAIRES ET DU SECTEUR ADMINISTRATIF DE L'ÉCOLE SECONDAIRE JUNIOR LAVAL ACADEMY', 'COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER', 'INDIQUÉE A-011'.

RUE EDOUARD-MONTPETIT



- NOTES GÉNÉRALES**
- LA MOBILISATION SUR LE SITE ILLUSTRÉE AUX PRÉSENTS DOCUMENT EST À TITRE INDICATIVE. IL APPARTIENT À L'ENTREPRENEUR DE PROPOSER LES DIFFÉRENTS EMPLACEMENTS DES INSTALLATIONS SELON LA NATURE, LA SÉQUENCE ET L'AVANCEMENT DES TRAVAUX, ET CE, DURANT TOUTE LA PÉRIODE DES TRAVAUX.
 - L'ENTREPRENEUR DEVRA RAGRÉER ET REMETTRE EN ÉTAT TOUS LES ÉLÉMENTS DE L'AMÉNAGEMENT EXTERIEUR EXISTANT (CLÔTURES, TROTTOIRS, GAZON, ARBRES/ARBUSTES, ASPHALTE, ETC.) QUI AURONT ÉTÉ AFFECTÉS ET/OU ENDOMMAGÉS DURANT LA PÉRIODE DES TRAVAUX.
 - TOUT CONTENEUR À DÉCHETS ET/OU BÂTIMENT ACCESSOIRE TEMPORAIRE NE POURRONT ÊTRE INSTALLER À MOINS DE CINQ MÈTRES DES MURS DU BÂTIMENT.
 - DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE TOITURE PAR UN AUTRE ENTREPRENEUR GÉNÉRAL SE FERONT EN MÊME QUE LES TRAVAUX DE CE PROJET.

- LÉGENDE GRAPHIQUE**
- ÉCOLE EXISTANTE, SECTEUR DES TRAVAUX. (TRAVAUX DE TOITURE PAR AUTRE ENTREPRENEUR GÉNÉRAL)
 - ÉCOLE EXISTANTE, SECTEUR SANS TRAVAUX. (TRAVAUX DE TOITURE PAR AUTRE ENTREPRENEUR GÉNÉRAL)
 - SURFACE GAZONNÉE EXISTANTE.
 - CONTENEUR À DÉCHETS.
 - CONTENEUR SÉCURISÉ POUR MATÉRIEAUX.
 - EMPLACEMENT PROPOSÉ DES TOILETTES CHIMIQUES AVEC ALIMENTATION EN EAU À VALIDER SUR LE SITE AVEC L'ENTREPRENEUR.
 - BORNE POUR LIMITE DE LOT LOT | LOT VOISIN
 - ACCÈS AU BÂTIMENT
 - ISSUE AU BÂTIMENT
 - SENS DE CIRCULATION
 - ENCEINTE DE CHANTIER TEMPORAIRE

- NOTES SPÉCIFIQUES**
- NOTES APPLICABLES À LA FEUILLE A-101 SEULEMENT.
- PORTES DONNANT ACCÈS AU CHANTIER POUR LES OUVRIERS.
 - ZONE DE STATIONNEMENT POUR LES OUVRIERS POUR LA PÉRIODE DU 26 JUIN AU 23 AOÛT 2023.
 - FOURNIR ET INSTALLER DES MADRIERS DE BOIS SOUS LE CONTENEUR À DÉCHETS ET LE CONTENEUR SÉCURISÉ AFIN DE PROTÉGER LE PAVAGE EXISTANT.
 - LIMITE DE LA MOBILISATION EXTERIEURE.
 - PANNEAU DE CHANTIER.
 - ZONE DE STATIONNEMENT POUR LES OUVRIERS AVANT LE 26 JUIN 2023.

Droit d'auteur et usage des documents

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doivent être lus et analysés en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis.

Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

Emissions	
No.	Date
01	2023.02.09

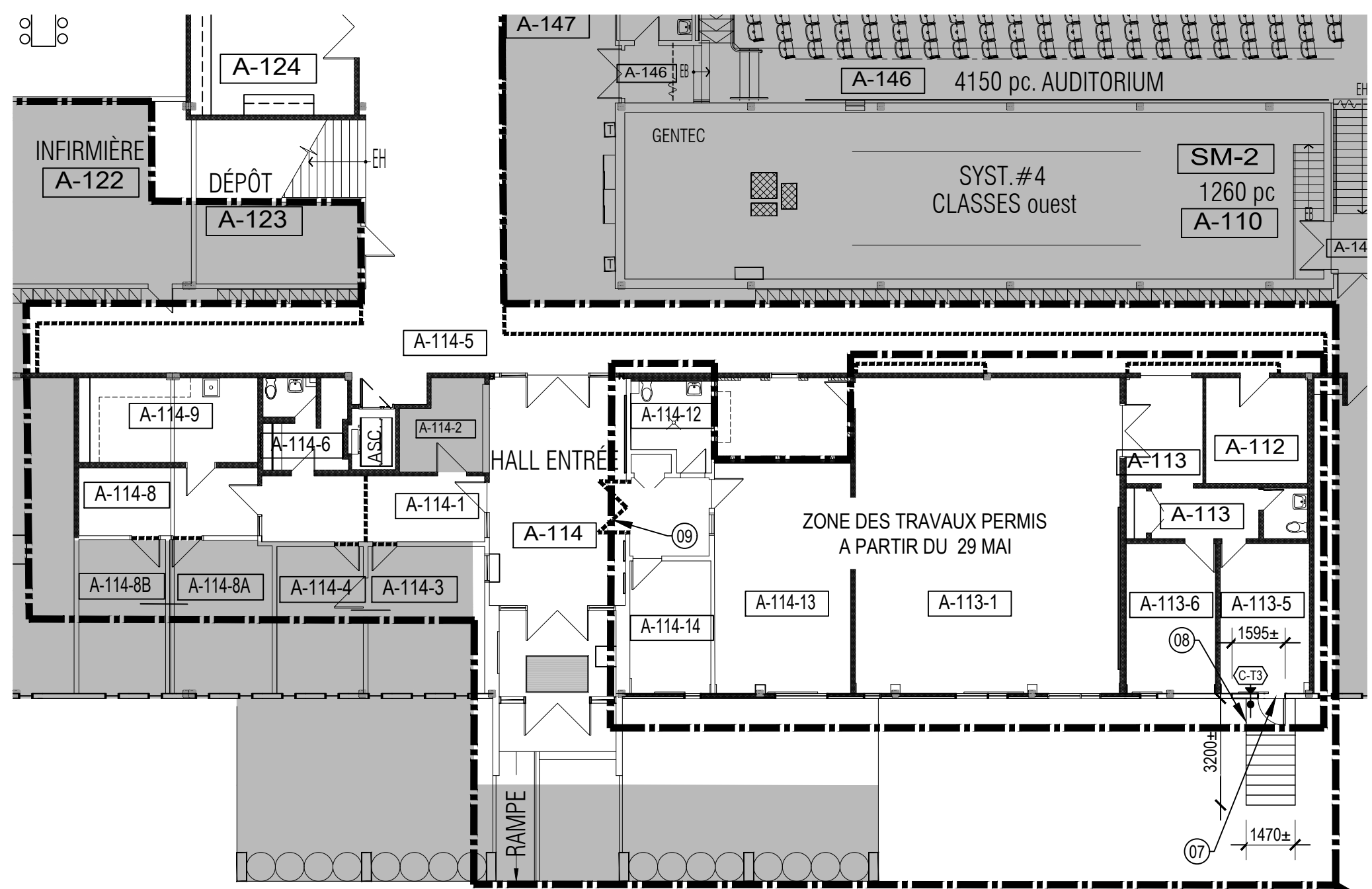
Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.
info@btaa.ca
www.btaa.ca

440, rue Notre-Dame
Bureau 301
Repentigny
Québec, J6A 2T4
T 450.585.7159
F 450.585.7154

1982, ch. du Village
Mont-Tremblant
Québec, J8E 1K4
T 819.681.7100
F 819.681.7039

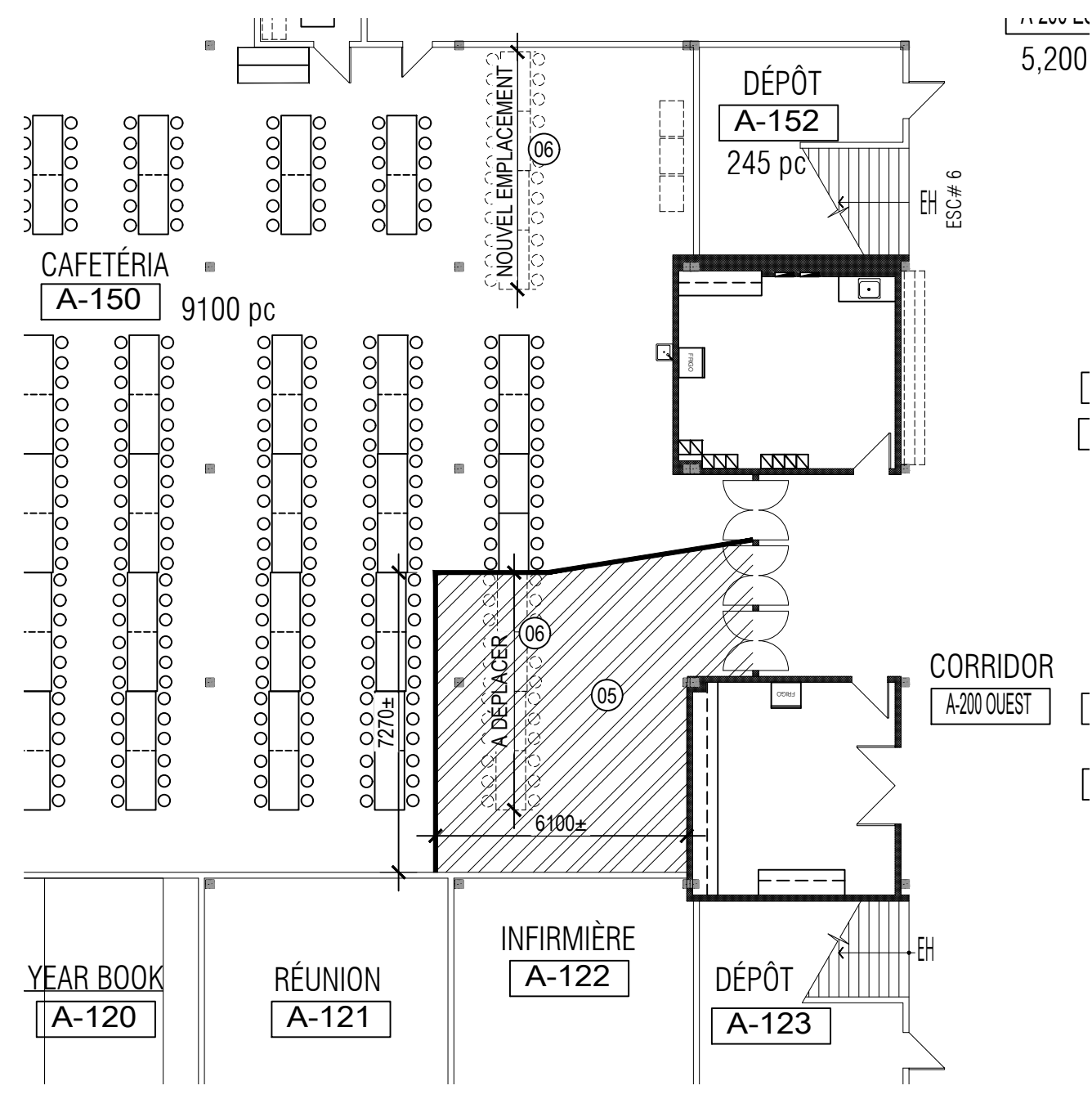


Projet		
RÉFECTION DES BLOCS SANITAIRES ET DU SECTEUR ADMINISTRATIF DE L'ÉCOLE SECONDAIRE JUNIOR LAVAL ACADEMY		
2323 BOULEVARD DANIEL-JOHNSON LAVAL (QUÉBEC) H7T 1H8 Dossier 22021		
Client		
COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER Dossier client P1-188-22-P01		
Titre		
PLAN DE LOCALISATION ET DE MOBILISATION EXTERIEURE		
Dessiné par		
R. GUIZANI	Préparé par	Vérifié par
	M. BEAULIEU	J. THOUIN
Échelle		
	Plan	Revision
INDIQUÉE	A-101	



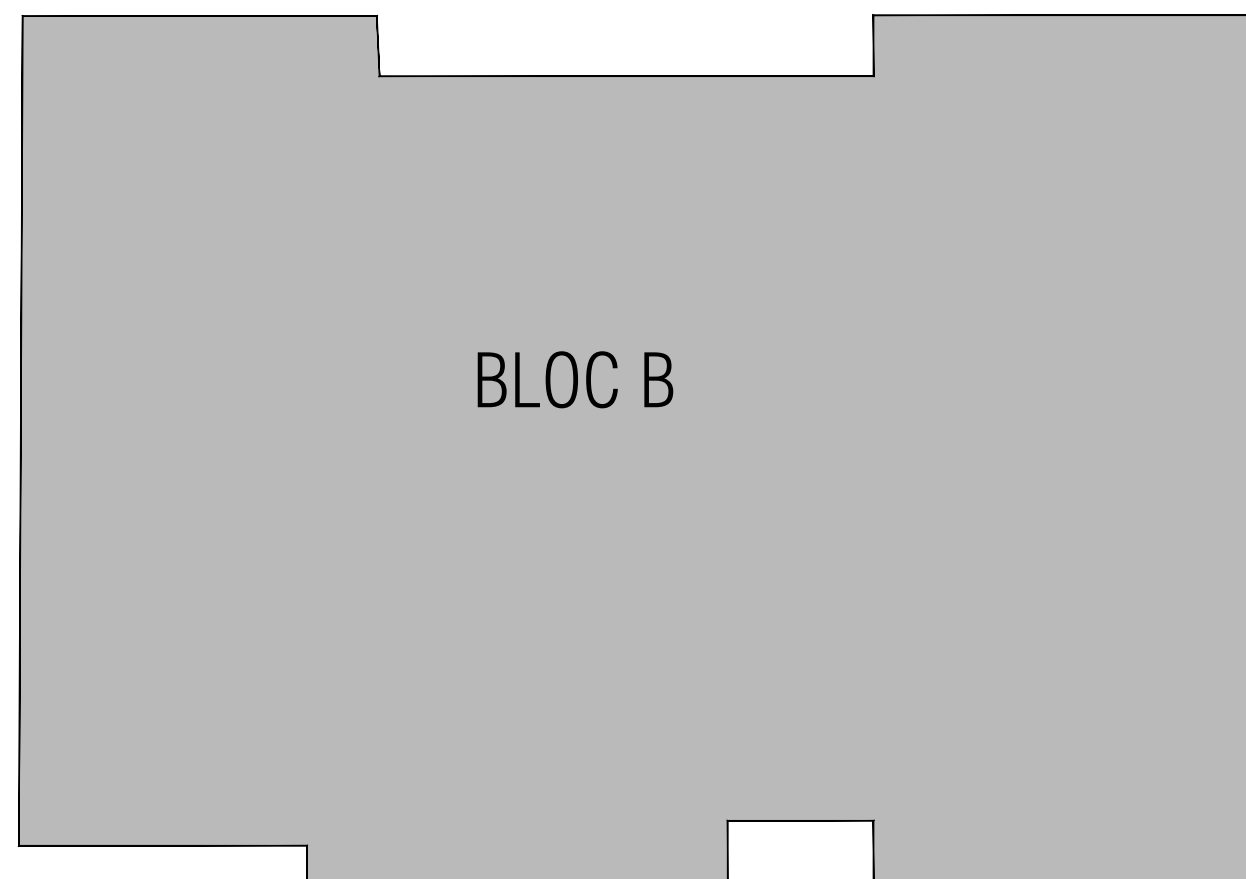
MOBILISATION AGRANDI
VUE EN PLAN
ÉCHELLE 1:150

4
A-102

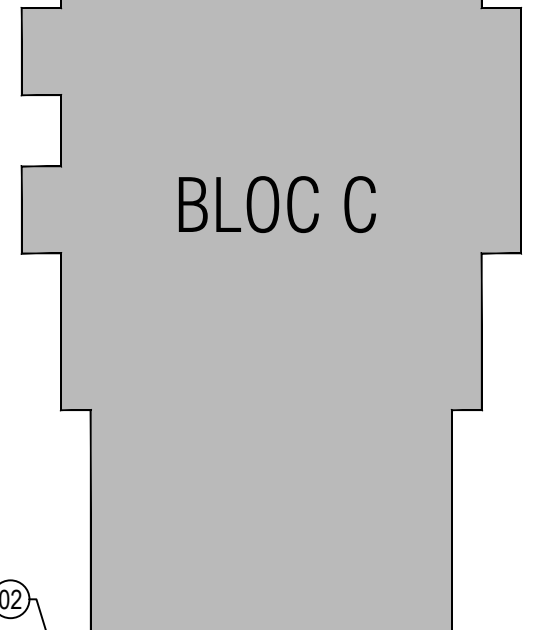


MOBILISATION AGRANDI CAFÉTÉRIA
VUE EN PLAN
ÉCHELLE 1:150

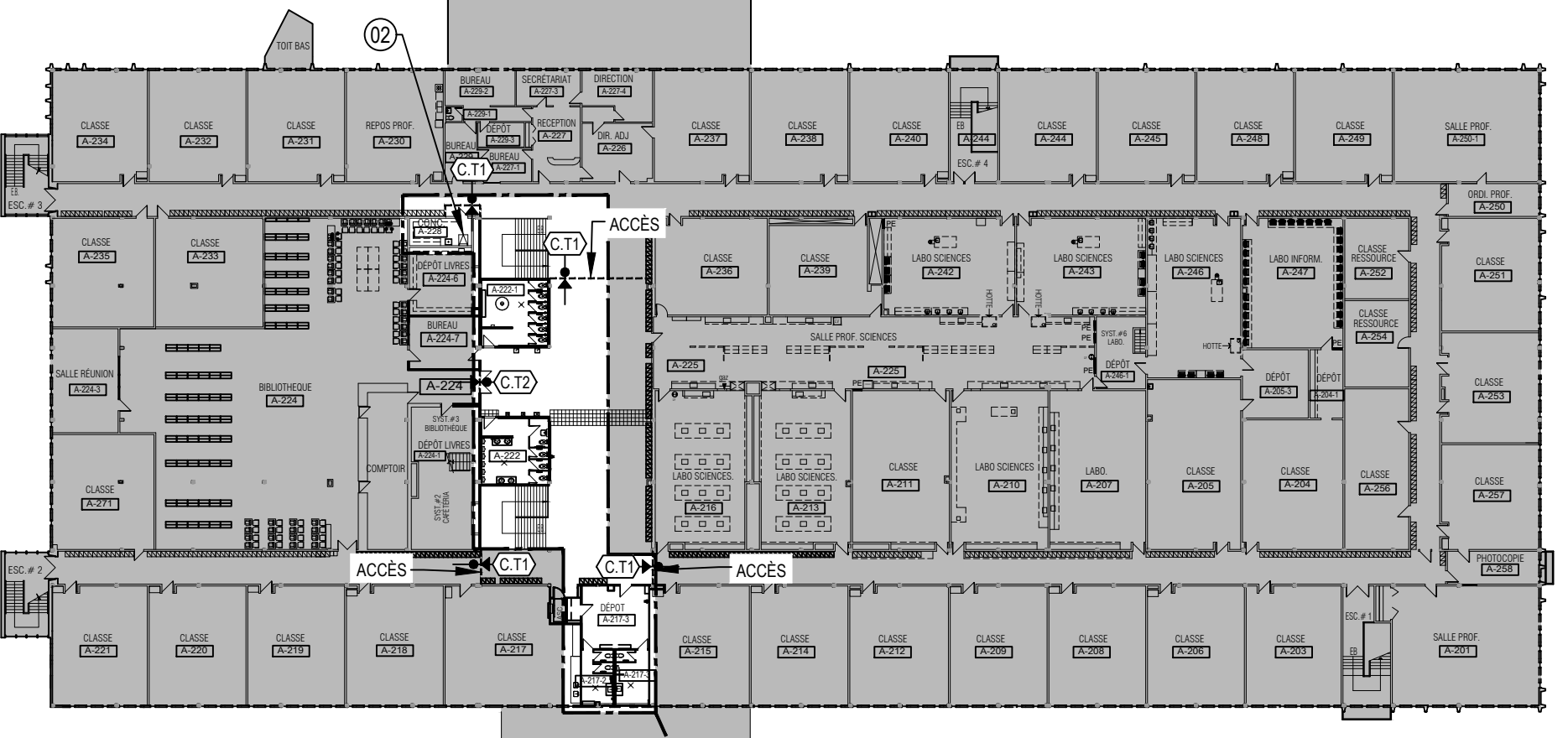
2
A-102



BLOC B

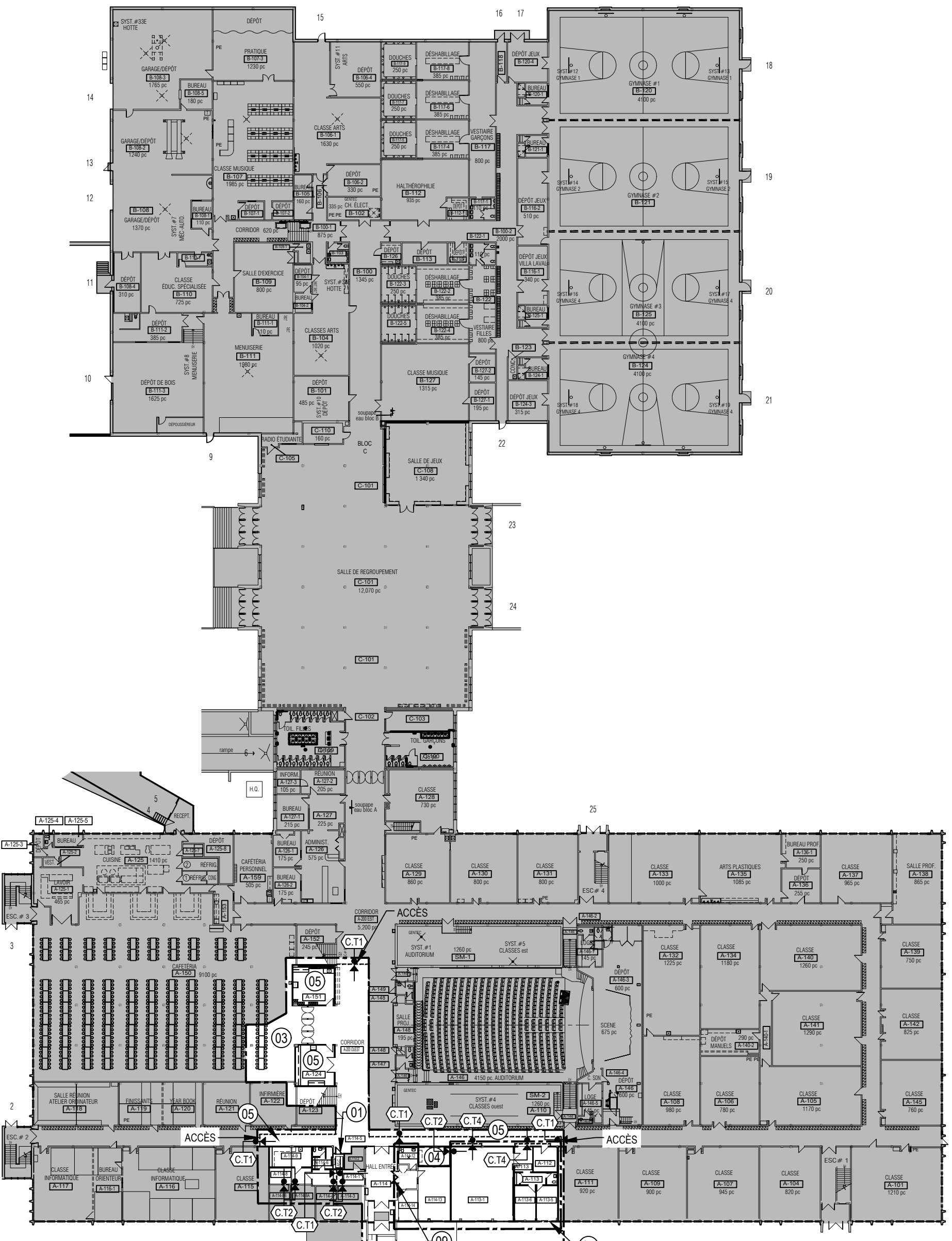


BLOC C



1
A-200

1
A-201



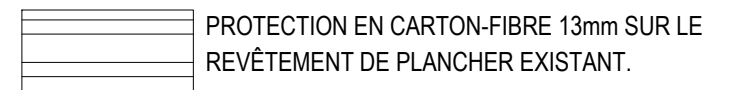
1
A-200

1
A-201

NOTES GÉNÉRALES

- LA MOBILISATION SUR LE SITE ILLUSTRÉE AUX PRÉSENTS DOCUMENT EST À TITRE INDICATIVE. IL APPARTIENT À L'ENTREPRENEUR DE PROPOSER SES DIFFÉRENTS EMPLACEMENTS DES INSTALLATIONS SELON LA NATURE, LA SÉQUENCE ET L'AVANCEMENT DES TRAVAUX, ET CE, DURANT TOUTE LA PÉRIODE DES TRAVAUX.
- POUR TOUTS LES LOCAUX AFFECTÉS PAR LES TRAVAUX AINSI QUE LES CIRCULATIONS UTILISÉES PENDANT LA PÉRIODE DU CHANTIER, NETTOYER, RÉCURER ET CIRER TOUTS LES PLANCHERS DE CARREAUX DE VINYLE À LA FIN DES TRAVAUX. NETTOYER TOUTS LES PLANCHERS DE TERRAZZO, DE CÉRAMIQUE ET/OU AUTRE FINI DE PLANCHER.

LÉGENDE



NOTES GÉNÉRALES MOBILISATION

TOUTES LES OUVERTURES ENTRE LE HAUT DES CLOISONS ET LE PONTAGE DEVONT ÊTRE OBTURÉES PAR UNE CLOISON DE TYPE C-T4 POUR ASSURER LA RÉSISTANCE AU FEU ENTRE LA ZONE DES TRAVAUX ET LA ZONE OCCUPÉE DU BÂTIMENT.

NOTES SPÉCIFIQUES MOBILISATION

NOTES APPLICABLES À LA FEUILLE A-102 SEULEMENT.

- FOURNIR ET INSTALLER TEMPORAIREMENT UNE PLAQUE D'ACIER PAR DESSUS LA TRANCÉE DANS LA DALLE DU CORRIDOR POUR PERMETTRE L'ACCÈS À L'ASCENSEUR DURANT LA PÉRIODE DES TRAVAUX.
- ACCÈS À LA TOITURE.
- TOUT LE MOBILIER DES BUREAUX ET LES BOITES (PRÉPARÉES PAR LE PROPRIÉTAIRE) DANS LES ZONES DES TRAVAUX SERA DÉPLACÉES PAR LA CSSWL VERS LA CAFÉTÉRIA ET REPLACER DANS LES LOCAUX À LA SUITE DES TRAVAUX. VOIR AGRANDI 2/A-101.
- ACCÈS À L'ORATOIRE EST INTERDIT DURANT LA PÉRIODE DES TRAVAUX.
- PROTÉGER LES FINIS DE PLANCHER EXISTANT À CONSERVER À L'AIDE D'UN CARTON-FIBRE 13mm JOINTS SCÉLLÉS.
- MOBILIER DE LA CAFÉTÉRIA À RELOCALISER POUR PERMETTRE L'ENTREPOSAGE DU MOBILIER DU SECTEUR DES TRAVAUX.
- FENÊTRE À DÉMANTÉLER, ENTREPOSER ET À REINSTALLER SUITE AUX TRAVAUX. PORTE D'ISSUE ET MUR TEMPORAIRES À INSTALLER. RAGRÉER LE PÉRIMÈTRE DE LA FENÊTRE TEL QUE L'EXISTANT.
- PALIER ET MARCHES TEMPORAIRES SELON LES NORMES DE LA CNESTT.
- PORTE D'ACCÈS AVEC CADENAS FOURNIS PAR LA CSSWL.

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doivent être lus et analysés en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis.

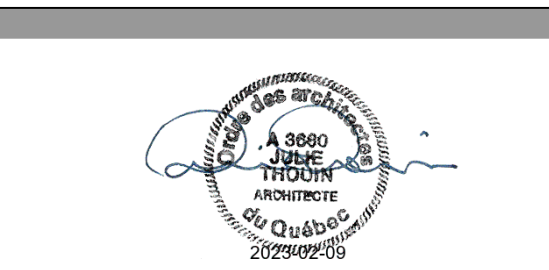
Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

Emissions	
No.	Description
01	POUR SOUMISSION ET PERMIS

No.	Description	Date
01	POUR SOUMISSION ET PERMIS	2023.02.09



Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.
info@btaa.ca
www.btaa.ca

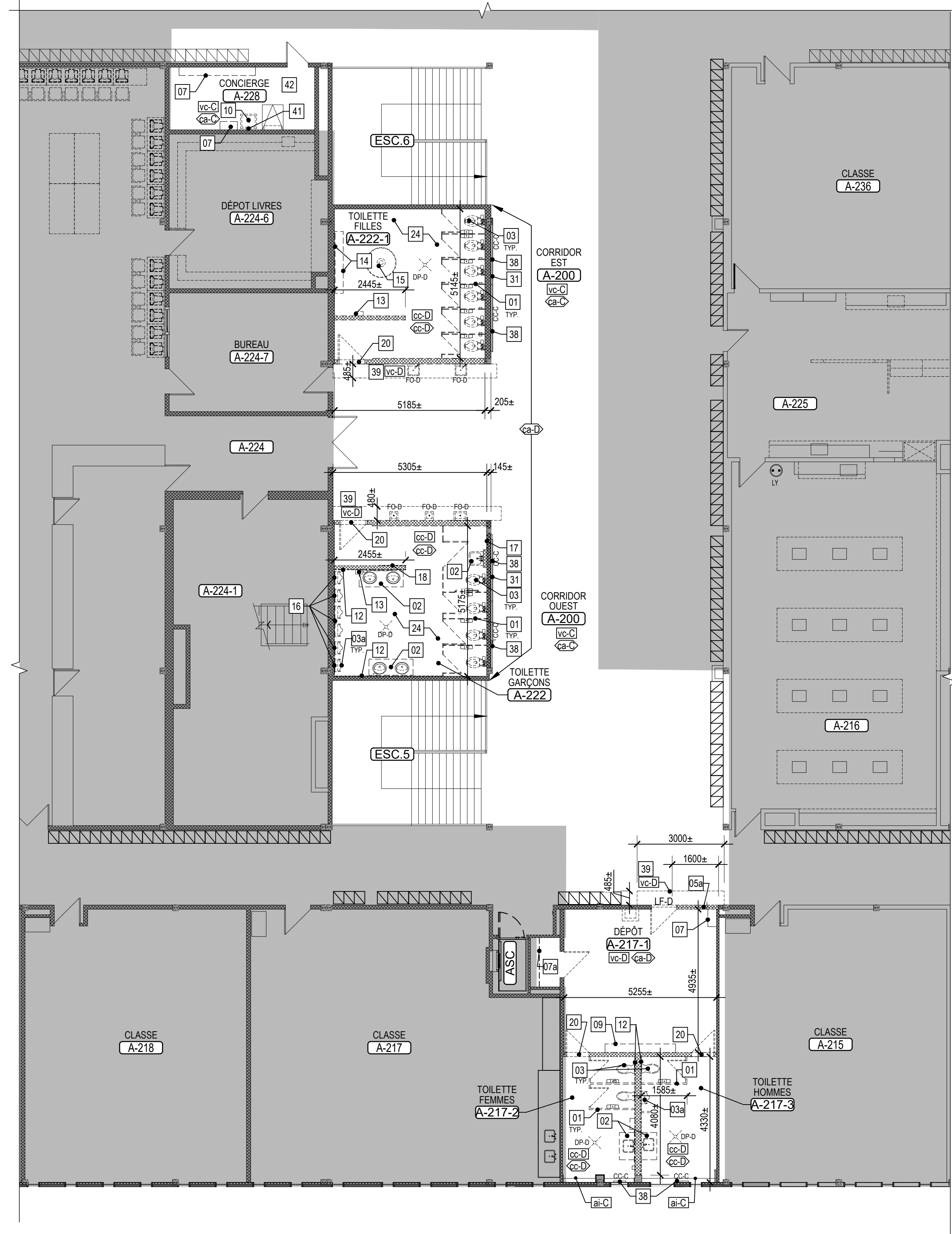


Projet
RÉFÉCTION DES BLOCS SANITAIRES ET DU SECTEUR ADMINISTRATIF DE L'ÉCOLE SECONDAIRE JUNIOR LAVAL ACADEMY
Adresse
2323 BOULEVARD DANIEL-JOHNSON
LAVAL (QUÉBEC) H7T 1H8
Dossier
22021

Client
COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
Dossier client
P1-188-22-P01

Titre
PLAN DE MOBILISATION REZ-DE-CHAUSSÉE ET ÉTAGE

Dessiné par	Préparé par	Vérifié par
R. GUZANI	M. BEAULIEU	J. THOUIN
Échelle	Plan	Revision
INDIQUÉE	A-102	



NOTES GÉNÉRALES

1. SANS SY LIMITER, TOUS LES ÉQUIPEMENTS, LES ACCESSOIRES, LA SIGNALISATION, LES TABLEAUX ET AUTRES ITEMS EXISTANTS NUISANT AUX TRAVAUX PRÉVUS SERONT À DÉMANTELER ET À REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
2. SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUTES LES CLOISONS À DÉMOLIR SONT DE TYPE C-10.
3. TOUTS LES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES DANS LES PIÈCES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX SERONT À DÉMANTELER, À RÉCUPÉRER, À ENTREPOSER ET RÉINSTALLER PAR LE PROPRIÉTAIRE.
4. LORS DE LA DÉMOLITION DE PORTE ET/OU DE CADRE, ENLEVER TOUTES LES PIÈCES DE QUINCAILLERIE OU ÉQUIPEMENTS RELATIFS FIXÉS AU MUR, PLANCHER OU PLAFOND, TEL QUE : BUTOIR, SEUIL, RETENUE MAGNÉTIQUE, INTERRUPTEUR À CLÉ, BOUTON POUSSOIR, ETC., SAUF INDICATION CONTRAIRE; ET À REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE.
5. ENLEVER TOUS LES FINIS DE PLANCHER ET TOUS LES MATÉRIAUX DE POSE (COLLE, MORTIER, ETC.) INDIQUÉS À DÉMOLIR JUSQU'AU PONTAGE. ENLEVER TOUTES LES PLINTHES AU PÉRIMÈTRE DES LOCAUX AFFECTÉS PAR LES TRAVAUX DE DÉMOLITION DES FINIS DE PLANCHER.
6. SUITE AU RETRAIT DES FINIS DE PLANCHER, SCARIFIER ET/OU MEULER AFIN DE PRÉPARER LA SURFACE DE LA DALLE DE BÉTON EXISTANTE POUR LE NOUVEAU FINI SELON LES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER.
7. POUR TOUTES LES TRANCHÉS ET LES PERCEMENTS DES DALLES DE BÉTON, SE RÉFÉRER AUX DOCUMENTS DES INGÉNIEURS EN STRUCTURE.
8. TOUTES LES TOILES SOLAIRES SE TROUVANT DANS LES LOCAUX AFFECTÉS PAR LES TRAVAUX SERONT À DÉMANTELER, À RÉCUPÉRER, À RÉINSTALLER ET À AJUSTER SUITE AUX TRAVAUX, (À COORDONNER AVEC LE PROPRIÉTAIRE).
9. TOUT LE MOBILIER DES BUREAUX ET LES BOITES (PRÉPARÉES PAR LE PROPRIÉTAIRE) DANS LES ZONES DES TRAVAUX SERA DÉPLACÉ VERS LA CAFÉTÉRIA A-150 ET REPLACER DANS LES LOCAUX À LA SUITE DES TRAVAUX.
27. DÉMOLIR LA DALLE DE BÉTON SUR SOL POUR L'ENCASTREMENT DU FERME-PORTE DE LA PORTE A-113-1c (VOIR DESSIN D'ATELIER POUR DIMENSIONS)
28. CASIERS POSTAUX À CONSERVER ET À PROTÉGER AVEC UNE BÂCHE POUR TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX.
29. PORTE GOBELETS, DISTRIBUTEUR À SAVON, DISTRIBUTEUR DE PAPIER À MAIN, MIROIR ET RANGEMENTS MURAUX, COFFRE-FORT À DÉMANTELER ET À REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE. PHOTOCOPIEUR ET RÉFRIGÉRATEUR À REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE.
30. JOINT DE RUPTURE À DÉMOLIR ET À NETTOYER.
31. MURALE PEINTE ET PLAQUE COMMÉMORATIVE À CONSERVER ET À PROTÉGER AVEC UNE BÂCHE POUR TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX.
32. SCIER L'EXTRÉMITÉ DES BLOCS DE BÉTON POUR AVOIR UNE FIN DE BLOC DE BÉTON ALIGNÉE ET VERTICALE
33. DÉMOLIR LA PORTE ET LE CADRE, DÉMOLIR LE BLOC DE BÉTON JUSQU'AU PROCHAIN JOINT VERTICAL (OUVERTURE TOTAL 4 BLOCS DE LARGE).
34. ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE À RELOCALISER (VOIR ING.).
35. DÉMOLIR LES PLAQUES DE PLÂTRE ET LIÈGE VIS-À-VIS LA NOUVELLE OUVERTURE DANS LE BLOC DE BÉTON
36. BOÎTE POSTALE À DÉMOLIR.
37. MOSAÏQUE SUR ARDOISE ET PLAQUE COMMÉMORATIVE À DÉMANTELER DÉLICATEMENT, ENTREPOSER PENDANT LA DURÉE DES TRAVAUX.
38. DÉMANTELER LES COUVERCLES DE CABINETS DE CHAUFFAGE ET CONSERVER POUR RÉINSTALLATION.
39. CARREAUX DE VINYLE À DÉMOLIR JUSQU'À LA PROCHAÎNE TUILE PLEINE.
40. PROTÉGER LES ÉQUIPEMENTS ET MOBILIERS EXISTANTS À L'AIDE D'UNE BÂCHE POUR TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX.
41. PANNEAU DE CONTREPLAQUÉ MURAL ET PLAQUE EN ACIER INOXYDABLE MURAL À DÉMOLIR
42. FOURRURES DE BOIS MURALES À DÉMOLIR

NOTES SPÉCIFIQUES

- NOTES APPLICABLES À LA SÉRIE A-D200 SEULEMENT.
01. COMPARTIMENTS DE TOILETTE ET ACCESSOIRES À DÉMOLIR.
 02. COMPTOIR, ÉVIER ET ACCESSOIRES À DÉMOLIR.
 03. CABINET D'ASSISE À DÉMOLIR (VOIR ING.).
 - 03a. URINOIR ET COMPARTIMENT SÉPARATEUR À DÉMOLIR (VOIR ING.).
 04. CADRE EXISTANT À DÉMOLIR.
 - 04a. CADRE EXISTANT À CONSERVER.
 05. SECTION DE CLOISON EN BLOC DE BÉTON À DÉMOLIR JUSQU'AU PONTAGE POUR L'INSTALLATION DE LA NOUVELLE PORTE.
 - 05a. SECTION DE CLOISON EN BLOC DE BÉTON À DÉMOLIR JUSQU'AU PONTAGE POUR L'INSTALLATION DE LA NOUVELLE PORTE. ALIGNER LA DÉMOLITION AVEC DES JOINTS DE BLOCS DE BÉTON
 06. COMPTOIR ET MOBILIER EXISTANT À DÉMANTELER.
 07. ÉTAGÈRE / TABLETTE EXISTANTE À DÉMOLIR.
 - 07a. TABLETTE EXISTANTE À CONSERVER.
 08. ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DE LA PORTE À MODIFIER. (VOIR ING.).
 09. BANC À REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE.
 10. CUVE D'ENTRETIEN À DÉMOLIR.(VOIR ING.).
 11. ÉCLAIRAGE MURAL À ENLEVER.(VOIR ING.).
 12. PROTECTEUR MURAL À ENLEVER.
 13. SÉCHOIR À ENLEVER ET À REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE (VOIR ING.).
 14. TABLETTE ET MIROIR À ENLEVER ET À REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE.
 15. LAVE-MAINS CIRCULAIRE À DÉMOLIR (VOIR ING.).
 16. PANNEAU ET MOULURE EN BOIS À DÉMOLIR.
 17. PLAQUE MURALE À DÉMOLIR.
 18. TRAPPE MURALE À DÉMOLIR. (VOIR ING.)
 19. CASIERS MÉTALLIQUES ET BASE À DÉPLACER DANS L'ESPACE D'ENTREPOSAGE PRÉVU DANS LA CAFÉTÉRIA ET À RÉINSTALLER À LA FIN DES TRAVAUX.
 20. SEUIL EN MARBRE À DÉMOLIR.
 21. LAMBRIS ET MOULURE EN BOIS À DÉMOLIR.
 22. VITRAUX EN PLEXIGLAS À DÉMANTELER ET À REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE.
 23. PORTE ET CADRE ET BAS DE MUR À DÉMOLIR. REMETTRE LA QUINCAILLERIE AU PROPRIÉTAIRE.
 24. CHAPE DE BÉTON EN CIMENT-SABLE (±70 mm) À DÉMOLIR JUSQU'À LA DALLE DE BÉTON.
 25. PORTION DE PLANCHER À PROTÉGER SE RÉFÉRER AU PLAN DE MOBILISATION A-102.
 26. MOULURE HORIZONTALE EN BOIS À DÉMOLIR.

Droit d'auteur et usage des documents

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doivent être lus et analysés en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis.

Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

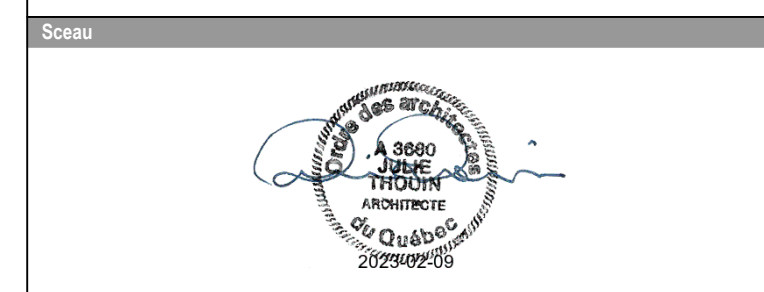
Emissions	
No.	Description
01	POUR SOUMISSION ET PERMIS

No.	Description	Date
01	POUR SOUMISSION ET PERMIS	2023.02.09

440, rue Notre-Dame
Bureau 301
Repentigny
Québec, J6A 2T4
T 450.585.7150
F 450.585.7154

1982, ch. du Village
Mont-Tremblant
Québec, J8E 1K4
T 819.681.7100
F 819.681.7039

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.
info@btaa.ca
www.btaa.ca

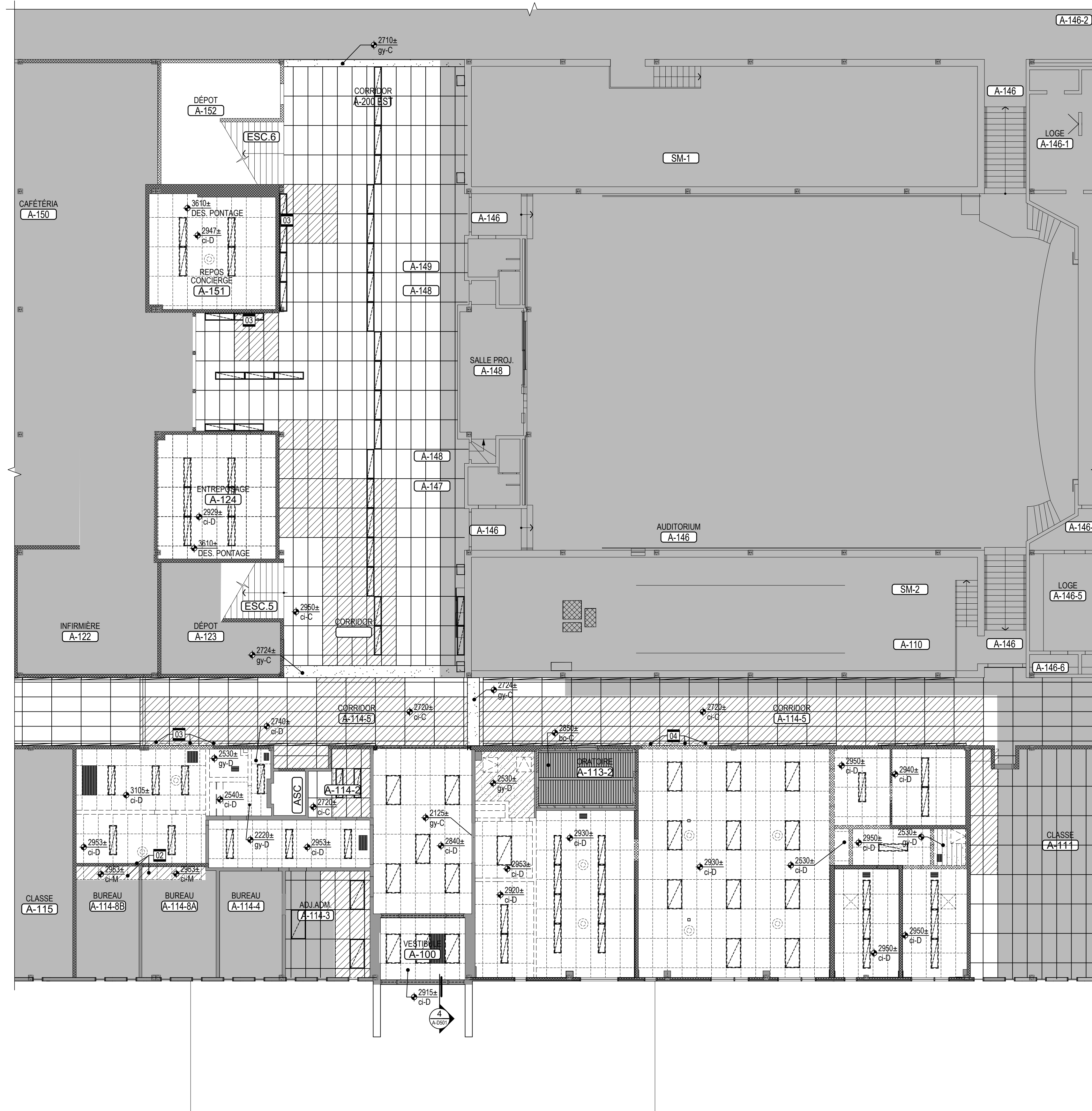


Projet
RÉFÉCTION DES BLOCS SANITAIRES ET DU SECTEUR ADMINISTRATIF DE L'ÉCOLE SECONDAIRE JUNIOR LAVAL ACADÉMY
Adresse
2323 BOULEVARD DANIEL-JOHNSON
LAVAL (QUÉBEC) H7T 1H8
Dossier
22021

Client
COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
Dossier client
P1-188-22-P01

Titre
DÉMOLITION ÉTAGE

Designé par	Préparé par	Vérifié par
R. GUZANI	M. BEAULIEU	J. THOUIN
Échelle	Plan	Revision
INDIQUÉE	A-D202	



NOTES GÉNÉRALES

1. TOUS LES ÉQUIPEMENTS ET LES ACCESSOIRES FIXÉS AUX PLAFONDS DES PIÈCES AFFECTÉS PAR LES TRAVAUX SERONT À DÉMANTELER ET À REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
2. TOUS LES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES AUX PLAFONDS DANS LES PIÈCES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX SERONT À DÉMANTELER, À RÉCUPÉRER, À ENTREPOSER ET RÉINSTALLER PAR LE PROPRIÉTAIRE.
3. ENLEVER LES CARREAUX ACOUSTIQUES DE PLAFONDS, MODIFIER LES TRAMES DE SUSPENSION, EFFECTUER LES TRANCHÉES DANS LES PLAFONDS DE PLAÎTRE ET LES OUVERTURES DANS LES CLOISONS NÉCESSAIRES POUR LES TRAVAUX MÉCANIQUES, ÉLECTRIQUES OU PROTECTION INCENDIE (VOIR ING.), TOUS LES CARREAUX ACOUSTIQUES QUI AURONT ÉTÉ ABÎMÉS PAR LES TRAVAUX DEVRONT ÊTRE REMPLACÉS.
4. LES ZONES D'INTERVENTION INDICUÉES AUX PLANS SONT À TITRE INDICATIF POUR DES FINS DE COORDINATION ENTRE LES DIFFÉRENTES DISCIPLINES. SE RÉFÉRER AUX PLANS MÉCANIQUE/ÉLECTRIQUE POUR L'ÉTENDU DES TRAVAUX REQUIS (VOIR ING.).

NOTES SPÉCIFIQUES

NOTES APPLICABLES À LA SÉRIE A-D250 SEULEMENT.

- 01 APPAREIL D'ÉCLAIRAGE À RELOCALISER (VOIR ING.)
- 02 SUSPENSION EXISTANTE À MODIFIER.
- 03 ÉCLAIRAGE À DÉMANTELER ET À CONSERVER POUR RÉINSTALLATION (VOIR ING.)
- 04 ÉCLAIRAGE À DÉMANTELER (VOIR ING.)

DÉMOLITION
REZ-DE-CHAUSSÉE
VUE EN PLAFONDS RÉFLÉCHIS
ÉCHELLE 1:100

1
A-D251

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doivent être lus et analysés en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis.

Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

Emissions	
No.	Description
01	POUR SOUMISSION ET PERMIS

No.	Description	Date
01	POUR SOUMISSION ET PERMIS	2023.02.09



Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.

440, rue Notre-Dame
Bureau 301
Repentigny
Québec, J6A 2T4
T 450.585.7150
F 450.585.7154

1982, ch. du Village
Mont-Tremblant
Québec, J8E 1K4
T 819.681.7100
F 819.681.7039

info@btaa.ca
www.btaa.ca



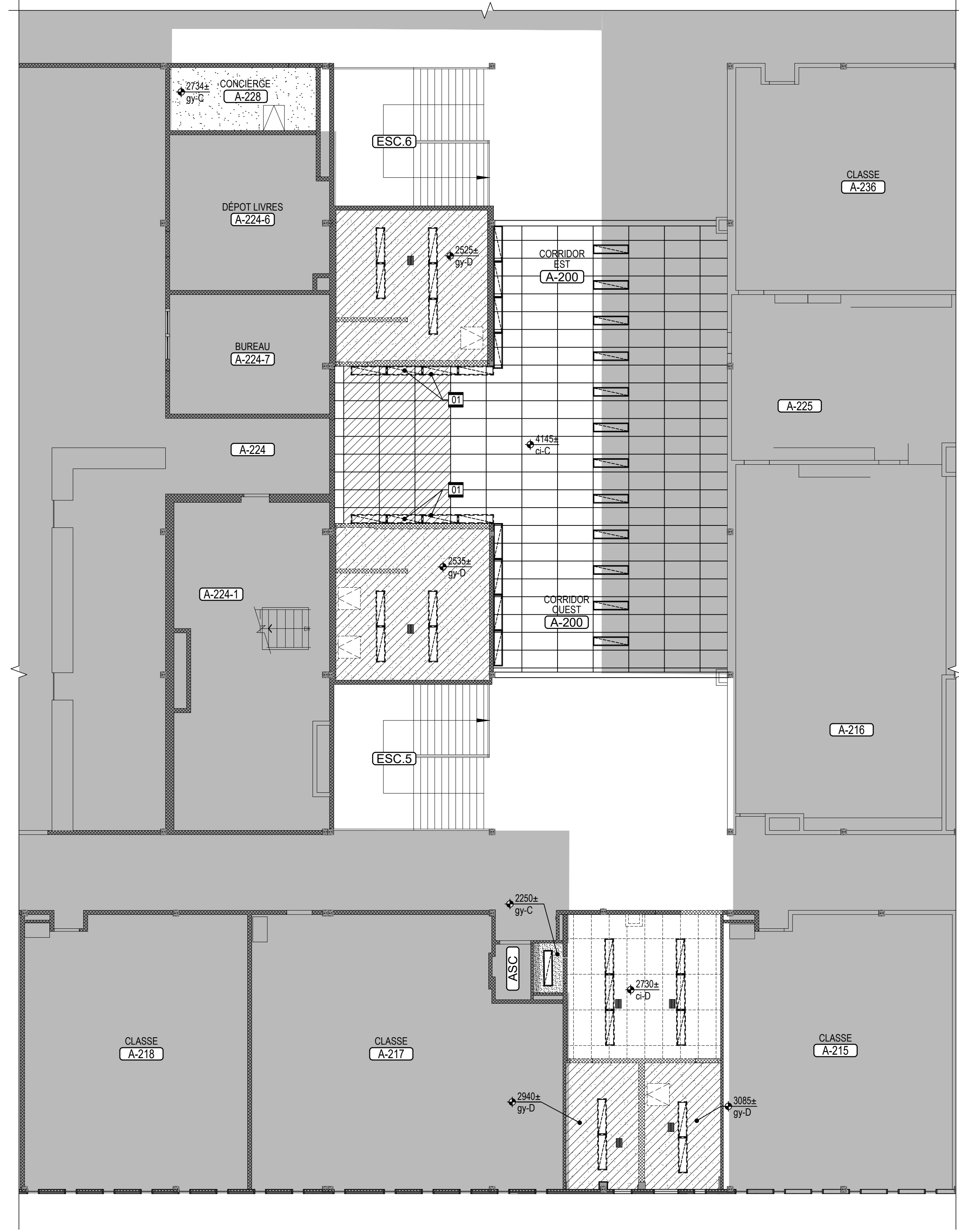
Projet
RÉFÉCTION DES BLOCS SANITAIRES ET DU SECTEUR ADMINISTRATIF DE L'ÉCOLE SECONDAIRE JUNIOR LAVAL ACADEMY

Adresse
2323 BOULEVARD DANIEL-JOHNSON
LAVAL (QUÉBEC) H7T 1H8
Dossier
22021

Client
COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
Dossier client
P1-188-22-P01

Titre
DÉMOLITION REZ-DE-CHAUSSÉE PLAFONDS RÉFLÉCHIS

Dessiné par	Préparé par	Vérifié par
R. GUIZANI	M. BEAULIEU	J. THOUIN
Échelle	Plan	Revision
INDIQUÉE	A-D251	



NOTES GÉNÉRALES

1. TOUS LES ÉQUIPEMENTS ET LES ACCESSOIRES FIXÉS AUX PLAFONDS DES PIÈCES AFFECTÉS PAR LES TRAVAUX SERONT À DÉMANTELER ET À REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE, SAUF INDICATION CONTRAIRE;
2. TOUS LES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES AUX PLAFONDS DANS LES PIÈCES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX SERONT À DÉMANTELER, À RÉCUPÉRER, À ENTREPOSER ET RÉINSTALLER PAR LE PROPRIÉTAIRE
3. ENLEVER LES CARREAUX ACOUSTIQUES DE PLAFONDS, MODIFIER LES TRAMES DE SUSPENSION, EFFECTUER LES TRANCHEES DANS LES PLAFONDS DE PLAÎTRE ET LES OUVERTURES DANS LES CLOISONS NÉCESSAIRES POUR LES TRAVAUX MÉCANIQUES, ÉLECTRIQUES OU PROTECTION INCENDIE (VOIR ING.), TOUS LES CARREAUX ACOUSTIQUES QUI AURONT ÉTÉ ABÎMÉS PAR LES TRAVAUX DEVRONT ÊTRE REMPLACÉS.
4. LES ZONES D'INTERVENTION INDIQUÉES AUX PLANS SONT À TITRE INDICATIF POUR DES FINS DE COORDINATION ENTRE LES DIFFÉRENTES DISCIPLINES. SE RÉFÉRER AUX PLANS MÉCANIQUE/ÉLECTRIQUE POUR L'ÉTENDU DES TRAVAUX REQUIS (VOIR ING.).

NOTES SPÉCIFIQUES

- NOTES APPLICABLES À LA SÉRIE A-D250 SEULEMENT.
- 01 APPAREIL D'ÉCLAIRAGE À RELOCALISER (VOIR ING.)
 - 02 SUSPENSION EXISTANTE À MODIFIER.
 - 03 ÉCLAIRAGE À DÉMANTELER ET À CONSERVER POUR RÉINSTALLATION (VOIR ING.)
 - 04 ÉCLAIRAGE À DÉMANTELER (VOIR ING.)

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doivent être lus et analysés en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis.

Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

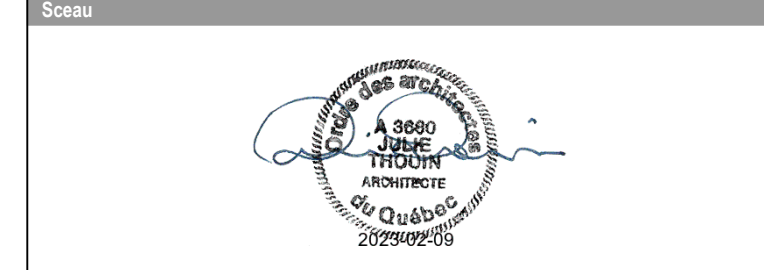
Emissions	
No.	Date
01	2023.02.09

No.	Description	Date
01	POUR SOUMISSION ET PERMIS	2023.02.09

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.
info@btaa.ca
www.btaa.ca

440, rue Notre-Dame
Bureau 301
Repentigny
Québec, J6A 2T4
T 450.585.7159
F 450.585.7154

1982, ch. du Village
Mont-Tremblant
Québec J8E 1K4
T 819.681.7100
F 819.681.7039



Projet

RÉFÉCTION DES BLOCS SANITAIRES ET DU SECTEUR ADMINISTRATIF DE L'ÉCOLE SECONDAIRE JUNIOR LAVAL ACADEMY

Adresse
2323 BOULEVARD DANIEL-JOHNSON
LAVAL (QUÉBEC) H7T 1H8
Dossier
22021

Client

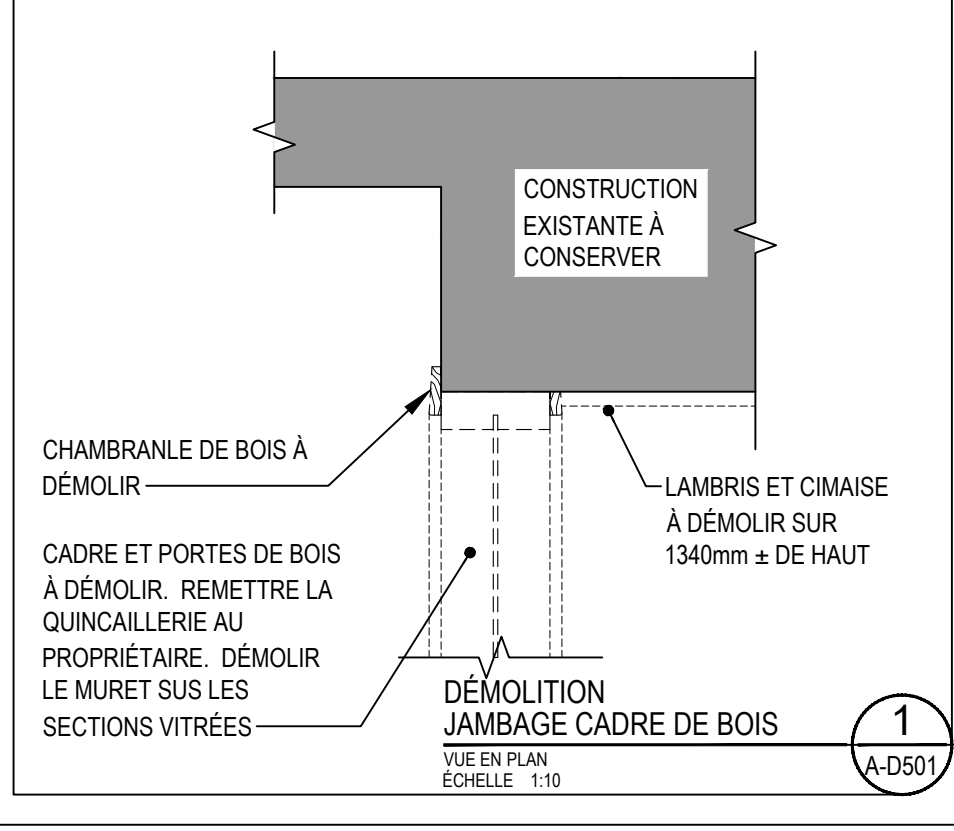
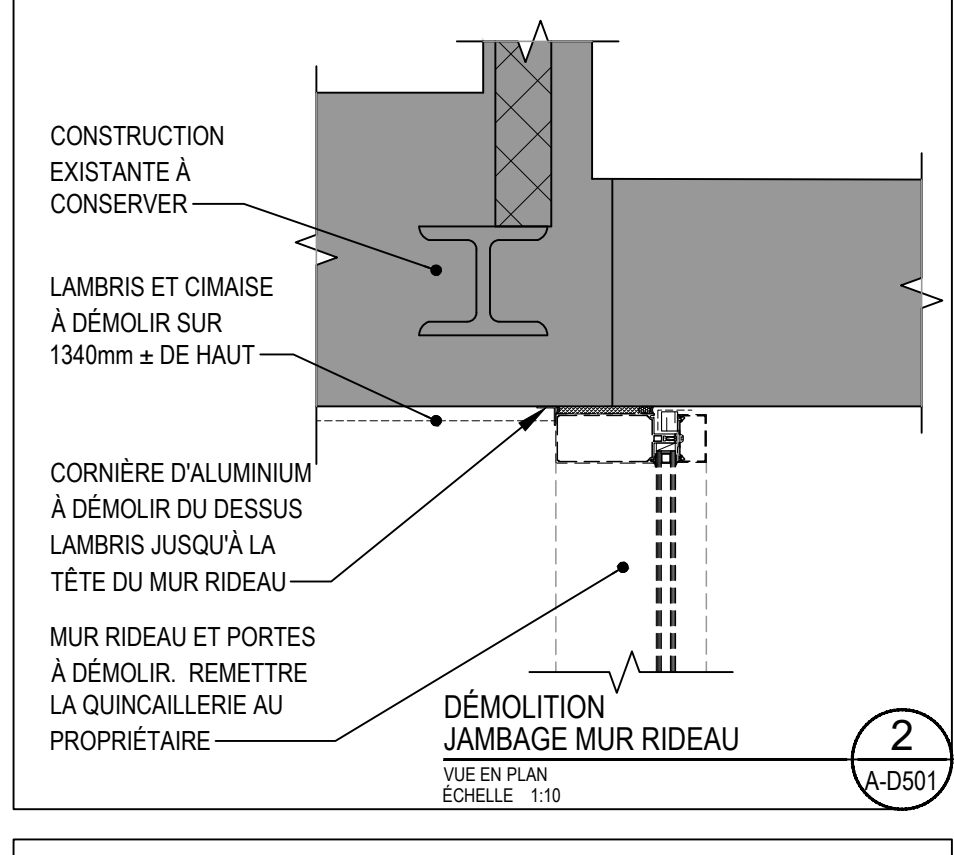
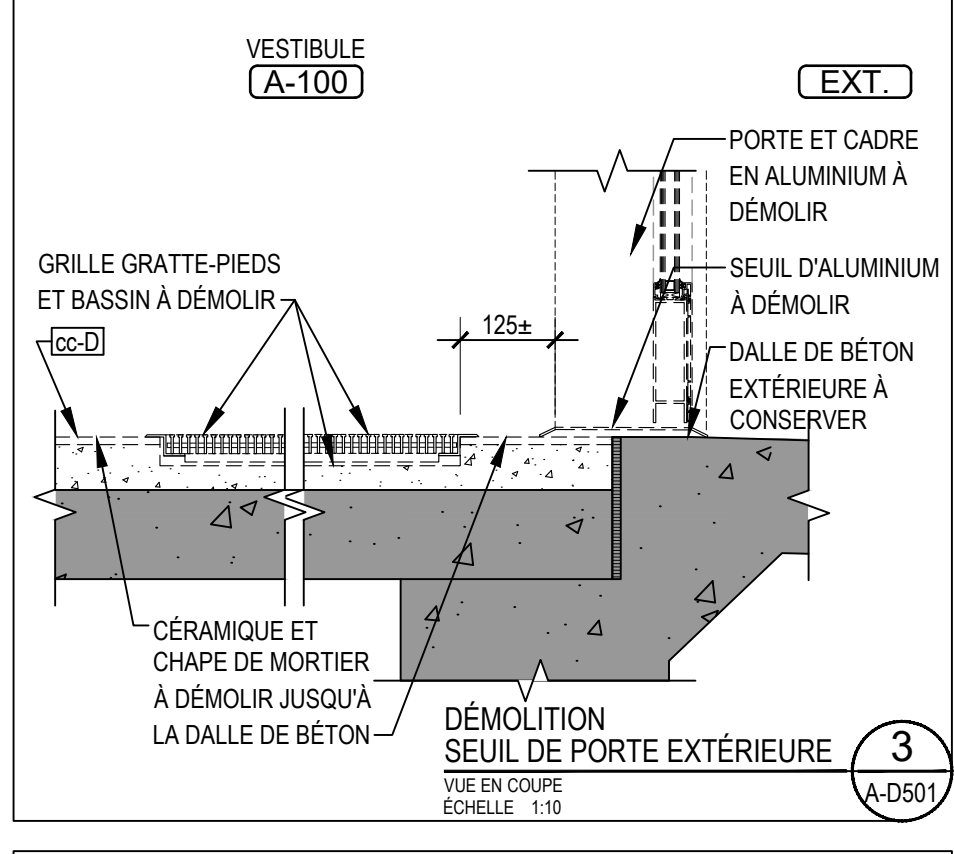
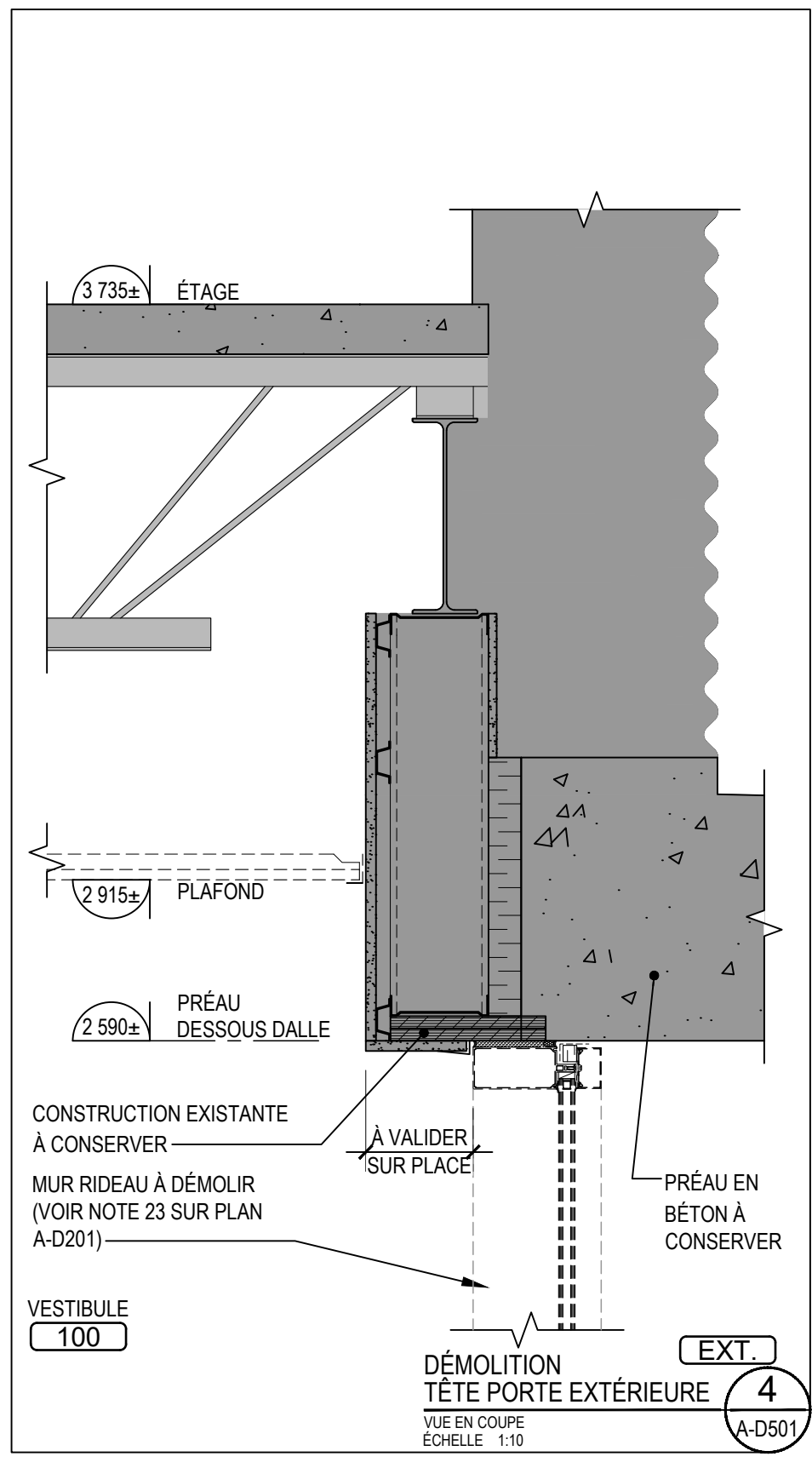
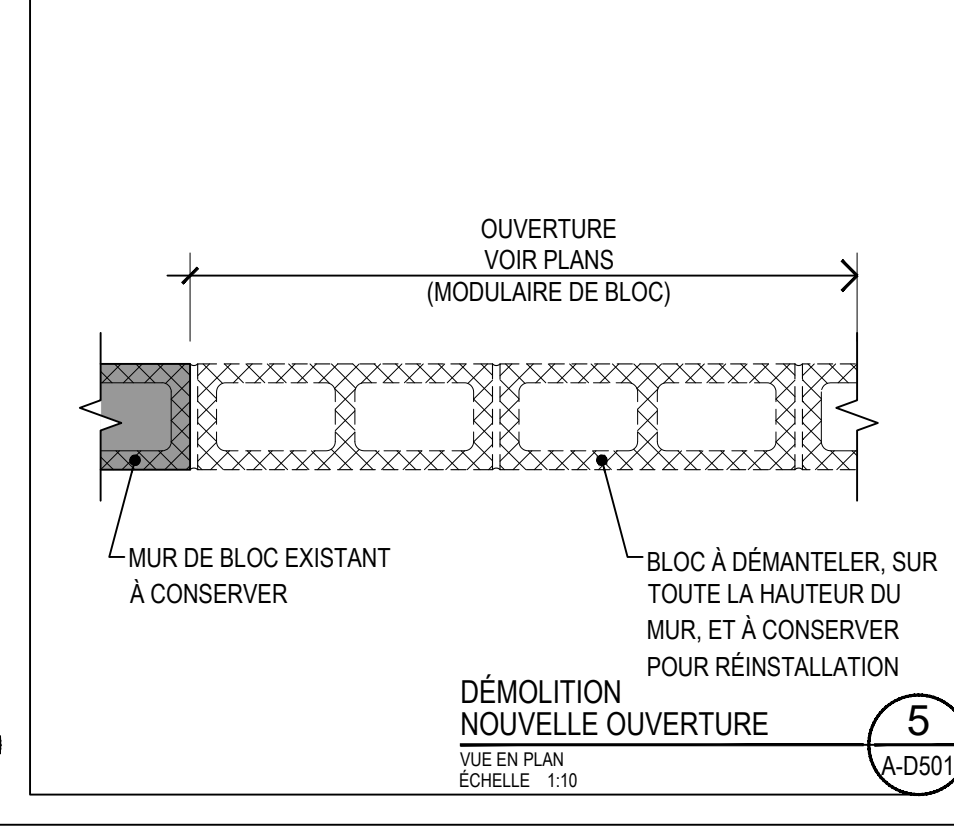
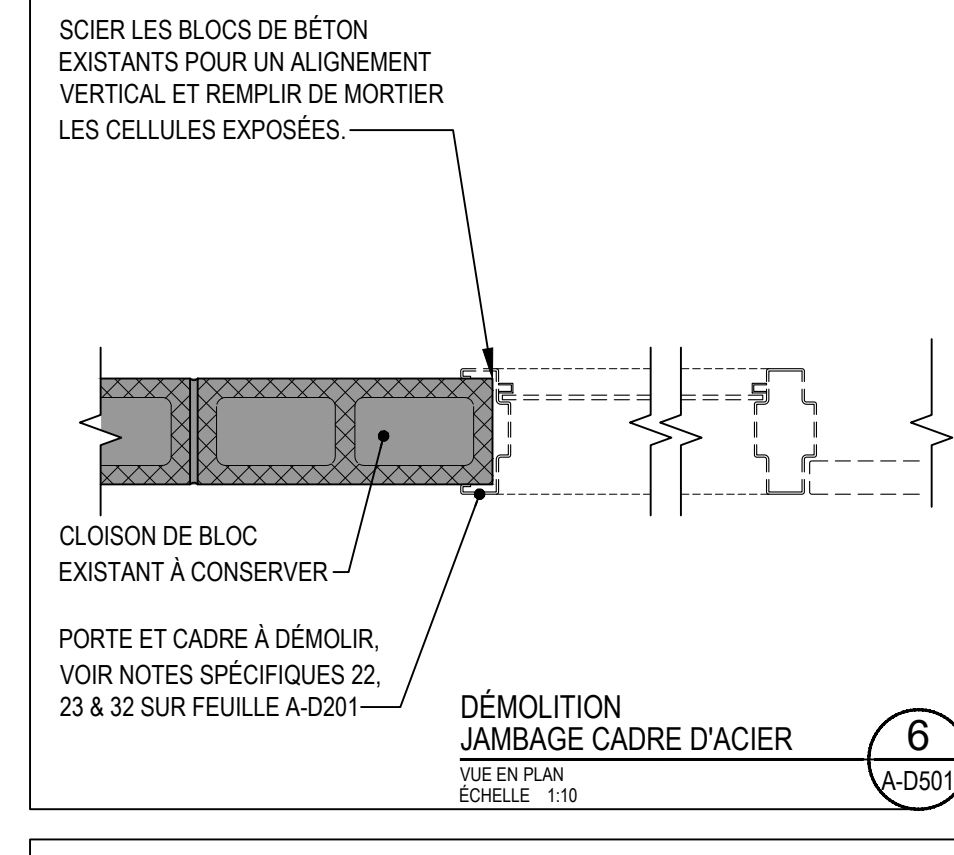
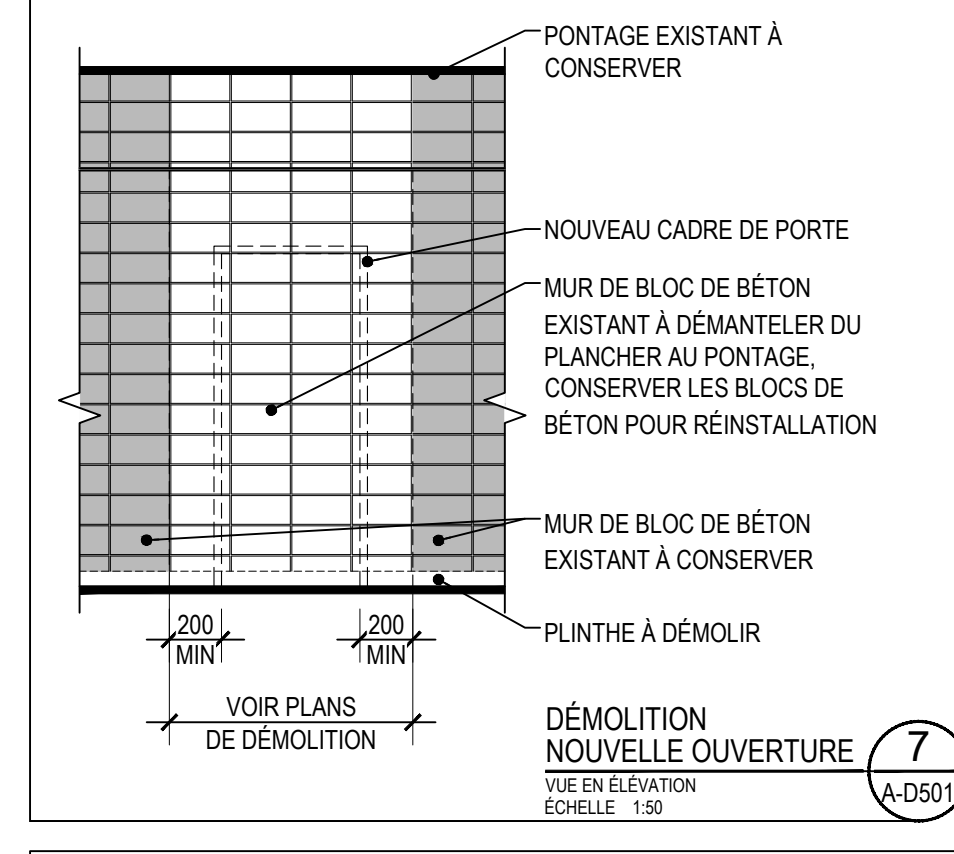
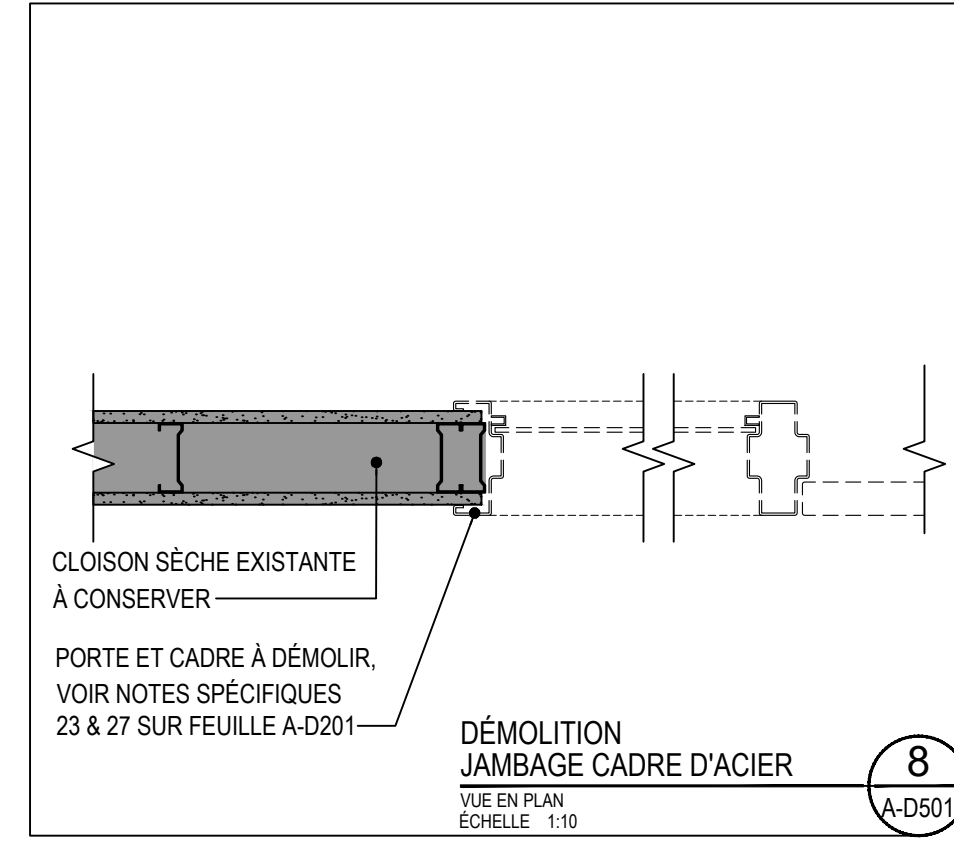
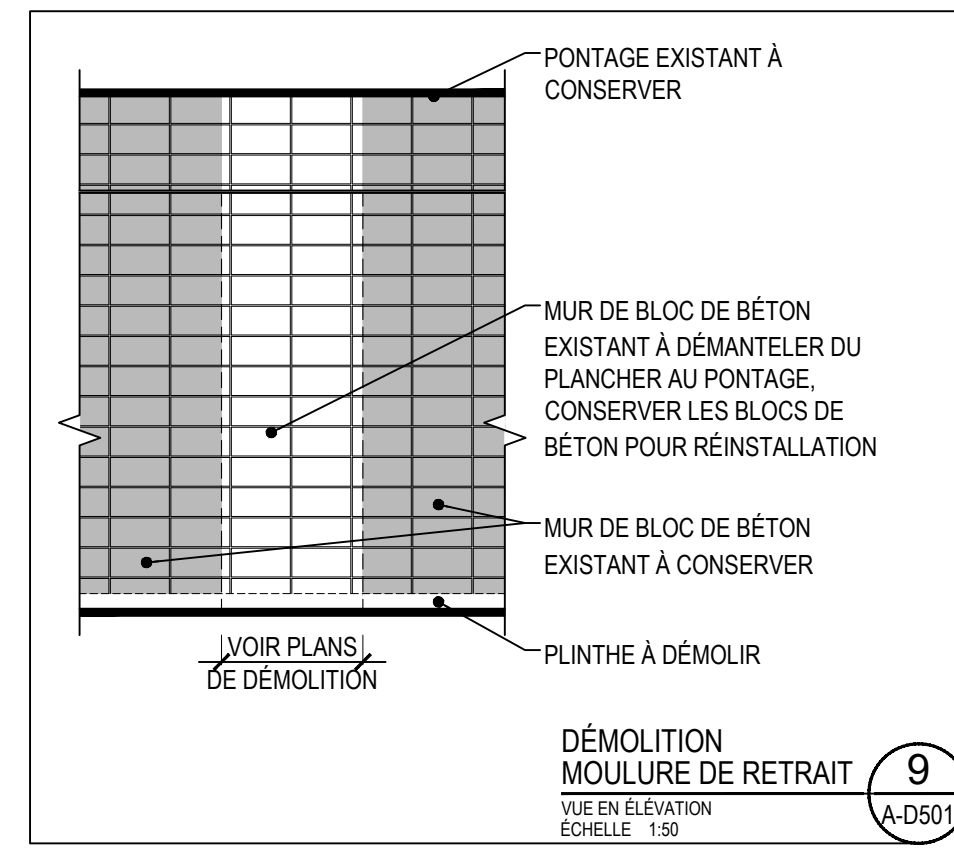
COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER

Dossier client
P1-188-22-P01

Titre

DÉMOLITION ÉTAGE PLAFONDS RÉFLÉCHIS

Dessiné par	Préparé par	Vérifié par
R. GUZANI	M. BEAULIEU	J. THOUIN
Échelle	Plan	Revision
INDIQUÉE	A-D252	



Droit d'auteur et usage des documents
Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doivent être lus et analysés en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis.

Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

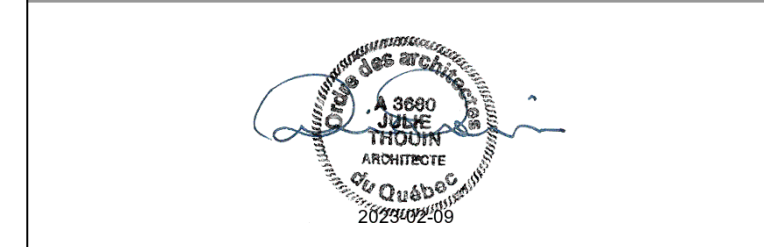
Emissions	
No.	Description
01	POUR SOUMISSION ET PERMIS
	Date
	2023.02.09

BTA

440, rue Notre-Dame
Bureau 301
Repentigny
Québec, J6A 2T4
T 450.585.7150
F 450.585.7154

1982, ch. du Village
Mont-Tremblant
Québec, J8E 1K4
T 819.681.7100
F 819.681.7039

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.
info@btaa.ca
www.btaa.ca



Projet

RÉFÉCTION DES BLOCS SANITAIRES ET DU SECTEUR ADMINISTRATIF DE L'ÉCOLE SECONDAIRE JUNIOR LAVAL ACADEMY
2323 BOULEVARD DANIEL-JOHNSON
LAVAL (QUÉBEC) H7T 1H8
Dossier 22021

Client

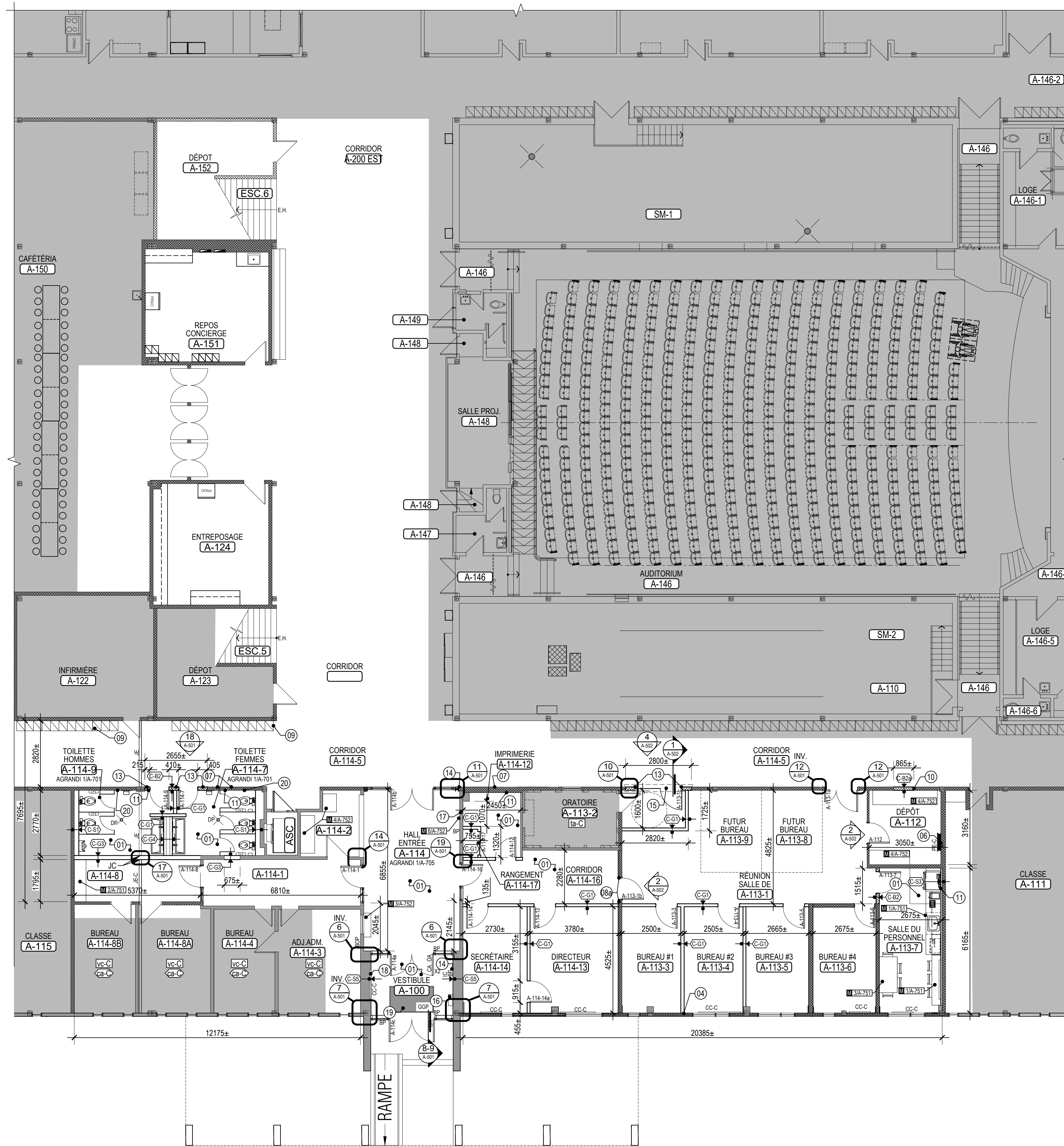
COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
Dossier client P1-188-22-P01

Titre

DÉMOLITION DÉTAILS

Dessiné par	Préparé par	Vérifié par
G. MAROIS	E. HAMMOND	J. THOUIN
Echelle	Plan	Revision

INDIQUÉE **A-D501**



CONSTRUCTION
REZ-DE-CHAUSSÉE
VUE EN PLAN
ÉCHELLE 1:100

1
A-201

NOTES GÉNÉRALES

1. POUR LES TYPES DE FINIS, SE RÉFÉRER À LA LÉGENDE GÉNÉRALE ET AUX SÉRIES A-280 ET A-290.
2. SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUTES LES CLOISONS SONT DE TYPE C-B1.
3. NETTOYER, RAGRÉER ET PRÉPARER TOUTES LES SURFACES DU PONTAGE ET/OU DE LA DALLE DE BÉTON POUR RECEVOIR LES NOUVEAUX FINIS DE PLANCHER SELON LES RECOMMANDATIONS DES MANUFACTURIERS. À TOUTS LES CHANGEMENTS DE FINIS, INSTALLER UNE MOULURE DE TRANSITION EN ALUMINIUM.
4. FOURNIR ET INSTALLER UN SEUIL RENO-U À TOUTS LES SEUILS DE PORTE EN JONCTION AVEC LA NOUVELLE CÉRAMEQUE SAUF INDICATION CONTRAIRE.
5. SUITE AU RETRAIT DES CLOISONS, RAGRÉER ET/OU RÉPARER LES SURFACE DES MURS EXISTANTS AFIN DE RECEVOIR LE NOUVEAU FINI.
6. AUX ENDOITS OÙ UN REVÊTEMENT MURAL EST PRÉVU (VOIR SÉRIE A-280), LA RECTITUDE DES MURS EN BLOCS DE BÉTON DOIT ÊTRE ASSURÉE AFIN D'OBTENIR UNE QUALITÉ D'EXÉCUTION DANS LA POSE DES REVÊTEMENTS.
7. NETTOYER ET RÉINSTALLER TOUTES LES TOILES SOLAIRES.
8. NETTOYER LES CABINETS DE CHAUFFAGE. DÉPOUSSIÉRER SUITE AUX TRAVAUX.
9. SUITE AU RETRAIT OU À LA RELOCALISATION DES COMPOSANTES ÉLECTRIQUES ET RÉSEAUTIQUES, RÉPARER ET/OU RAGRÉER LES MURS ET LE PLANCHER AFIN DE RECEVOIR LES NOUVEAUX FINIS.
10. RAGRÉER LES MURS DE BLOCS DE BÉTON EXISTANTS SUITE À LA DÉMOLITION. REMPLIR LES CELLULES DES BLOCS DE BÉTON, RAGRÉER ET NETTOYER LES COINS.

NOTES SPÉCIFIQUES

NOTES APPLICABLES À LA SÉRIE A-200 SEULEMENT.

- 01 NOUVELLE CHAPE DE BÉTON (VOIR ING.). S'ASSURER QUE LE NIVEAU DU PLANCHER SOIT IDENTIQUE AUX LOCAUX ADJACENTS.
- 02 NOUVELLE PRISE POUR ZAMBONI (VOIR ING.)
- 03 NOUVELLE CUVE D'ENTRETIEN (VOIR ING.)
- 04 JOINT DE RUPTURE À RÉFAIRE.
- 05 NOUVELLE CHAPE DE BÉTON À PRISE RAPIDE. S'ASSURER QUE LE NIVEAU DU PLANCHER SOIT IDENTIQUE AUX LOCAUX ADJACENTS.
- 06 BLOC DE BÉTON À RAGRÉER AU DESSUS DU PANNEAU ÉLECTRIQUE.
- 07 OBTURER LES OUVERTURES EXISTANTES EN BLOC DE BÉTON SUITE AU RETRAIT DES CONDUITS MÉCANIQUES.
- 08 MUR DE BLOC DE BÉTON ET PLANCHER À RAGRÉER.
- 09 RAGRÉER LE LIÈGE ET LES PLAQUES DE PLÂTRE AU PÉRIMÈTRE DE LA NOUVELLE OUVERTURE.
- 10 CASIERS ET BASE EN ACIER À RÉINSTALLER.
- 11 REFERMER L'OUVERTURE AVEC LA COMPOSITION C-B2A (BLOCS DE BÉTON IMPÉRIAL RÉCUPÉRÉS SUITE À LA DÉMOLITION)
- 12 RAGRÉER LE BLOC DE BÉTON SUITE AU RETRAIT DES APPARELS DE PLOMBERIE. INSTALLER UNE NOUVELLE FAÇADE DE BLOC DE BÉTON SUR LES BLOCS PERCÉS.
- 13 RAGRÉER LES BLOCS DE BÉTON. INSTALLER UNE NOUVELLE FAÇADE DE BLOC DE BÉTON SUR LES BLOCS PERCÉS (1 BLOC DE HAUTEUR PAR 1 BLOC DE LARGE).
- 14 REFERMER L'OUVERTURE AU PÉRIMÈTRE DE LA NOUVELLE PORTE AVEC DES BLOCS DE BÉTON IMPÉRIAL RÉCUPÉRÉS DE LA DÉMOLITION ET ARMÉS (VOIR ING.)
- 15 PLAN D'ÉVACUATION À MODIFIER.
- 16 RAGRÉER LA DALLE DE BÉTON SUITE À L'INSTALLATION DE FERME-PORTE ENCASTRÉ AU PLANCHER.
- 17 FOURNIR ET INSTALLER BOITE POSTALE (VOIR DEVIS). (VOIR ÉLEVATION 2/A-704 POUR L'EMPLACEMENT EXACT.)
- 18 FOURNIR ET INSTALLER UN CADRAGE. RÉINSTALLER LA MOSAÏQUE ET L'ARDOISE. DIMENSIONS ET ÉPAISSEUR DU CADRAGE À VALIDER SUR PLACE. (VOIR L'ÉLEVATION 2/A-704 POUR L'EMPLACEMENT EXACT.)
- 19 NETTOYER, SABLER ET PEINTURER EN ATTELIER (VOIR SÉRIE A-280) LES COUVERCLES DES CABINETS DE CHAUFFAGE ET LES RÉINSTALLER (VOIR ING.)
- 20 FOURNIR ET INSTALLER UNE GRILLE GRATTE-PIED ET BASSIN DE 1800x1115mm.
- 21 MEULER LE MUR DE BLOC DE BÉTON AVANT LA POSE DE LA CÉRAMEQUE.
- 22 PRÉPARER LA DALLE POUR RECEVOIR LE REVÊTEMENT ÉPOXY.

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doit être lu et analysé en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis.

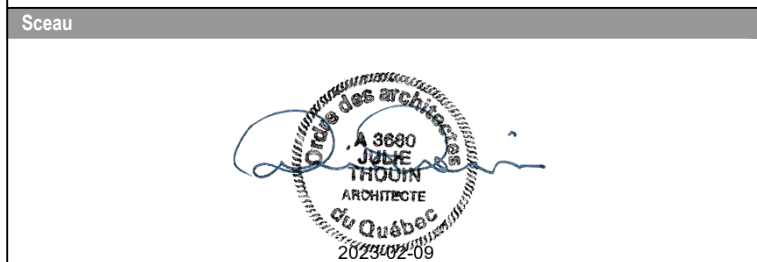
Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

Emissions	
No.	Description
01	POUR SOUMISSION ET PERMIS
	Date

440, rue Notre-Dame
Bureau 301
Repentigny
Québec, J6A 2T4
T 450.585.7150
F 450.585.7154

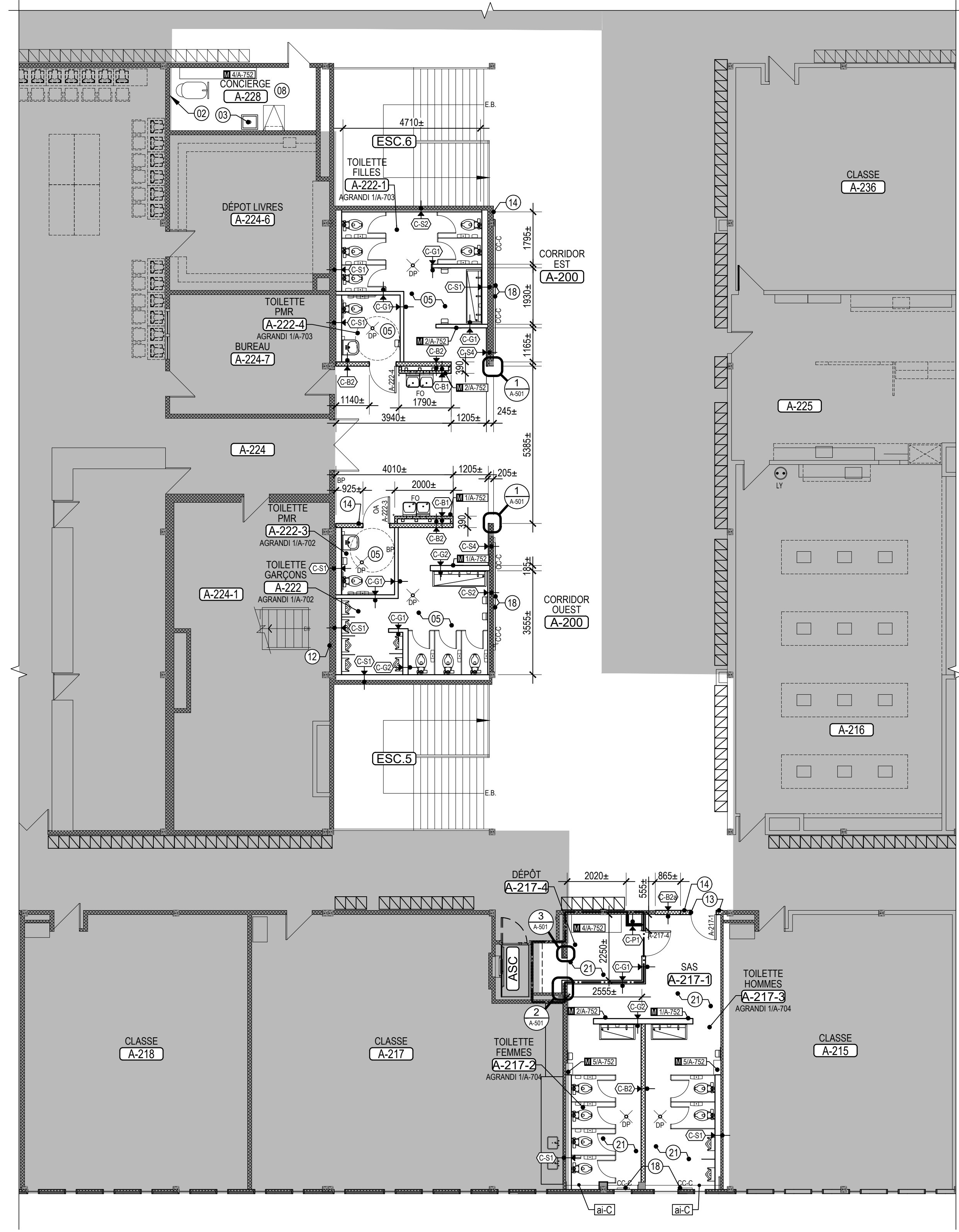
1982, ch. du Village
Mont-Tremblant
Québec J8E 1K4
T 819.681.7000
F 819.681.7039

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.
info@btaa.ca
www.btaa.ca



Projet
RÉFÉCTION DES BLOCS SANITAIRES ET DU SECTEUR ADMINISTRATIF DE L'ÉCOLE SECONDAIRE JUNIOR LAVAL ACADEMY
Adresse
2323 BOULEVARD DANIEL-JOHNSON
LAVAL (QUÉBEC) H7T 1H8
Dossier
22021

Client		
COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER		
Dossier client P1-188-22-P01		
Titre		
CONSTRUCTION REZ-DE-CHAUSSÉE		
Dessiné par		
R. GUZANI	M. BEAULIEU	J. THOUIN
Échelle		
Plan	Plan	Revision
INDIQUÉE		
	A-201	



NOTES GÉNÉRALES

1. POUR LES TYPES DE FINIS, SE RÉFÉRER À LA LÉGENDE GÉNÉRALE ET AUX SÉRIES A-280 ET A-290.
2. SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUTES LES CLOISONS SONT DE TYPE C-B1.
3. NETTOYER, RAGRÉER ET PRÉPARER TOUTES LES SURFACES DU PONTAGE ET/OU DE LA DALLE DE BÉTON POUR RECEVOIR LES NOUVEAUX FINIS DE PLANCHER SELON LES RECOMMANDATIONS DES MANUFACTURIERS. À TOUTS LES CHANGEMENTS DE FINIS, INSTALLER UNE MOULURE DE TRANSITION EN ALUMINIUM.
4. FOURNIR ET INSTALLER UN SEUIL RENO-U À TOUTS LES SEUILS DE PORTE EN JONCTION AVEC LA NOUVELLE CÉRAMIQUE SAUF INDICATION CONTRAIRE.
5. SUITE AU RETRAIT DES CLOISONS, RAGRÉER ET/OU RÉPARER LES SURFACE DES MURS EXISTANTS AFIN DE RECEVOIR LE NOUVEAU FINI.
6. AUX ENDOITS OÙ UN REVÊTEMENT MURAL EST PRÉVU (VOIR SÉRIE A-280), LA RECTITUDE DES MURS EN BLOCS DE BÉTON DOIT ÊTRE ASSURÉE AFIN D'OBTENIR UNE QUALITÉ D'EXÉCUTION DANS LA POSE DES REVÊTEMENTS.
7. NETTOYER ET RÉINSTALLER TOUTES LES TOILES SOLAIRES.
8. NETTOYER LES CABINETS DE CHAUFFAGE. DÉPOUSSIÉRER SUITE AUX TRAVAUX.
9. SUITE AU RETRAIT OU À LA RELOCALISATION DES COMPOSANTES ÉLECTRIQUES ET RÉSEAUTIQUES, RÉPARER ET/OU RAGRÉER LES MURS ET LE PLANCHER AFIN DE RECEVOIR LES NOUVEAUX FINIS.
10. RAGRÉER LES MURS DE BLOCS DE BÉTON EXISTANTS SUITE À LA DÉMOLITION. REMPLIR LES CELLULES DES BLOCS DE BÉTON, RAGRÉER ET NETTOYER LES COINS.

NOTES SPÉCIFIQUES

- NOTES APPLICABLES À LA SÉRIE A-200 SEULEMENT.
- 01 NOUVELLE CHAPE DE BÉTON (VOIR ING.). S'ASSURER QUE LE NIVEAU DU PLANCHER SOIT IDENTIQUE AUX LOCAUX ADJACENTS.
 - 02 NOUVELLE PRISE POUR ZAMBONI.(VOIR ING.)
 - 03 NOUVELLE CUVE D'ENTRETIEN. (VOIR ING.)
 - 04 JOINT DE RUPTURE À RÉPARER.
 - 05 NOUVELLE CHAPE DE BÉTON À PRISE RAPIDE. S'ASSURER QUE LE NIVEAU DU PLANCHER SOIT IDENTIQUE AUX LOCAUX ADJACENTS.
 - 06 BLOC DE BÉTON À RAGRÉER AU DESSUS DU PANNEAU ÉLECTRIQUE.
 - 07 OBTURER LES OUVERTURES EXISTANTES EN BLOC DE BÉTON SUITE AU RETRAIT DES CONDUITS MÉCANIQUES.
 - 08 MUR DE BLOC DE BÉTON ET PLANCHER À RAGRÉER.
 - 09 RAGRÉER LE LIÉGÉ ET LES PLAQUES DE PLÂTRE AU PÉRIMÈTRE DE LA NOUVELLE OUVERTURE.
 - 10 CASIERS ET BASE EN ACIER À RÉINSTALLER.
 - 11 REFERMER L'OUVERTURE AVEC LA COMPOSITION C-B2A (BLOCS DE BÉTON IMPÉRIAL RÉCUPÉRÉS SUITE À LA DÉMOLITION)
 - 12 RAGRÉER LE BLOC DE BÉTON SUITE AU RETRAIT DES APPARELS DE PLOMBERIE. INSTALLER UNE NOUVELLE FAÇADE DE BLOC DE BÉTON SUR LES BLOCS PERCÉS.
 - 13 RAGRÉER LES BLOCS DE BÉTON. INSTALLER UNE NOUVELLE FAÇADE DE BLOC DE BÉTON SUR LES BLOCS PERCÉS (1 BLOC DE HAUTEUR PAR 1 BLOC DE LARGE).
 - 14 REFERMER L'OUVERTURE AU PÉRIMÈTRE DE LA NOUVELLE PORTE AVEC DES BLOCS DE BÉTON IMPÉRIAL RÉCUPÉRÉS DE LA DÉMOLITION ET ARMÉS (VOIR ING.)
 - 15 PLAN D'ÉVACUATION À MODIFIER.
 - 16 RAGRÉER LA DALLE DE BÉTON SUITE À L'INSTALLATION DU FERME-PORTE ENCASTRÉ AU PLANCHER.
 - 17 FOURNIR ET INSTALLER BOITE POSTALE (VOIR DEVIS). (VOIR ÉLÉVATION 2/A-704 POUR L'EMPLACEMENT EXACT.)
 - 18 FOURNIR ET INSTALLER UN CADRAGE. RÉINSTALLER LA MOSAÏQUE ET L'ARDOISE. DIMENSIONS ET ÉPAISSEUR DU CADRAGE À VALIDER SUR PLACE. (VOIR L'ÉLÉVATION 2/A-704 POUR L'EMPLACEMENT EXACT.)
 - 19 NETTOYER, SABLER ET PEINTURER EN ATTELIER (VOIR SÉRIE A-280) LES COUVERCLES DES CABINETS DE CHAUFFAGE ET LES RÉINSTALLER (VOIR ING.)
 - 20 FOURNIR ET INSTALLER UNE GRILLE GRATTE-PIED ET BASSIN DE 1800x1115mm.
 - 21 MEULER LE MUR DE BLOC DE BÉTON AVANT LA POSE DE LA CÉRAMIQUE.
 - 22 PRÉPARER LA DALLE POUR RECEVOIR LE REVÊTEMENT ÉPOXY.

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doivent être lus et analysés en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis.

Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

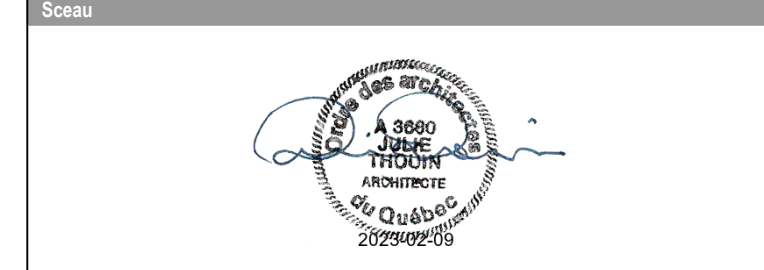
Emissions	
No.	Description
01	POUR SOUMISSION ET PERMIS

No.	Description	Date
01	POUR SOUMISSION ET PERMIS	2023.02.09

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.
info@btaa.ca
www.btaa.ca

440, rue Notre-Dame
Bureau 301
Repentigny
Québec, J6A 2T4
T 450.585.7150
F 450.585.7154

1982, ch. du Village
Mont-Tremblant
Québec, J8E 1K4
T 819.681.7100
F 819.681.7039



Projet

RÉFECTION DES BLOCS SANITAIRES ET DU SECTEUR ADMINISTRATIF DE L'ÉCOLE SECONDAIRE JUNIOR LAVAL ACADEMY

Adresse
2323 BOULEVARD DANIEL-JOHNSON
LAVAL (QUÉBEC) H7T 1H8

Dossier
22021

Client

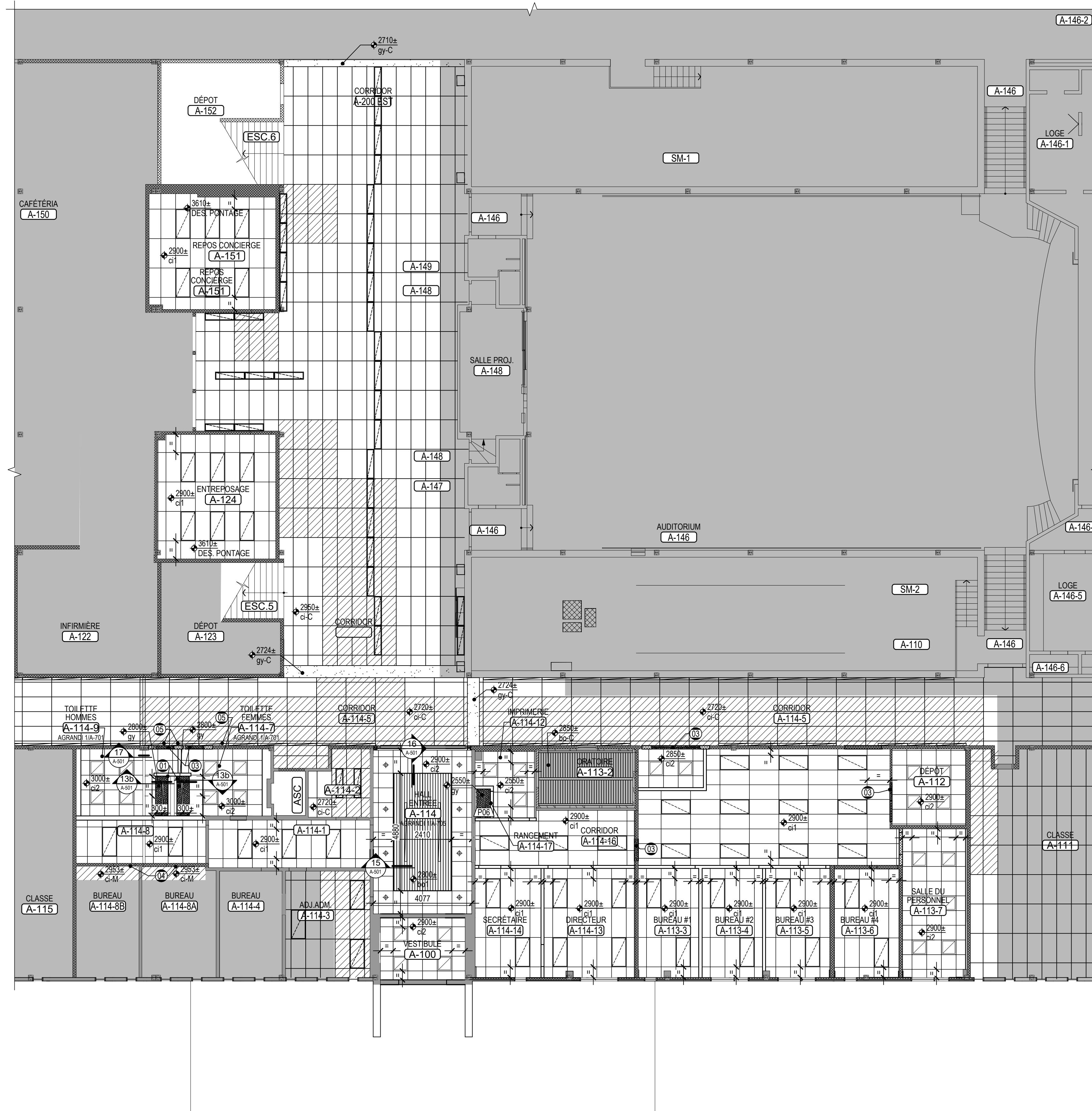
COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER

Dossier client
P1-188-22-P01

Titre

CONSTRUCTION ÉTAGE

Dessiné par	Préparé par	Vérifié par
R. GUIZANI	M. BEAULIEU	J. THOUIN
Échelle	Plan	Revision
INDIQUÉE	A-202	



CONSTRUCTION
REZ-DE-CHAUSSÉE
VUE EN PLAFONDS RÉFLÉCHIS
ÉCHELLE 1:100

1
A-251

NOTES GÉNÉRALES

- POUR LES TYPES DE FINIS, SE RÉFÉRER À LA LÉGENDE GÉNÉRALE ET À LA SÉRIE A-250.
- POUR LES TYPES DE PLAFONDS, SE RÉFÉRER À LA FEUILLE A-001.
- SAUF INDICATION CONTRAIRE, PEINDRE TOUS LES PLAFONDS ET RETOMBÉES DE PLAQUE DE PLÂTRE COULEUR P06.
- PEINDRE LES FACES DES RETOMBÉES DE PLAQUE DE PLÂTRE TEL QUE LA COULEUR INDIQUÉE POUR LA RETOMBÉE, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
- SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES RETOMBÉES DE PLAFONDS EN PLAQUE DE PLÂTRE SONT À CONSTRUIRE À 25mm D'UN COIN DE MUR OU DE CLOISON. VOIR LE DÉTAIL XX/A-000. (POUR BLOC BÉTON ARRONDI)
- RÉINSTALLER LES CARREAUX ACOUSTIQUES ET DES TRAMES DE SUSPENSION EXISTANTS ET RAGRÉER TOUTES LES SURFACES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES. (VOIR ING.)
- TOUS LES CARREAUX ACOUSTIQUES ET OSSATURE DE SUSPENSION EXISTANTS ABIMÉS PAR LES TRAVAUX DEVONT ÊTRE REMPLACÉS.
- LES ZONES D'INTERVENTION INDIQUÉES AUX PLANS SONT À TITRE INDICATIF POUR DES FINS DE COORDINATION ENTRE LES DIFFÉRENTES DISCIPLINES, SE RÉFÉRER AUX PLANS MÉCANIQUE/ÉLECTRIQUE POUR L'ÉTENDUE EXACTE DES TRAVAUX REQUIS (VOIR ING.).

NOTES SPÉCIFIQUES

NOTES APPLICABLES À LA SÉRIE A-250 SEULEMENT.

- FOURNIR ET INSTALLER UNE MOULURE DE RETRAIT À LA JONCTION DE LA RETOMBÉE DE PLAFOND DE GYPSE DES TOILETTES ET DES NOUVELLES CLOISONS.
- APPAREIL D'ÉCLAIRAGE À RELOCALISER (VOIR ING.)
- TÊTE DE CLOISON EN GYPSE AU DESSUS DES PORTES AJUSTER LA COMPOSITION DE LA CLOISON SELON L'ÉPAISSEUR DU MUR EXISTANT.
- FOURNIR ET INSTALLER UNE MOULURE ET MODIFIER LA SUSPENSION ET LES ACOUSTIQUES EXISTANTES.
- LUMINAIRE EXISTANT À RÉINSTALLER (VOIR ING.)

Droit d'auteur et usage des documents

Bergeron Thoin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thoin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doit être lu et analysé en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis.

Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

Emissions	
No.	Description
01	POUR SOUMISSION ET PERMIS

No.	Description	Date
01	POUR SOUMISSION ET PERMIS	2023.02.09

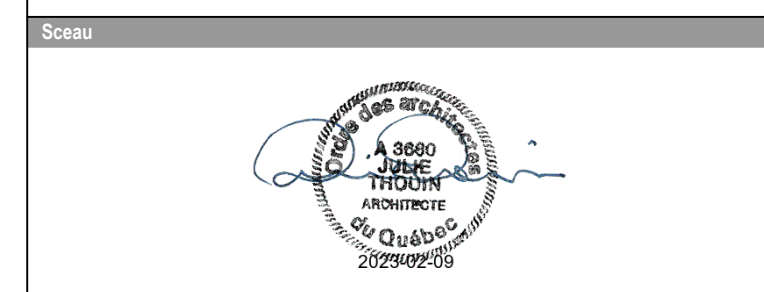


Bergeron Thoin Associés Architectes Inc.

440, rue Notre-Dame
Bureau 301
Repentigny
Québec, J6A 2T4
T 450.585.7150
F 450.585.7154

1982, ch. du Village
Mont-Tremblant
Québec, J8E 1K4
T 819.681.7100
F 819.681.7039

info@btaa.ca
www.btaa.ca

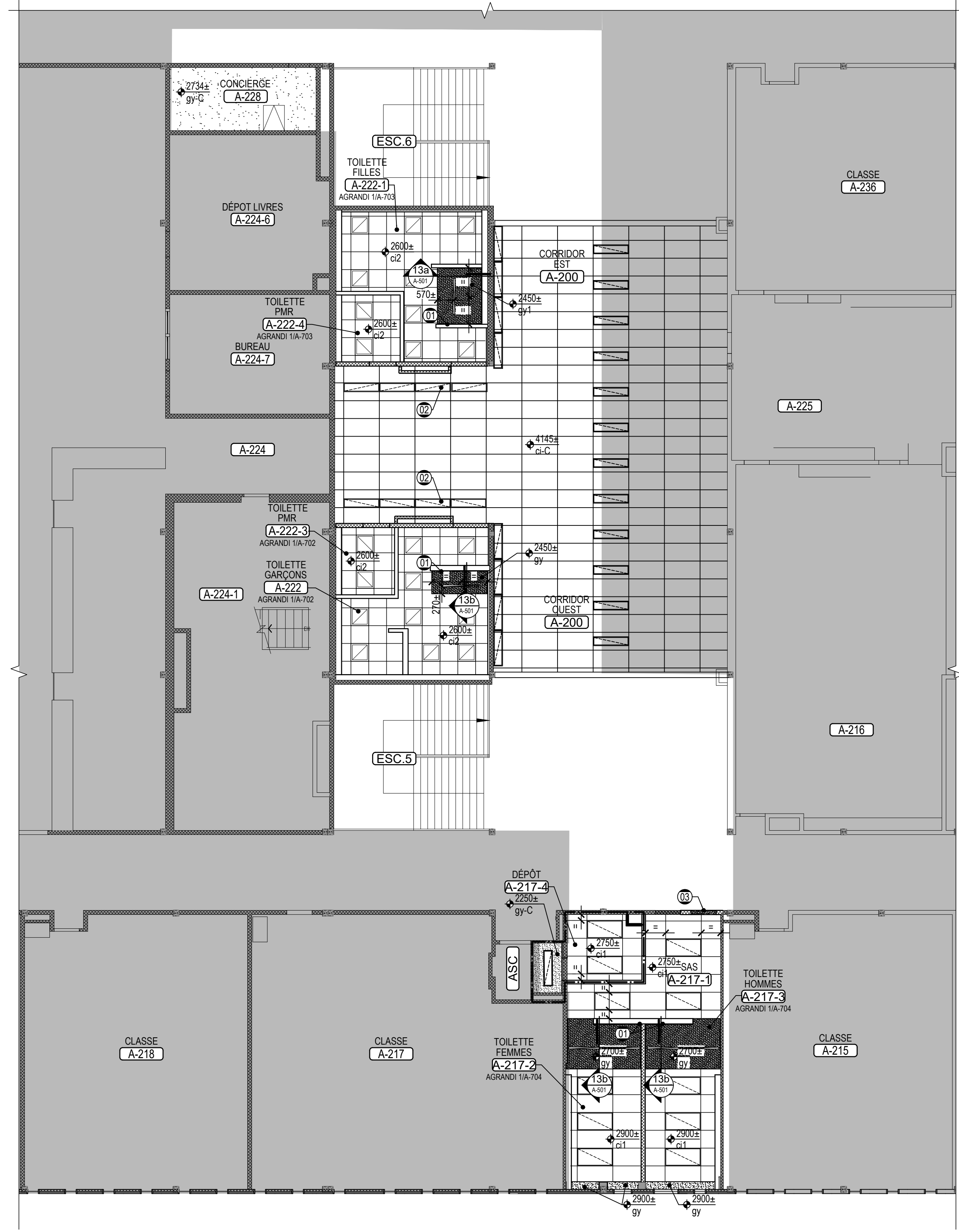


Projet
RÉFECTION DES BLOCS SANITAIRES ET DU SECTEUR ADMINISTRATIF DE L'ÉCOLE SECONDAIRE JUNIOR LAVAL ACADEMY
Adresse
2323 BOULEVARD DANIEL-JOHNSON
LAVAL (QUÉBEC) H7T 1H8
Dossier
22021

Client
COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
Dossier client
P1-188-22-P01

Titre
CONSTRUCTION REZ-DE-CHAUSSÉE PLAFONDS RÉFLÉCHIS

Dessiné par	Préparé par	Vérifié par
R. GUIZANI	M. BEAULIEU	J. THOIN
Échelle	Plan	Revision
INDIQUÉE	A-251	



NOTES GÉNÉRALES

1. POUR LES TYPES DE FINIS, SE RÉFÉRER À LA LÉGENDE GÉNÉRALE ET À LA SÉRIE A-230.
2. POUR LES TYPES DE PLAFONDS, SE RÉFÉRER À LA FEUILLE A-001.
3. SAUF INDICATION CONTRAIRE, PEINDRE TOUS LES PLAFONDS ET RETOMBÉES DE PLAQUE DE PLÂTRE COULEUR P06.
9. PEINDRE LES FACES DES RETOMBÉES DE PLAQUE DE PLÂTRE TEL QUE LA COULEUR INDIQUÉE POUR LA RETOMBÉE, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
10. SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES RETOMBÉES DE PLAFONDS EN PLAQUE DE PLÂTRE SONT À CONSTRUIRE À 25mm D'UN COIN DE MUR OU DE CLOISON. VOIR LE DÉTAIL XX/A-000. (POUR BLOC BÉTON ARRONDI)
11. RÉINSTALLER LES CARREAUX ACOUSTIQUES ET DES TRAMES DE SUSPENSION EXISTANTS ET RAGRÉER TOUTES LES SURFACES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES. (VOIR ING.)
12. TOUS LES CARREAUX ACOUSTIQUES ET OSSATURE DE SUSPENSION EXISTANTS ABÎMÉS PAR LES TRAVAUX DEVONT ÊTRE REMPLACÉS.
13. LES ZONES D'INTERVENTION INDIQUÉES AUX PLANS SONT À TITRE INDICATIF POUR DES FINS DE COORDINATION ENTRE LES DIFFÉRENTES DISCIPLINES, SE RÉFÉRER AUX PLANS MÉCANIQUE/ÉLECTRIQUE POUR L'ÉTENDUE EXACTE DES TRAVAUX REQUIS (VOIR ING.).

NOTES SPÉCIFIQUES

- NOTES APPLICABLES À LA SÉRIE A-250 SEULEMENT.
- 01 FOURNIR ET INSTALLER UNE MOULURE DE RETRAIT À LA JONCTION DE LA RETOMBÉE DE PLAFOND DE GYPSE DES TOILETTES ET DES NOUVELLES CLOISONS.
 - 02 APPAREIL D'ÉCLAIRAGE À RELOCALISER (VOIR ING.)
 - 03 TÊTE DE CLOISON EN GYPSE AU DESSUS DES PORTES AJUSTER LA COMPOSITION DE LA CLOISON SELON L'ÉPAISSEUR DU MUR EXISTANT.
 - 04 FOURNIR ET INSTALLER UNE MOULURE ET MODIFIER LA SUSPENSION ET LES ACOUSTIQUES EXISTANTES.
 - 05 LUMINAIRE EXISTANT À RÉINSTALLER (VOIR ING.)

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doivent être lus et analysés en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis.

Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

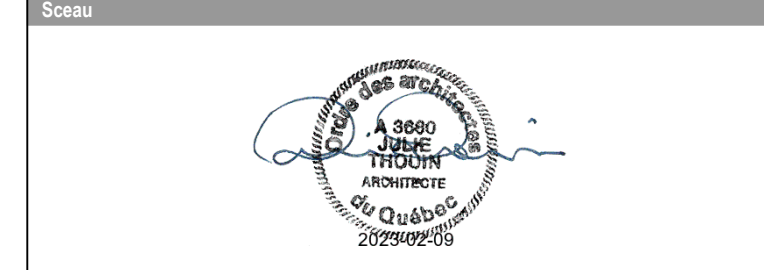
Emissions	
No.	Description
01	POUR SOUMISSION ET PERMIS

No.	Description	Date
01	POUR SOUMISSION ET PERMIS	2023.02.09

440, rue Notre-Dame
Bureau 301
Repentigny
Québec, J6A 2T4
T 450.585.7150
F 450.585.7154

1982, ch. du Village
Mont-Tremblant
Québec J8E 1K4
T 819.681.7100
F 819.681.7039

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.
info@btaa.ca
www.btaa.ca



PROJET
RÉFÉCTION DES BLOCS SANITAIRES ET DU SECTEUR ADMINISTRATIF DE L'ÉCOLE SECONDAIRE JUNIOR LAVAL ACADEMY
Adresse
2323 BOULEVARD DANIEL-JOHNSON
LAVAL (QUÉBEC) H7T 1H8
Dossier
22021

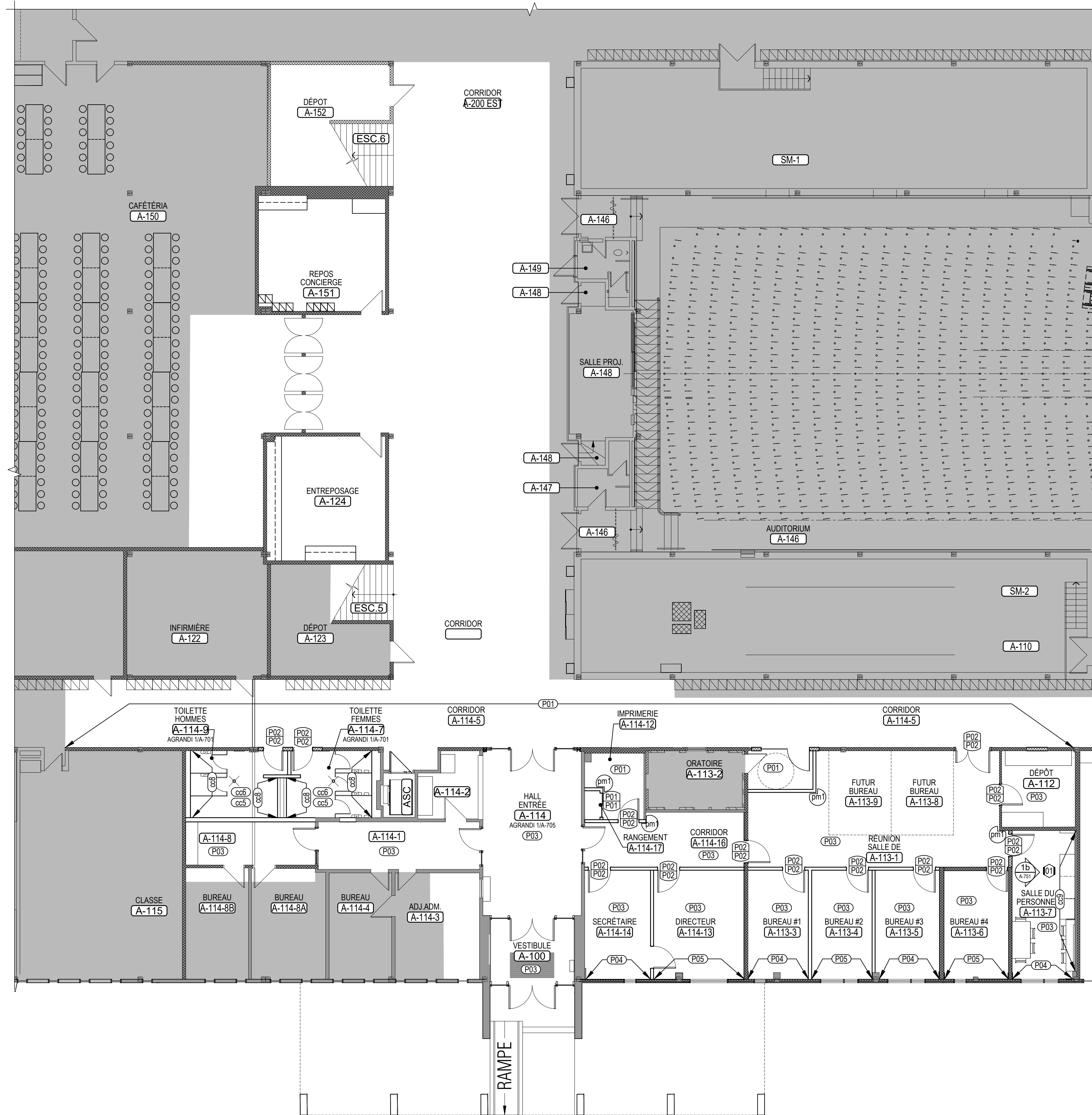
CLIENT
COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
Dossier client
P1-188-22-P01

TITRE
CONSTRUCTION ÉTAGE PLAFONDS RÉFLÉCHIS

Dessiné par	Préparé par	Vérifié par
R. GUIZANI	M. BEAULIEU	J. THOUIN
Échelle	Plan	Révision
INDIQUÉE	A-252	

CONSTRUCTION ÉTAGE
VUE EN PLAFONDS RÉFLÉCHIS
ÉCHELLE 1:100

1
A-252



REZ-DE-CHAUSSÉE
FINIS MURAUX
VUE EN PLAN
ÉCHELLE 1:100

1
A-281

FINIS MURAUX

NOTES GÉNÉRALES

1. LE SYMBOLE DANS LE CENTRE D'UNE PIÈCE INDIQUE LA COULEUR DOMINANTE DE CETTE PIÈCE.
2. SE RÉFÉRER À LA PAGE A-001 POUR LA LÉGENDE DES FINIS.
3. TOUTES LES PORTES ET LEURS CADRES AYANT UN SYMBOLE SONT À PEINDRE DES DEUX (2) CÔTÉS, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
4. LES ÉLÉMENTS STRUCTURAUX EN ACIER APPARENTS DEVRONT ÊTRE PEINTS TEL QUE LES MURS ADJACENTS, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
5. LES TRAPPES D'ACCÈS DEVRONT ÊTRE PEINTES TEL QUE LES MURS ADJACENTS, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
6. TOUTE LA FINITION DES MURS, DES PLAFONDS ET DES SCÉLANTS DE JONCTIONS MURALES OU DE DALLE DES SALLES ÉLECTROMÉCANIQUES DOIT ÊTRE COMPLÉTÉE AVANT L'INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS, DES APPAREILS ET DES CONDUITS.
7. LES CONDUITS ET LES BOÎTES ÉLECTRIQUES EN SURFACE DEVRONT ÊTRE PEINTS TEL QUE LES MURS ADJACENTS, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
8. INSTALLER UN PROFILÉ DE TRANSITION p3 SUR TOUS LES COINS DE MURS AYANT DE LA CÉRAMIQUE MURALE.

NOTES SPÉCIFIQUES

NOTES APPLICABLES À LA SÉRIE A-280 SEULEMENT.

- 11 SE RÉFÉRER À L'ÉLÉVATION 1b / A-751 POUR LA POSE DE LA CÉRAMIQUE.
- 12 CABINET DE CHAUFFAGE PEINT EN USINE P03.
- 13 CABINET DE CHAUFFAGE PEINT EN USINE P01.

Droit d'auteur et usage des documents

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doivent être lus et analysés en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis.

Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

Emissions	
No.	Description
01	POUR SOUMISSION ET PERMIS

No.	Description	Date
01	POUR SOUMISSION ET PERMIS	2023.02.09



Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.

440, rue Notre-Dame
Bureau 301
Repentigny
Québec, J6A 2T4
T 450.585.7150
F 450.585.7154

1982, ch. du Village
Mont-Tremblant
Québec J8E 1K4
T 819.681.7100
F 819.681.7039

info@btaa.ca
www.btaa.ca



Projet
RÉFÉCTION DES BLOCS SANITAIRES ET DU SECTEUR ADMINISTRATIF DE L'ÉCOLE SECONDAIRE JUNIOR LAVAL ACADEMY

Adresse
2323 BOULEVARD DANIEL-JOHNSON
LAVAL (QUÉBEC) H7T 1H8
Dossier
22021

Client
COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
Dossier client
P1-188-22-P01

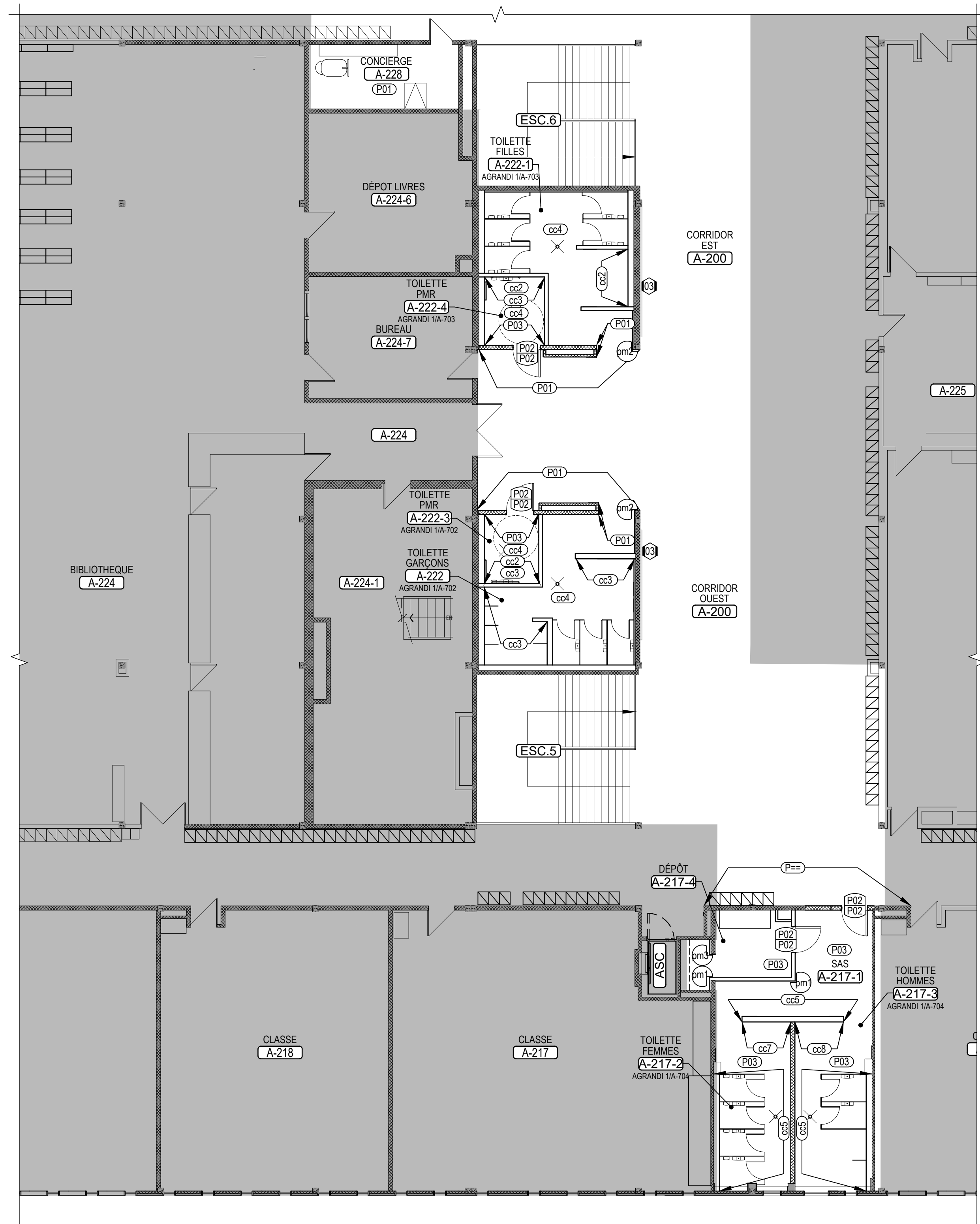
Titre
REZ-DE-CHAUSSÉE FINIS MURAUX

Dessiné par Préparé par Vérifié par

R. GUZANI M. BEAULIEU J. THOUIN

Échelle Plan Revision

INDIQUÉE **A-281**



ÉTAGE
FINIS MURAUX
VUE EN PLAN
ÉCHELLE 1:100

FINIS MURAUX

NOTES GÉNÉRALES

1. LE SYMBOLE DANS LE CENTRE D'UNE PIÈCE INDIQUE LA COULEUR DOMINANTE DE CETTE PIÈCE.
2. SE RÉFÉRER À LA PAGE A-001 POUR LA LÉGENDE DES FINIS.
3. TOUTES LES PORTES ET LEURS CADRES AYANT UN SYMBOLE SONT À PEINDRE DES DEUX (2) CÔTÉS, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
4. LES ÉLÉMENTS STRUCTURAUX EN ACIER APPARENTS DEVRONT ÊTRE PEINTS TEL QUE LES MURS ADJACENTS, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
5. LES TRAPPES D'ACCÈS DEVRONT ÊTRE PEINTES TEL QUE LES MURS ADJACENTS, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
6. TOUTE LA FINITION DES MURS, DES PLAFONDS ET DES SCOLLANTS DE JONCTIONS MURALES OU DE DALLE DES SALLES ÉLECTROMÉCANIQUES DOIT ÊTRE COMPLÉTÉE AVANT L'INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS, DES APPAREILS ET DES CONDUITS.
7. LES CONDUITS ET LES BOÎTES ÉLECTRIQUES EN SURFACE DEVRONT ÊTRE PEINTS TEL QUE LES MURS ADJACENTS, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
8. INSTALLER UN PROFILÉ DE TRANSITION p13 SUR TOUS LES COINS DE MURS AYANT DE LA CÉRAMIQUE MURALE.

NOTES SPÉCIFIQUES

- NOTES APPLICABLES À LA SÉRIE A-280 SEULEMENT.
- 01 SE RÉFÉRER À L'ÉLEVATION 1b / A-751 POUR LA POSE DE LA CÉRAMIQUE.
 - 02 CABINET DE CHAUFFAGE PEINT EN USINE P03.
 - 03 CABINET DE CHAUFFAGE PEINT EN USINE P01.

Droit d'auteur et usage des documents
Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doivent être lus et analysés en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis.

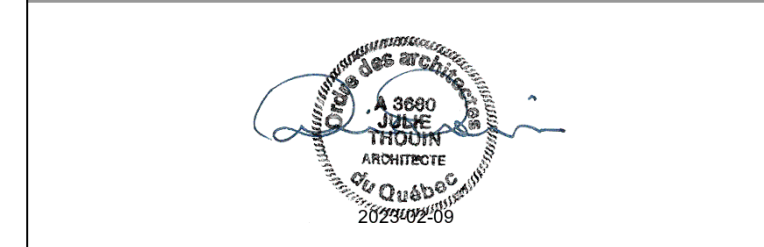
Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

Emissions	
No.	Description
01	POUR SOUMISSION ET PERMIS
	Date
	2023.02.09

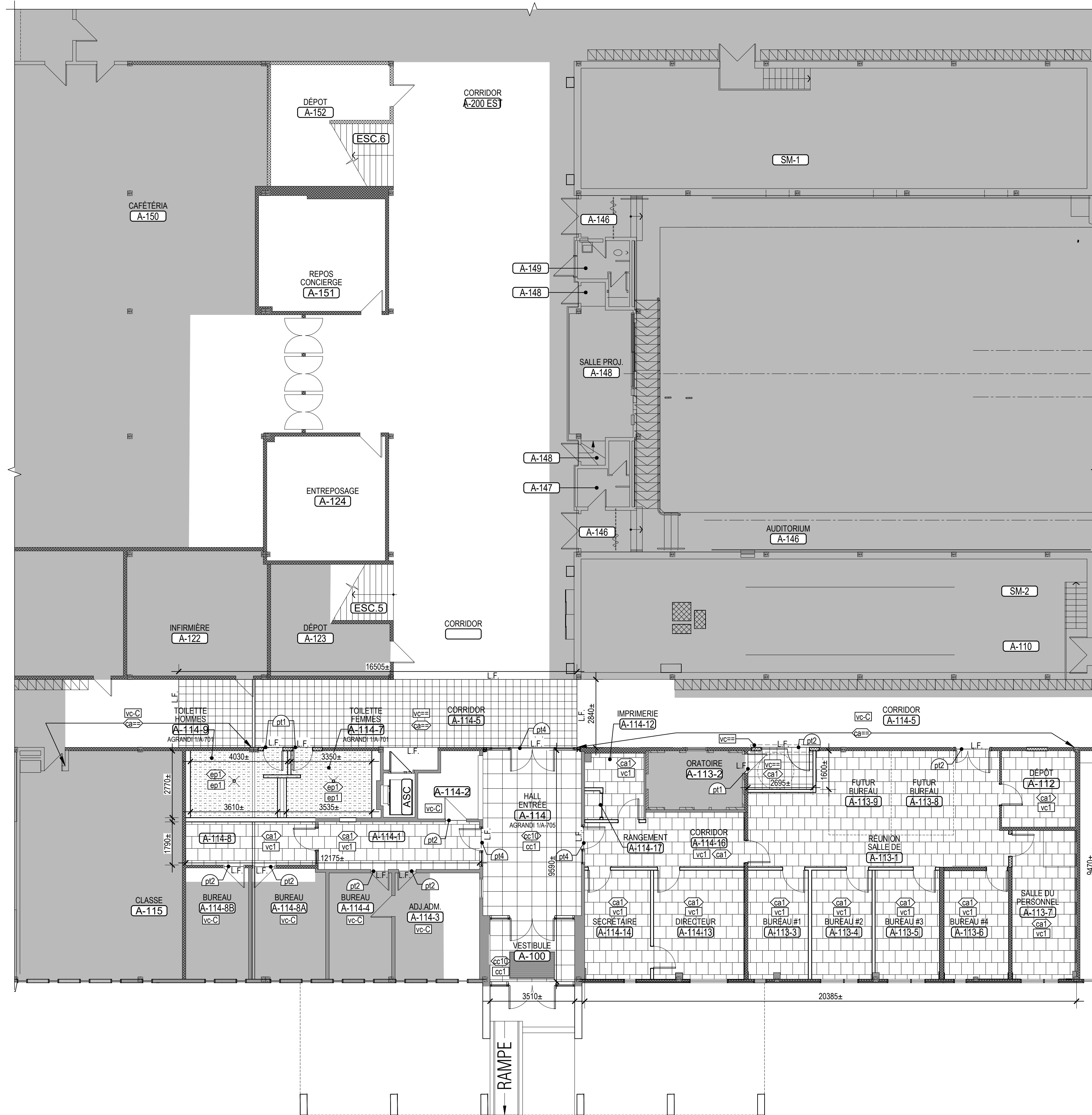
Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.
info@btaa.ca
www.btaa.ca

440, rue Notre-Dame
Bureau 301
Repentigny
Québec, J6A 2T4
T 450.585.7159
F 450.585.7154

1982, ch. du Village
Mont-Tremblant
Québec J8E 1K4
T 819.681.7100
F 819.681.7039



Projet	
RÉFECTION DES BLOCS SANITAIRES ET DU SECTEUR ADMINISTRATIF DE L'ÉCOLE SECONDAIRE JUNIOR LAVAL ACADEMY	
Adresse 2323 BOULEVARD DANIEL-JOHNSON LAVAL (QUÉBEC) H7T 1H8	
Dossier 22021	
Client	
COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER	
Dossier client P1-188-22-P01	
Titre	
ÉTAGE FINIS MURAUX	
Dessiné par	
R. GUIZANI	Préparé par
M. BEAULIEU	Vérifié par
J. THOUIN	
Échelle	
Plan	Revision
INDIQUÉE	A-282



REZ-DE-CHAUSSÉE
FINIS ET MOTIFS DE PLANCHER
VUE EN PLAN
ECHELLE 1:100

FINIS DE PLANCHERS

NOTES GÉNÉRALES

1. LE SYMBOLE DANS LE CENTRE D'UNE PIÈCE INDIQUE LA COULEUR DOMINANTE DE CETTE PIÈCE.
2. LORS DU REMPLACEMENT OU DU RAGRÉAGE DE SECTION DE PLINTHE, PRÉVOIR DE REMPLACER TOUTE LA PLINTHE SUR LE MÊME MUR.
3. INSTALLER UNE PLINTHE EN CAOUTCHOUC SUR LE MOBILIER INTÉGRÉ DE MÊME COULEUR QUE CELLE INSTALLÉE AU MUR, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
4. AUX ENDROITS OÙ UNE CÉRAMIQUE MURALE EST PRÉVUE, NE PAS INSTALLER UNE PLINTHE DE LA COULEUR DU PLANCHER. LA CÉRAMIQUE MURALE DÉBUTERA À PARTIR DU PLANCHER FINI ET IRA JUSQU'AU PLAFOND, SAUF INDICATION CONTRAIRE. OU AUX ENDROITS OÙ UNE CÉRAMIQUE MURALE EST PRÉVUE, LA CÉRAMIQUE DÉBUTERA À PARTIR DE LA PLINTHE ET IRA JUSQU'AU PLAFOND, SAUF INDICATION CONTRAIRE. INSTALLER UNE MOULURE MODÈLE p12 ENTRE LA PLINTHE ET LA CÉRAMIQUE MURALE.
5. LES MOULURES POUR LES PLINTHES DE CÉRAMIQUE SERONT DE MODÈLE p12.
6. REMPLIR L'INTERSTICE MURAL ENTRE LA PLINTHE DE CÉRAMIQUE ET LE COIN ARRONDI D'UN BLOC DE BÉTON AVEC LE MÊME COULIS UTILISÉ POUR LA PLINTHE.
7. TOUTES LES JONCTIONS DE FINIS DE PLANCHER DEVRONT ÊTRE FAIT SOUS LE CHANT DE LA PORTE.

NOTES SPÉCIFIQUES

NOTES APPLICABLES À LA SÉRIE A-290 SEULEMENT.

Droit d'auteur et usage des documents

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doit être lu et analysé en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis.

Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

Emissions	
No.	Description
01	POUR SOUMISSION ET PERMIS

No.	Description	Date
		2023.02.09

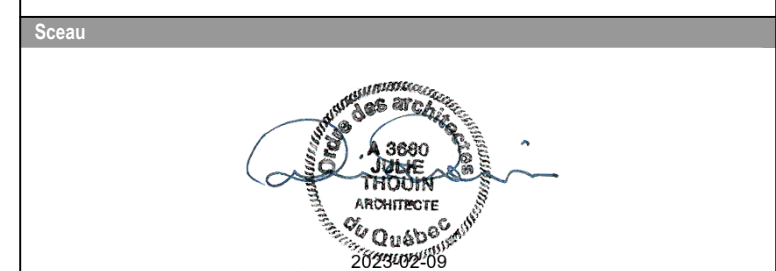


Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.

440, rue Notre-Dame
Bureau 301
Repentigny
Québec, J6A 2T4
T 450.585.7150
F 450.585.7154

1982, ch. du Village
Mont-Tremblant
Québec, J8E 1K4
T 819.681.7100
F 819.681.7039

info@btaa.ca
www.btaa.ca



Projet
RÉFÉCTION DES BLOCS SANITAIRES ET DU SECTEUR ADMINISTRATIF DE L'ÉCOLE SECONDAIRE JUNIOR LAVAL ACADEMY

Adresse
2323 BOULEVARD DANIEL-JOHNSON
LAVAL (QUÉBEC) H7T 1H8
Dossier
22021

Client
COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
Dossier client
P1-188-22-P01

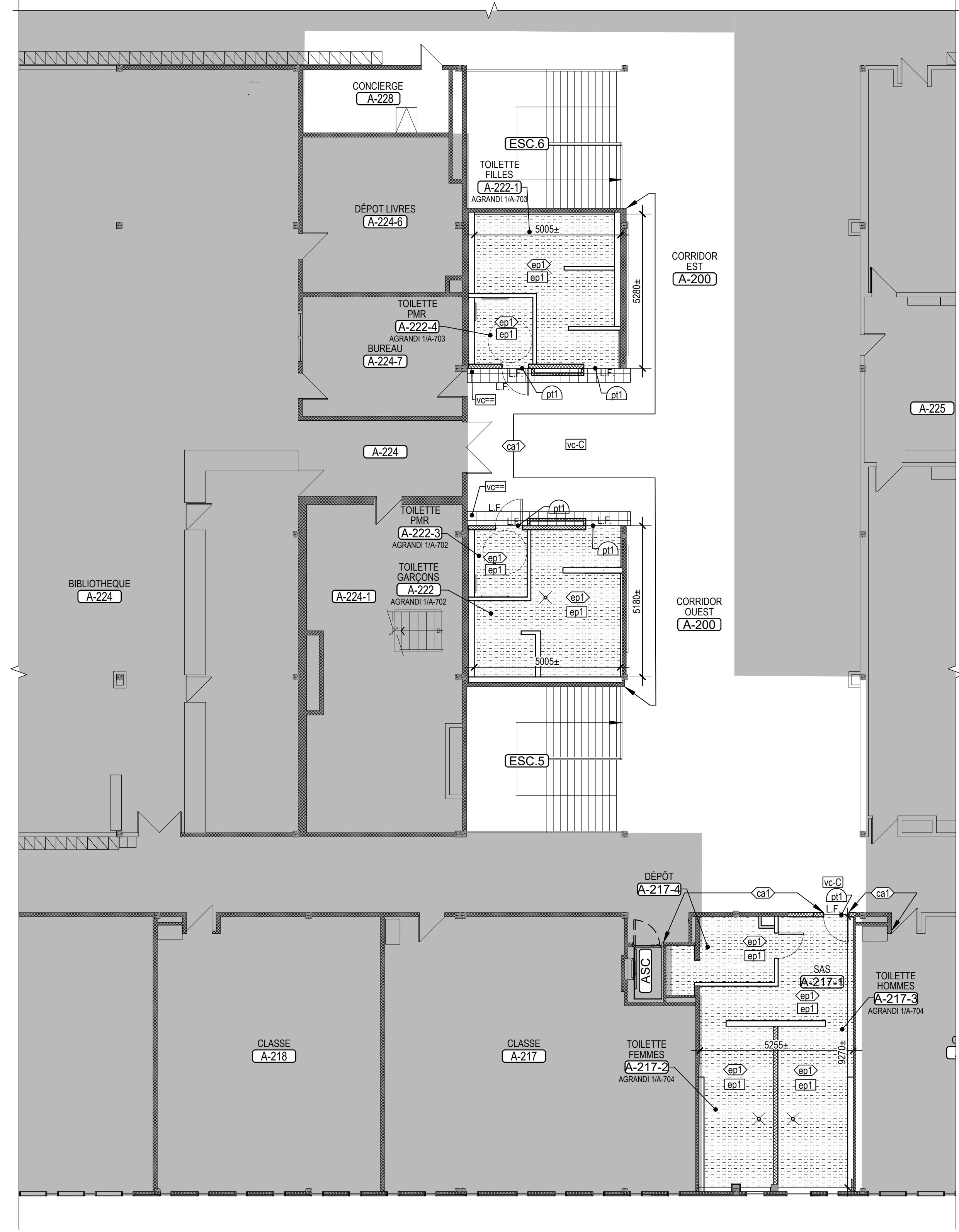
Titre
**REZ-DE-CHAUSSÉE
FINIS ET MOTIFS DE PLANCHER**

Dessiné par Préparé par Vérifié par

R. GUIZANI M. BEAULIEU J. THOUIN

Échelle Plan Révision

INDIQUÉE **A-291**



FINIS DE PLANCHERS

NOTES GÉNÉRALES

1. LE SYMBOLE DANS LE CENTRE D'UNE PIÈCE INDIQUE LA COULEUR DOMINANTE DE CETTE PIÈCE.
2. LORS DU REMPLACEMENT OU DU RAGRÈGE DE SECTION DE PLINTHE, PRÉVOIR DE REMPLACER TOUTE LA PLINTHE SUR LE MÊME MUR.
3. INSTALLER UNE PLINTHE EN CAOUTCHOUC SUR LE MOBILIER INTÉGRÉ DE MÊME COULEUR QUE CELLE INSTALLÉE AU MUR, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
4. AUX ENDROITS OÙ UNE CÉRAMIQUE MURALE EST PRÉVUE, NE PAS INSTALLER UNE PLINTHE DE LA COULEUR DU PLANCHER. LA CÉRAMIQUE MURALE DÉBUTERA À PARTIR DU PLANCHER FINI ET IRA JUSQU'AU PLAFOND, SAUF INDICATION CONTRAIRE. OU AUX ENDROITS OÙ UNE CÉRAMIQUE MURALE EST PRÉVUE, LA CÉRAMIQUE DÉBUTERA À PARTIR DE LA PLINTHE ET IRA JUSQU'AU PLAFOND, SAUF INDICATION CONTRAIRE. INSTALLER UNE MOULURE MODÈLE p12 ENTRE LA PLINTHE ET LA CÉRAMIQUE MURALE.
5. LES MOULURES POUR LES PLINTHES DE CÉRAMIQUE SERONT DE MODÈLE p12.
6. REMPLIR L'INTERSTICE MURAL ENTRE LA PLINTHE DE CÉRAMIQUE ET LE COIN ARRONDI D'UN BLOC DE BÉTON AVEC LE MÊME COULIS UTILISÉ POUR LA PLINTHE.
7. TOUTES LES JONCTIONS DE FINIS DE PLANCHER DEVRONT ÊTRE FAIT SOUS LE CHANT DE LA PORTE.

NOTES SPÉCIFIQUES

NOTES APPLICABLES À LA SÉRIE A-290 SEULEMENT.

Droit d'auteur et usage des documents

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doivent être lus et analysés en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis.

Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

Emissions	
No.	Description
01	POUR SOUMISSION ET PERMIS

No.	Description	Date
		2023.02.09

440, rue Notre-Dame
Bureau 301
Repentigny
Québec, J6A 2T4
T 450.585.7159
F 450.585.7154

1982, ch. du Village
Mont-Tremblant
Québec J8E 1K4
T 819.681.7100
F 819.681.7039

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.
info@btaa.ca
www.btaa.ca

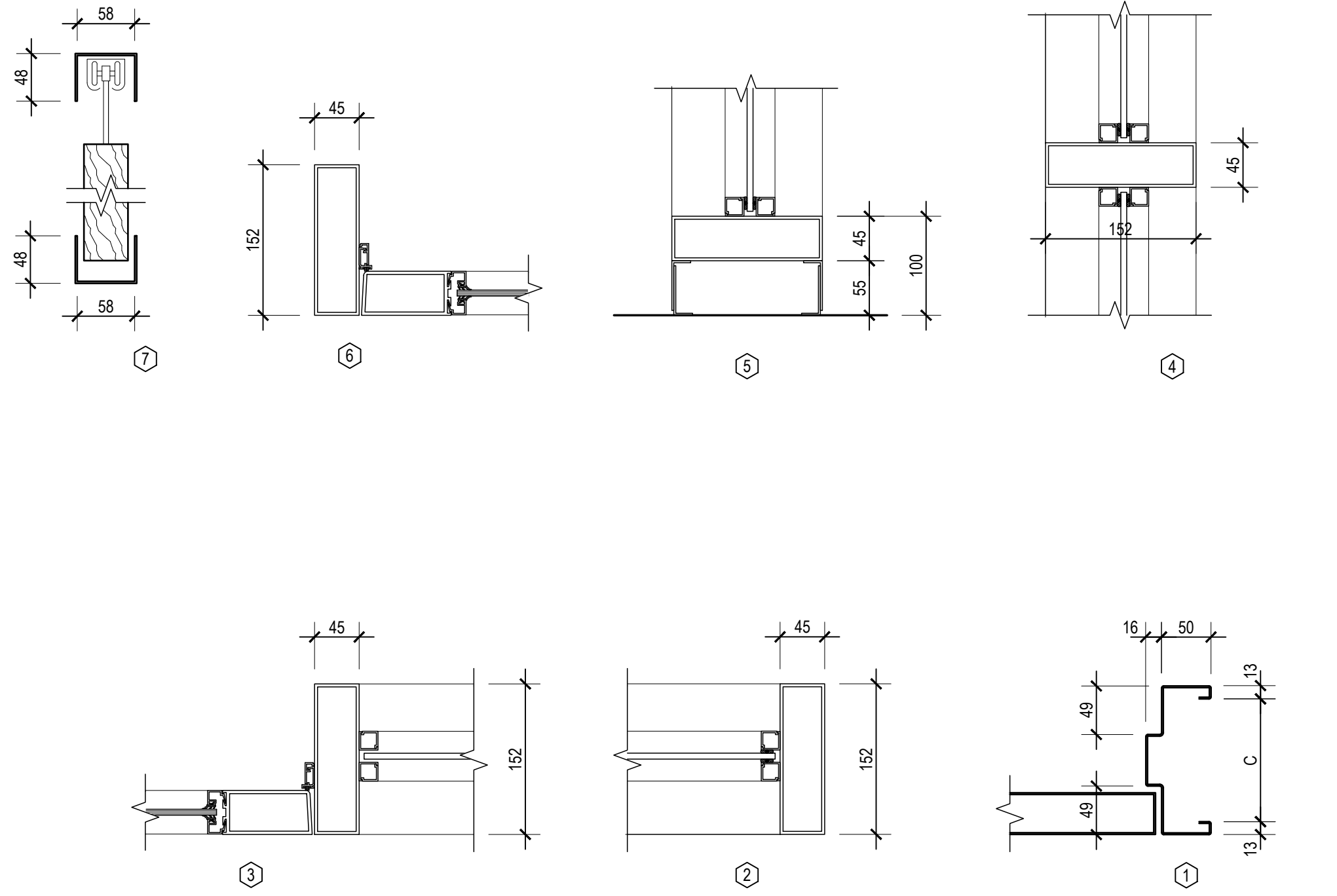


Projet
RÉFECTION DES BLOCS SANITAIRES ET DU SECTEUR ADMINISTRATIF DE L'ÉCOLE SECONDAIRE JUNIOR LAVAL ACADEMY
Adresse
2323 BOULEVARD DANIEL-JOHNSON
LAVAL (QUÉBEC) H7T 1H8
Dossier
22021

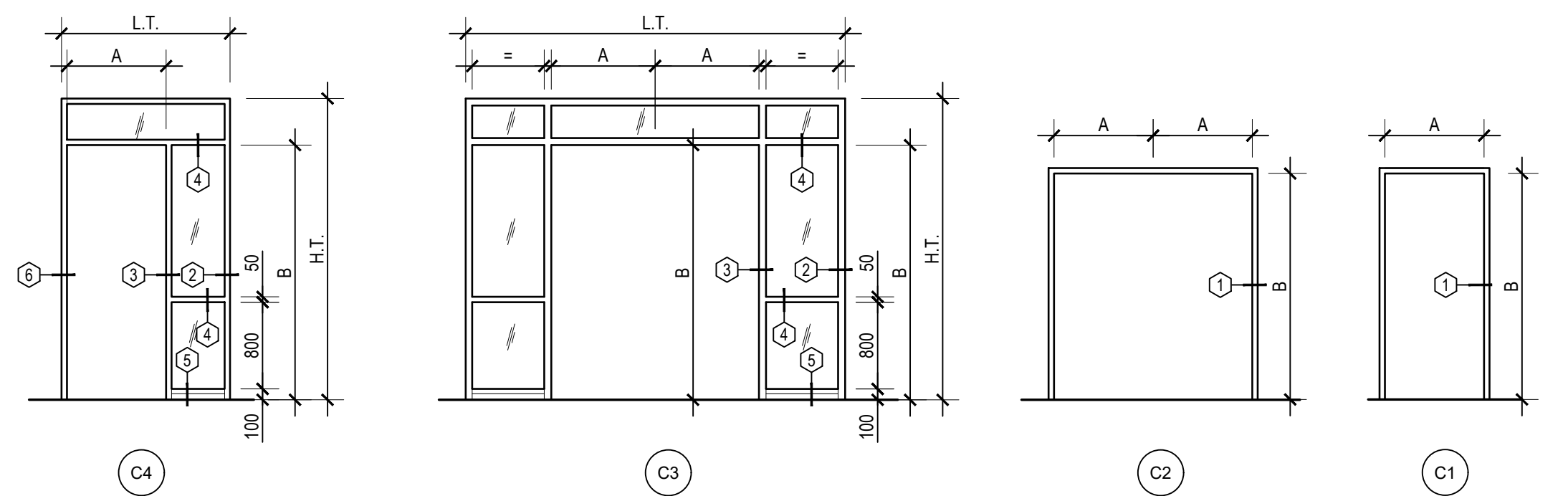
Client
COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
Dossier client
P1-188-22-P01

Titre
ÉTAGE FINIS ET MOTIFS DE PLANCHER

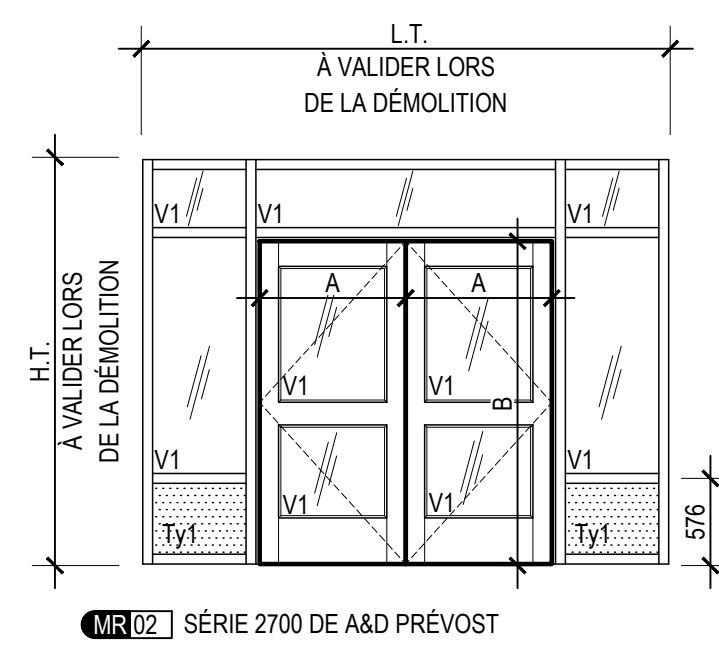
Dessiné par	Préparé par	Vérifié par
R. GUIZANI	M. BEAULIEU	J. THOUIN
Echelle	Plan	Révision
INDIQUÉE	A-292	



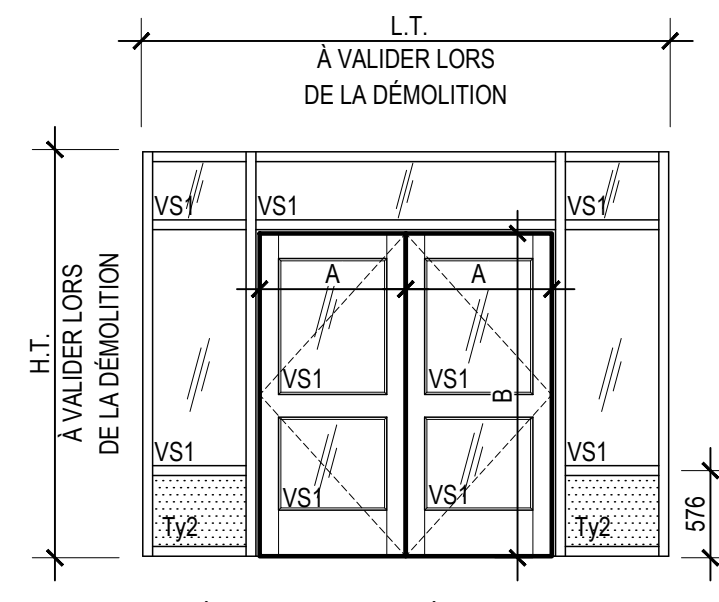
DÉTAIL DES CADRES (4)
VUE EN COUPE
ÉCHELLE 1:5
A-391



CADRES (3)
VUE EN ÉLEVATION
ÉCHELLE 1:50
A-391

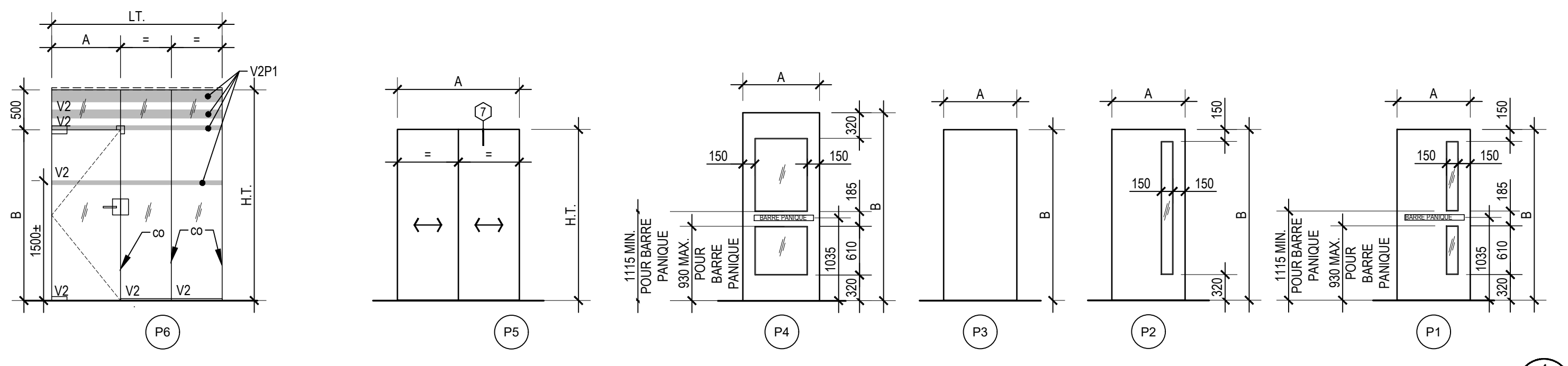


MR02 SÉRIE 2700 DE A&D PRÉVOST

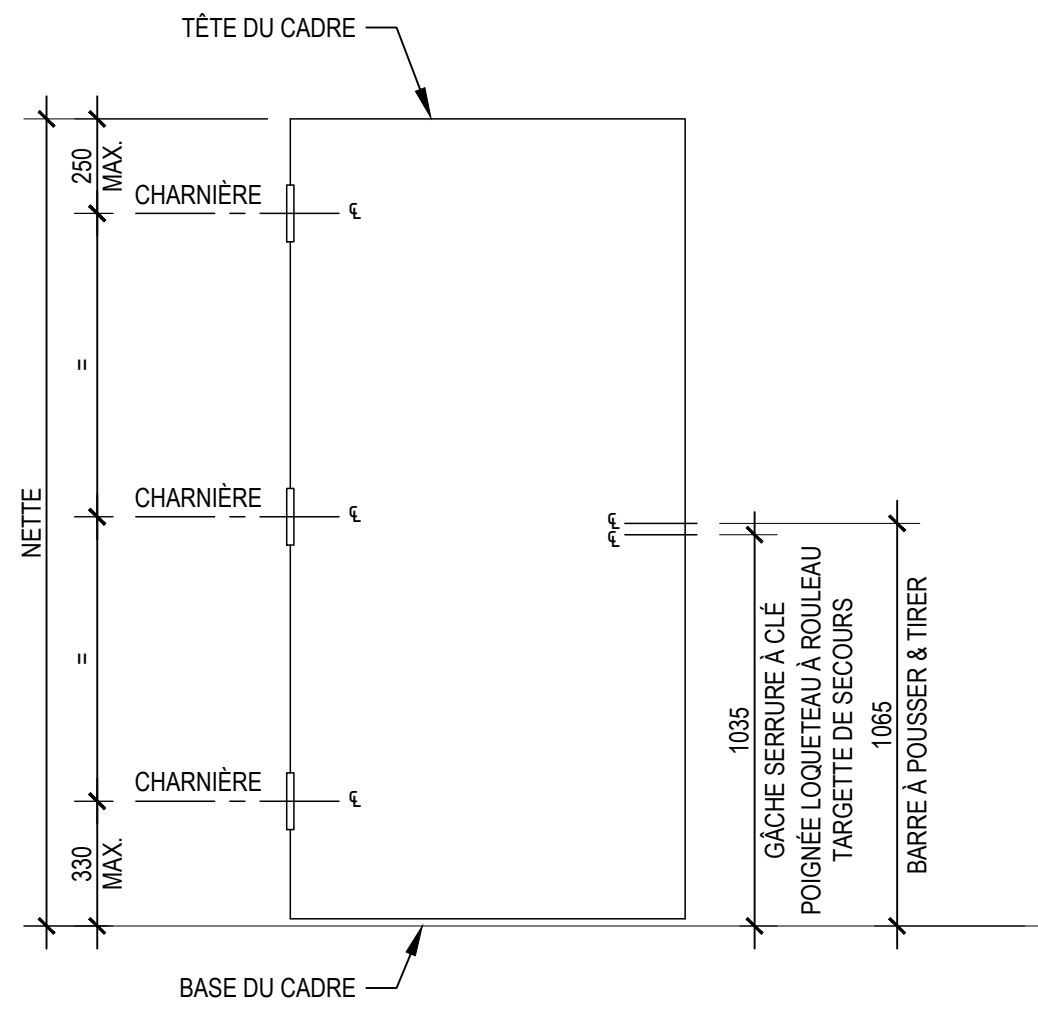


MR01 SÉRIE 2750 DE A&D PRÉVOST

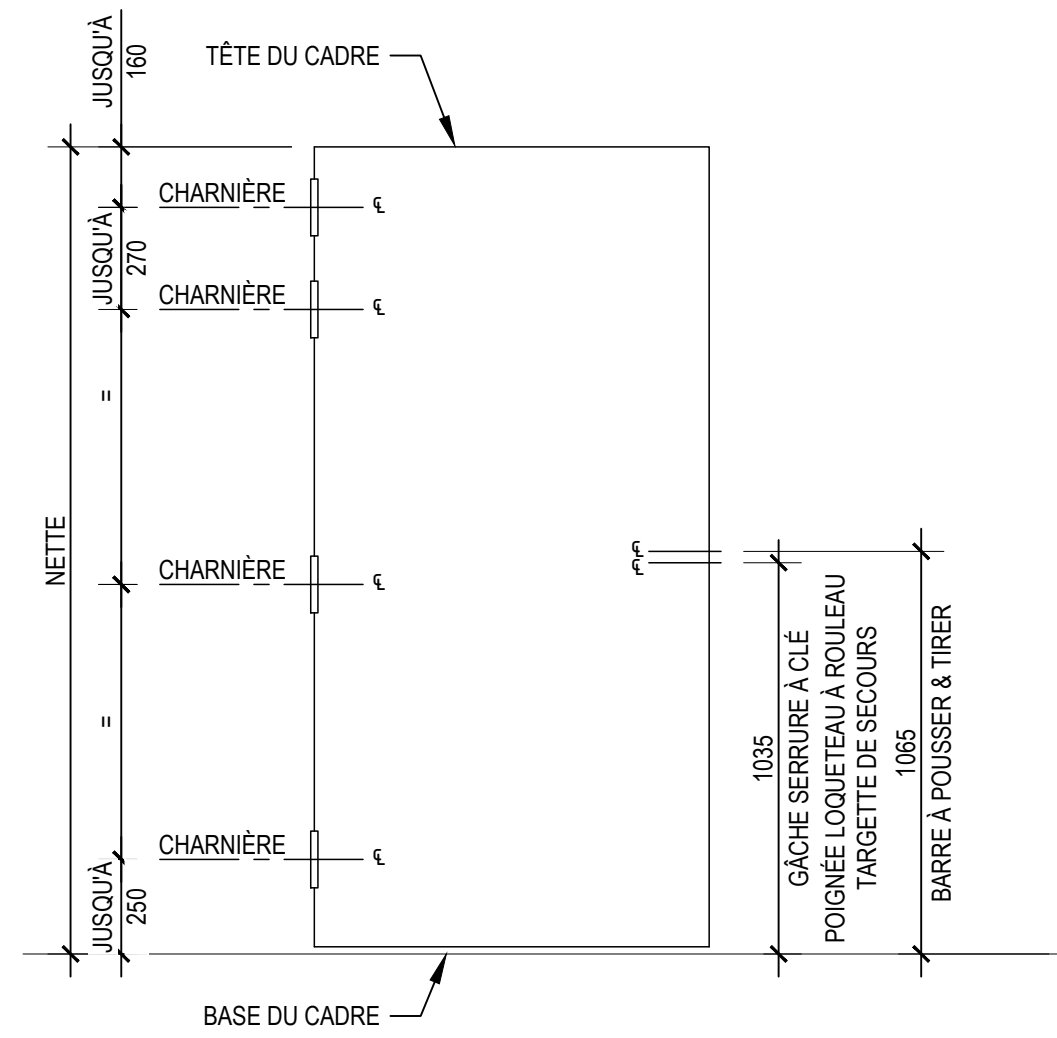
MURS-RIDEAUX (2)
VUE EN ÉLEVATION
ÉCHELLE 1:50
A-391



PORTES (1)
VUE EN ÉLEVATION
ÉCHELLE 1:50
A-391



HAUTEUR DE MONTAGE DE LA QUINCAILLERIE



HAUTEUR DE MONTAGE DE LA QUINCAILLERIE

HAUTEUR DE MONTAGE QUINCAILLERIE (5)
VUE EN ÉLEVATION
ÉCHELLE 1:20
A-391

TABLEAU DES PORTES ET CADRES																							
NUMÉRO PORTES / CADRES	PLAN	DE	À	D.R.F. (min.)	CADRES					PORTES					QUINCAILLERIE			REMARQUES					
					MAT.	ÉLÉV.	A	B	L.T.	H.T.	C	VITR.	FINI	MAT.	ÉLÉV.	ÉP.	VITR.		FINI	GR.	ÉL.	CA.	
NIVEAU 1 (REZ-DE-CHAUSSEE)																							
A-112	A-113-1	A-112	-	AC1	C1	864	2135	-	-	-	-	-	P	BP2	P3	-	-	P	3	-	-	3	
A-113-1a	A-114-5	A-113-1	-	AC1	C2	300	2640	-	-	-	-	-	P	BP2	P1	-	V1	P	5	-	-	1, 3, 4	
A-113-1b	A-114-16	A-113-1	-	AC1	C1	915	2135	-	-	-	-	-	P	BP2	P1	-	V1	P	4	-	-	1, 3	
A-113-1c	A-114-5	A-113-2	-	-	-	915	2135	2495±	2850±	-	V4	-	V2	P6	-	V2	-	-	-	-	-	5	
A-113-3	A-113-1	A-113-3	-	AC1	C1	915	2135	-	-	-	-	-	P	BP2	P2	-	V1	P	2	-	-	3	
A-113-4	A-113-1	A-113-4	-	AC1	C1	915	2135	-	-	-	-	-	P	BP2	P2	-	V1	P	2	-	-	3	
A-113-5	A-113-1	A-113-5	-	AC1	C1	915	2135	-	-	-	-	-	P	BP2	P2	-	V1	P	2	-	-	3	
A-113-6	A-113-1	A-113-6	-	AC1	C1	864	2135	-	-	-	-	-	P	BP2	P2	-	V1	P	2	-	-	3	
A-113-7	A-113-1	A-113-7	-	AC1	C1	915	2135	-	-	-	-	-	P	BP2	P2	-	V1	P	2	-	-	3	
A-114a	A-114	A-100	-	AL	MR02	915	2135	3500±	2835±	-	V1	A	AL	MR02	-	V1	A	8	X	-	-	1	
A-114b	A-114-5	A-114	-	AL	C3	915	2135	3500±	2955±	-	V1	A	AL	P4	-	V1	A	6	-	-	-	1	
A-114c	EXT	A-114	-	AL	MR01	915	2135	3500±	2915±	-	VS1	A	AL	MR01	-	VS1	A	7	X	-	-	1	
A-114-1	A-114	A-114-1	-	AL	C4	915	2135	1642±	2125±	-	V1	A	AL	P4	-	V1	A	4	-	-	-	1	
A-114-7	A-114-5	A-114-7	-	AC1	C1	813	2135	-	-	-	-	-	P	BP2	P3	-	-	P	1	-	-	3	
A-114-9	A-114-5	A-114-9	-	AC1	C1	813	2135	-	-	-	-	-	P	BP2	P3	-	-	P	1	-	-	3	
A-114-12	A-114-16	A-114-12	-	AC1	C1	864	2135	-	-	-	-	-	P	BP2	P3	-	-	P	3	-	-	3	
A-114-13	A-114-16	A-114-13	-	AC1	C1	915	2135	-	-	-	-	-	P	BP2	P2	-	V1	P	2	-	-	3	
A-114-14	A-114-16	A-114-14	-	AC1	C1	915	2135	-	-	-	-	-	P	BP2	P2	-	V1	P	2	-	-	3	
A-114-14a	A-114-16	A-114-13	-	AC1	C1	915	2135	-	-	-	-	-	P	BP2	P2	-	V1	P	2	-	-	3	
A-114-16	A-114-16	A-114	-	AL	C4	915	2135	1615±	2125±	-	V1	A	AL	P4	-	V1	A	4	-	-	-	1	
A-114-17	A-114-12	A-114-17	-	-	-	1000	2135	-	-	-	-	-	-	BP2	P5	-	-	P	9	-	-	2	
A-114-8	A-114-1	A-114-8	-	EX	-	915	2135	-	-	-	-	-	-	BP2	P3	-	-	P	4	-	-	6	
NIVEAU 2 (ÉTAGE)																							
A-217-1	A-200	A-217-1	-	AC1	C1	864	2135	-	-	-	-	-	P	BP2	P3	-	-	P	4	-	-	3	
A-217-4	A-217-1	A-217-4	45	AC1	C1	864	2135	-	-	-	-	-	P	AC7	P3	-	-	P	10	-	-	-	
A-222-3	A-200	A-222-3	-	AC1	C1	915	2135	-	-	-	-	-	P	BP2	P3	-	-	P	12	X	-	-	3
A-222-4	A-200	A-222-4	-	AC1	C1	915	2135	-	-	-	-	-	P	BP2	P3	-	-	P	11	-	-	-	3

CADRES	PORTES	VITRAGE (voir devis section 08 80 50)	FINIS
AC1 Acier 1,3 mm	AC1 Acier 1,3 mm âme alvéolaire	V1 Verre clair trempé 6 mm	P Peinture
AC2 Acier 1,6 mm	AC2 Acier 1,6 mm âme alvéolaire	V2 Verre résistant au feu 5 mm	S Stratiifié
AC3 Acier 2,0 mm	AC3 Acier 1,6 mm âme renforcée	V3 Verre clair trempé 10 mm	T Teinture et verni
	AC4 Acier 1,6 mm âme isolée renforcée (intérieure)	V4 Verre laminé	V Verni
AC#X Acier inoxydable	AC5 Acier 1,6 mm âme isolée	V5 Verre clair trempé 6 mm dépoli	A Anodisé
AL Aluminium	AC6 Acier 1,6 mm âme isolée renforcée (contreplaqué)		
B Bois	AC7 Acier 1,6 mm âme isolée (D.R.F.)		
	AC#X Acier inoxydable	VS1 Unité scellée type 1	
	AL Aluminium	VS2 Unité scellée type 2	
	ALI Aluminium avec bris thermique	VS3 Unité scellée type 3	
	BP1 Bois âme pleine / Panneau de fibre dur		
	BP2 Bois âme pleine / Placage de bois	VxP Verre Vx avec pellicule autocollante	

REMARQUES	ABRÉVIATIONS
La valeur «C» est indiquée pour les cadres extérieurs ou les cadres nécessitant une dimension autre que celle de la cloison. Pour toute autre dimension, se référer à la série A-200 pour le type de cloison.	CA Contrôle d'accès - gâche électrique
L'épaisseur des portes est de 45mm, sauf indication contraire.	D.R.F Degré de résistance au feu
1. Barre-panique.	ÉL Préparation électrique (Voir ing.)
2. Portes coulissantes sur rail.	ÉLÉV Élévation
3. Cadre à 3 morceaux soudé sur place	ÉP Épaisseur
4. Cadre à fixer sur un cadre en acier structural existant	GR Groupe de quincaillerie
5. Quincaillerie voir section vitrage 08 80 00	MAT Matériau
6. Le cadre est existant. L'entrepreneur devra vérifier sur place l'emplacement exacte des renforts des charnières et de la gâche.	VITR Vitrage
	Mn1 Meneau amovible
	co Silicone structural
	Ty1 Panneau tympan
	Ty2 Panneau tympan isolé

Droit d'auteur et usage des documents

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doivent être lus et analysés en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis.

Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débuter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

Émissions	No.	Description	Date
01	POUR SOUMISSION ET PERMIS		2023.02.09

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.
440, rue Notre-Dame
Bureau 301
Repentigny
Québec, J6A 2T4
T 450.585.7150
F 450.585.7154

1982, ch. du Village
Mont-Tremblant
Québec J8E 1K4
T 819.681.7100
F 819.681.7039

info@btaa.ca
www.btaa.ca

PROJET

RÉFÉCTION DES BLOCS SANITAIRES ET DU SECTEUR ADMINISTRATIF DE L'ÉCOLE SECONDAIRE JUNIOR LAVAL ACADEMY

Adresse
2323 BOULEVARD DANIEL-JOHNSON
LAVAL (QUÉBEC) H7T 1H8
Dossier
22021

CLIENT

COMMISSION SCOLAIRE
SIR-WILFRID-LAURIER
Dossier-cl
P1-188-22-P01

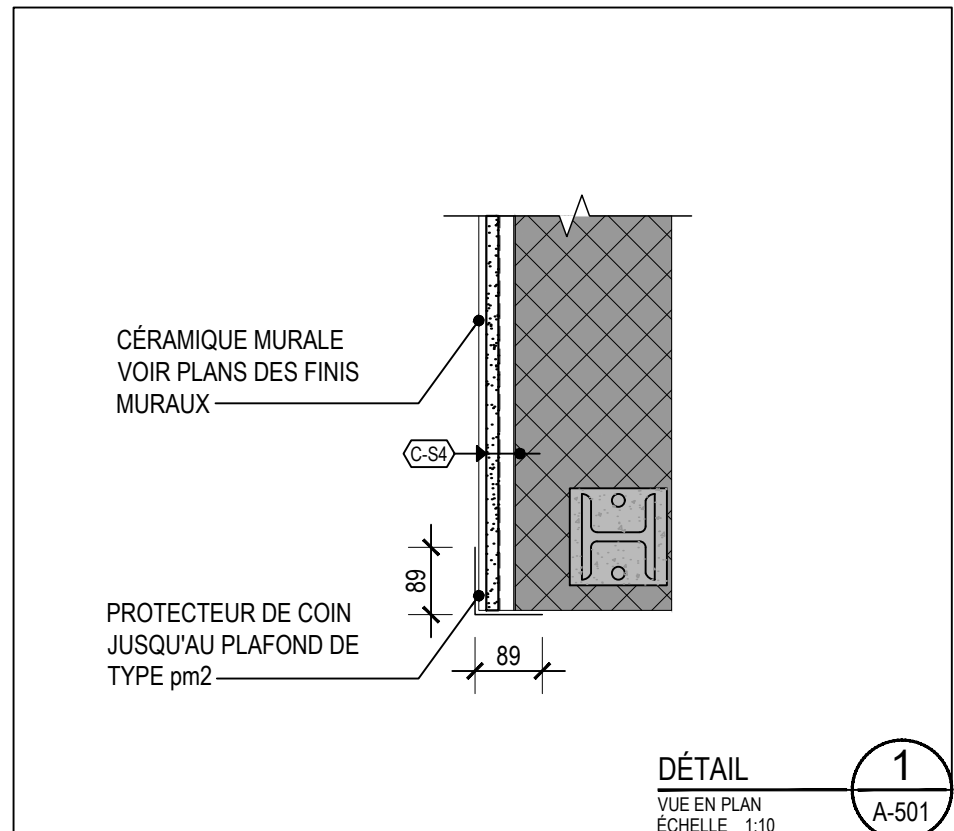
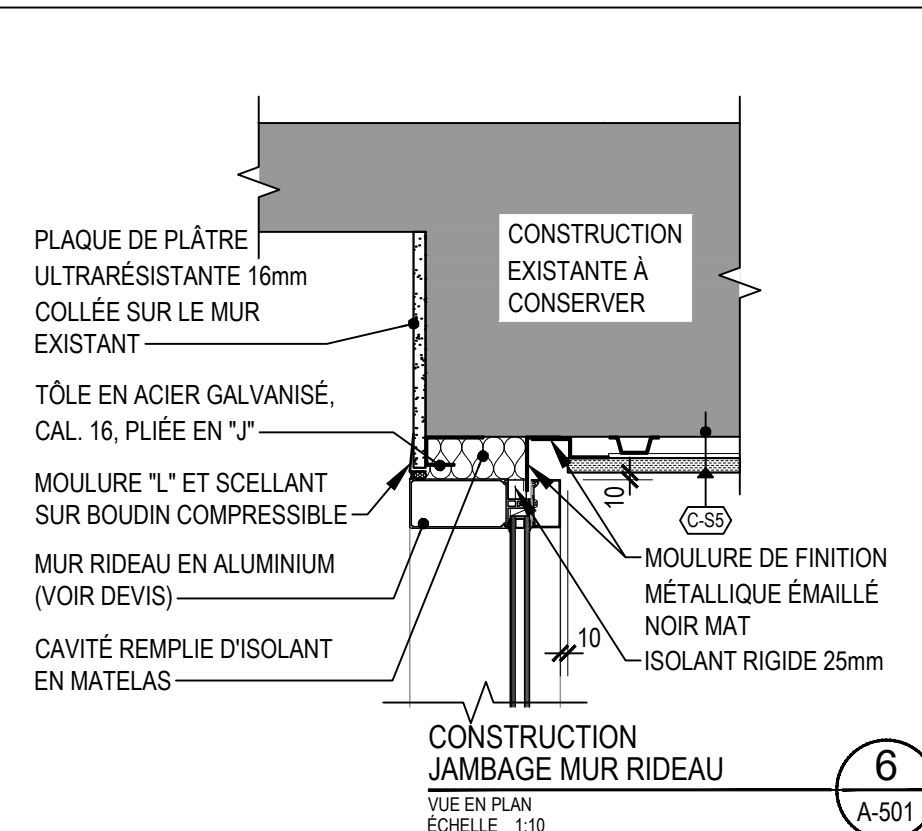
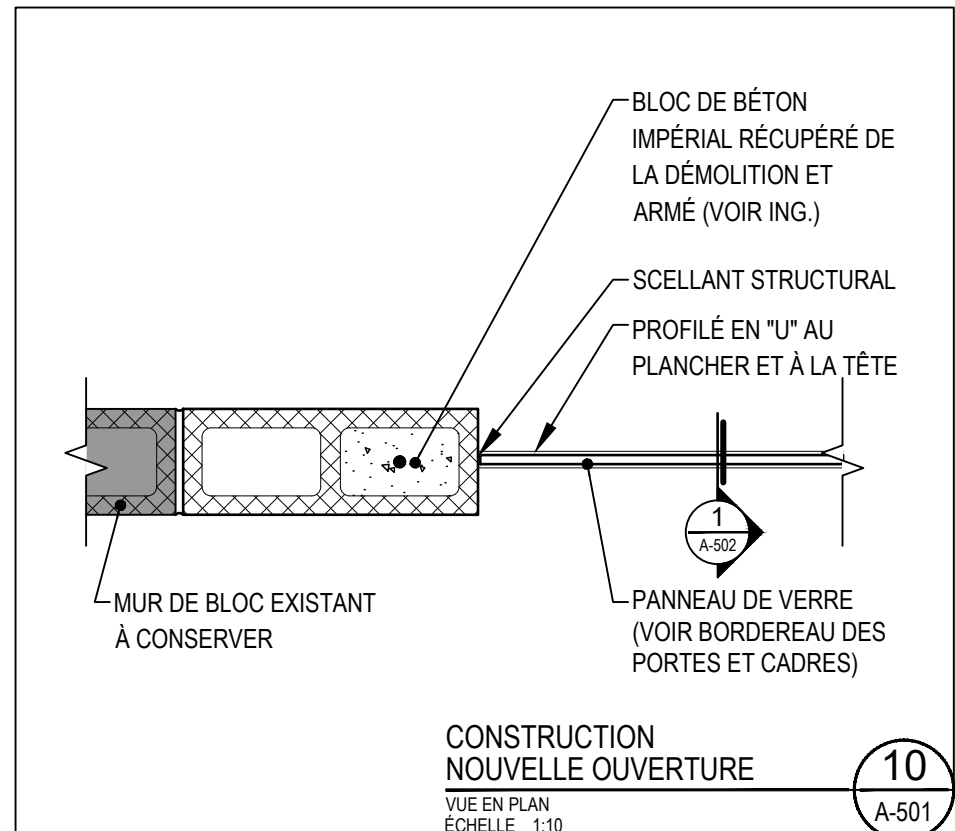
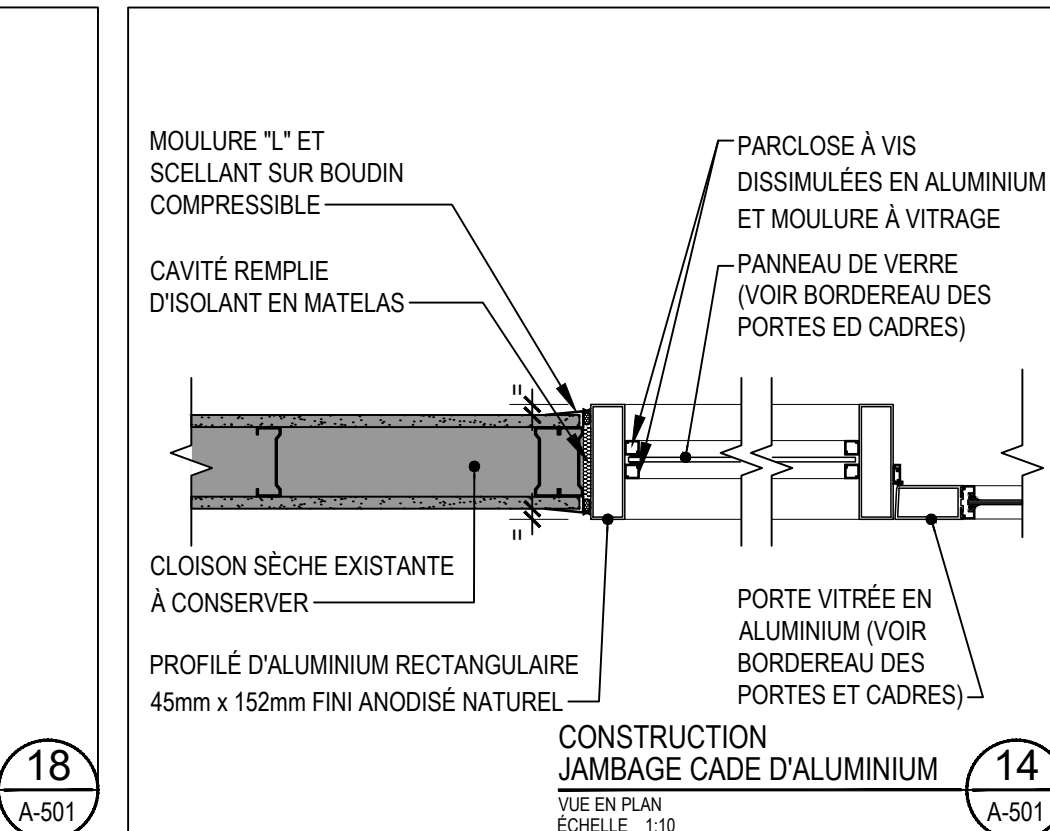
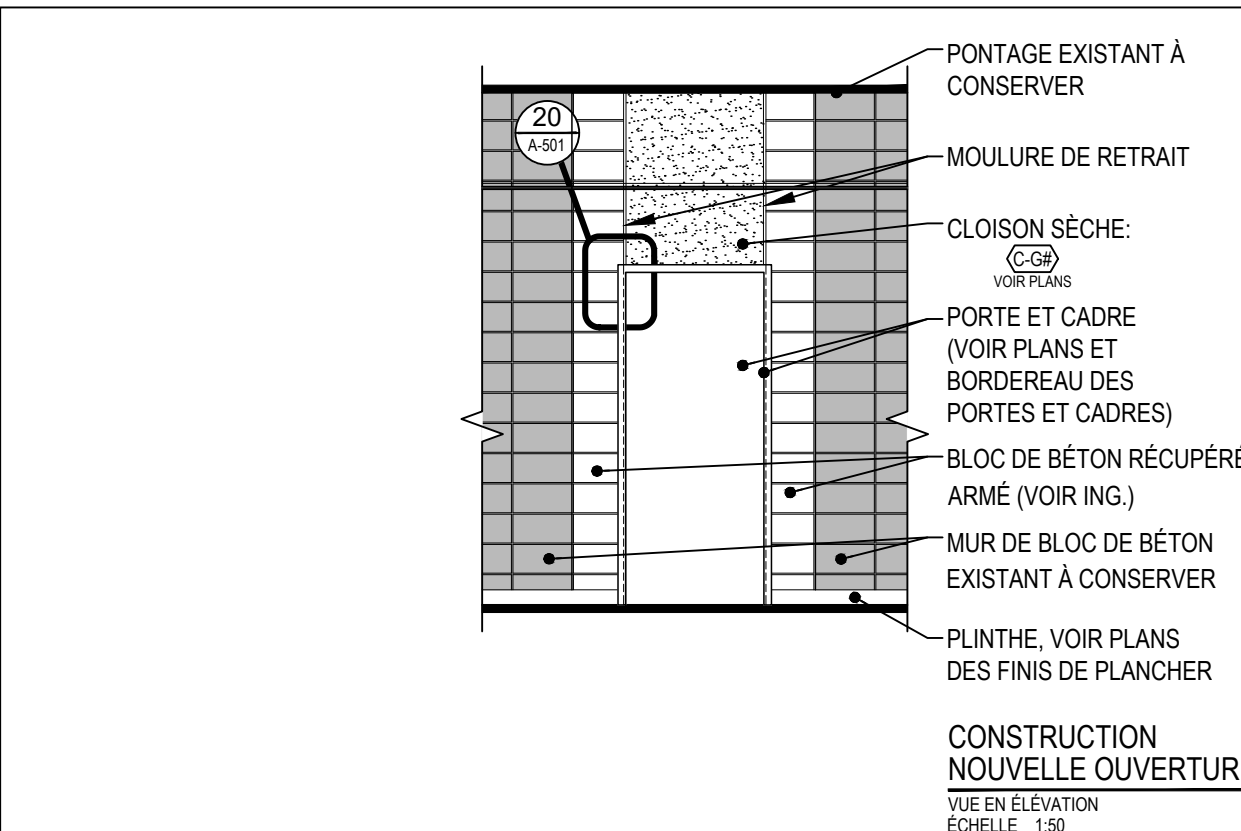
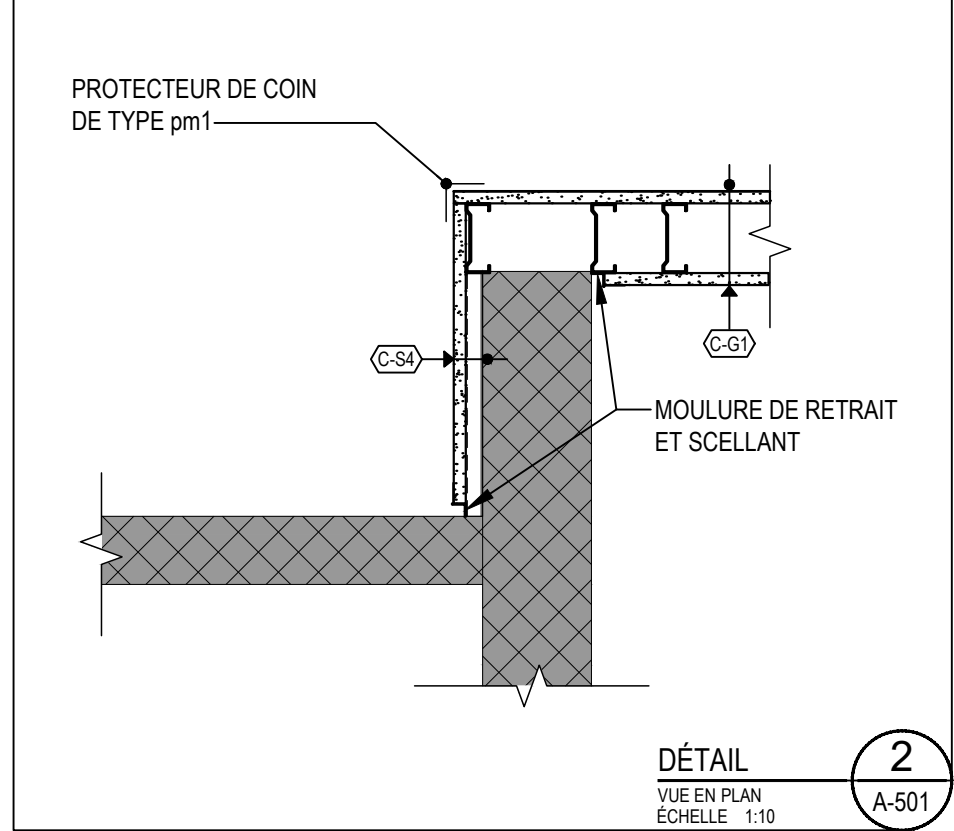
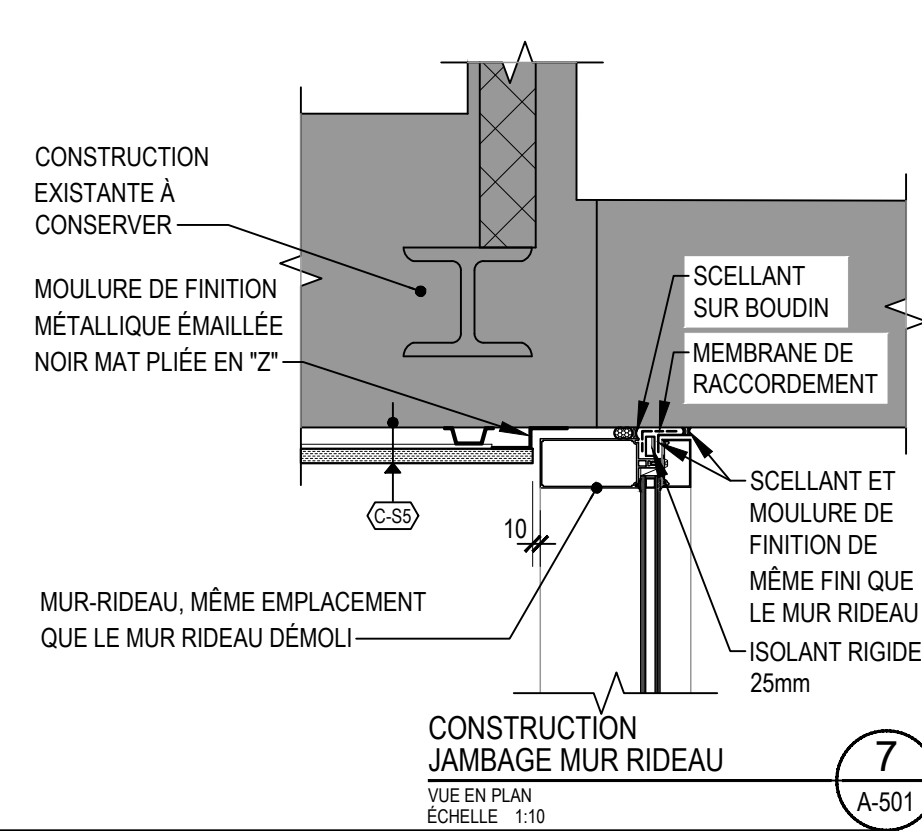
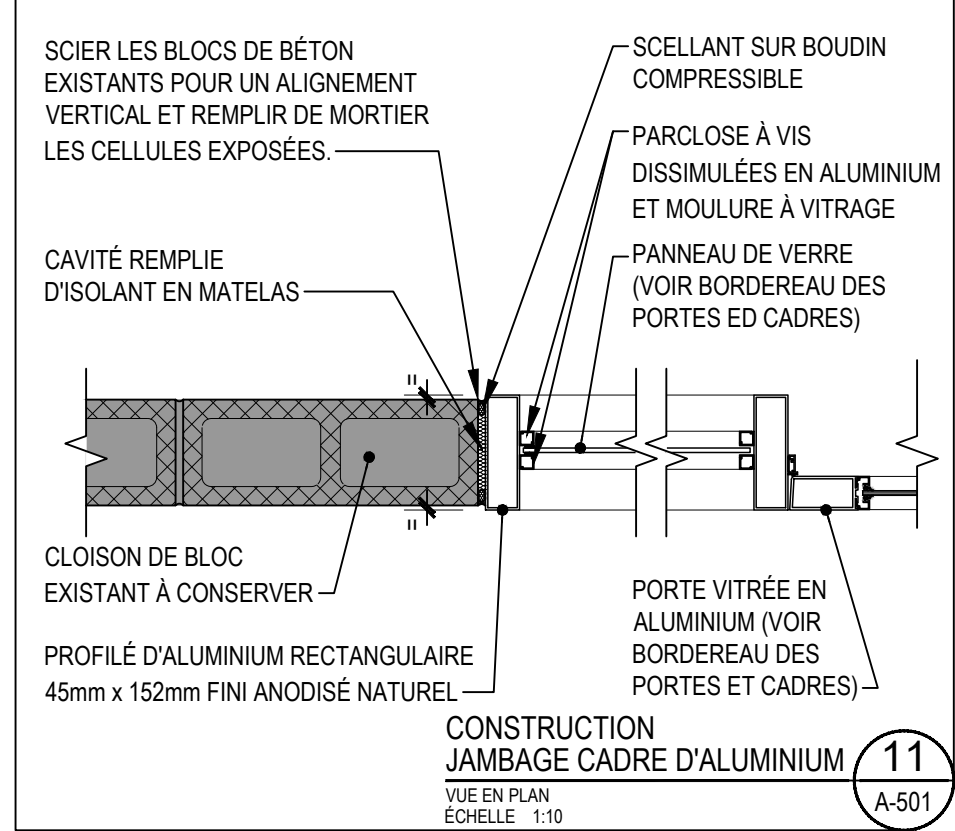
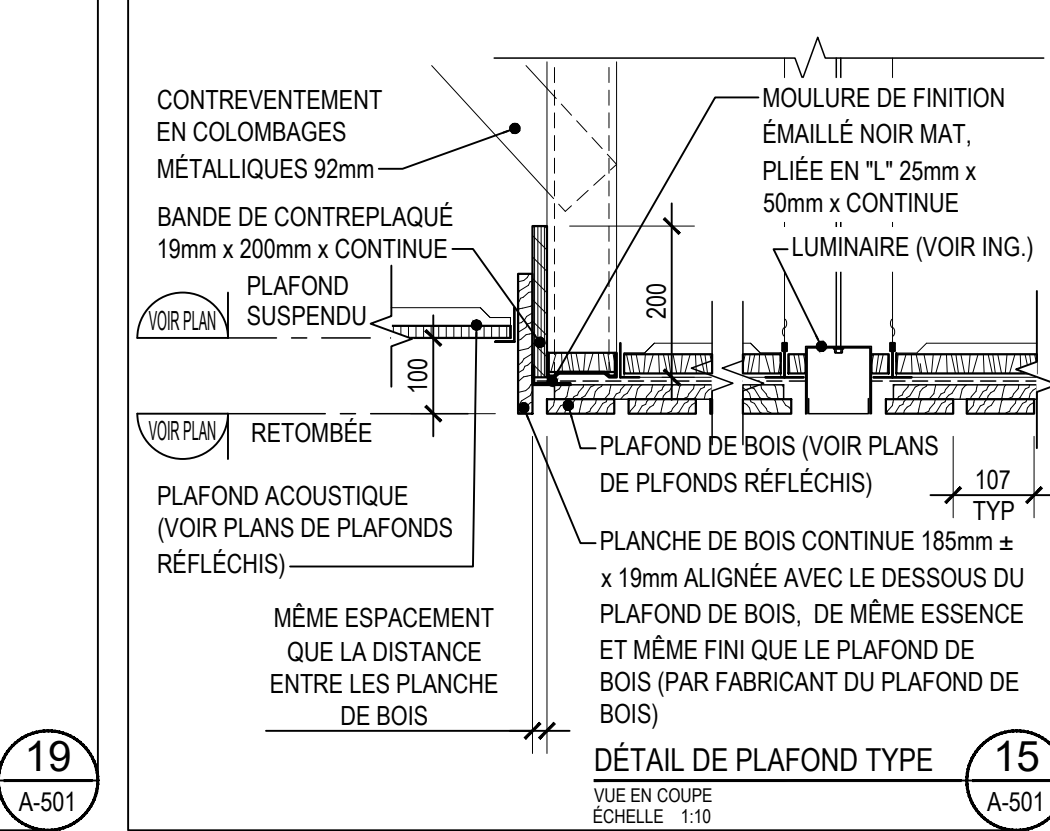
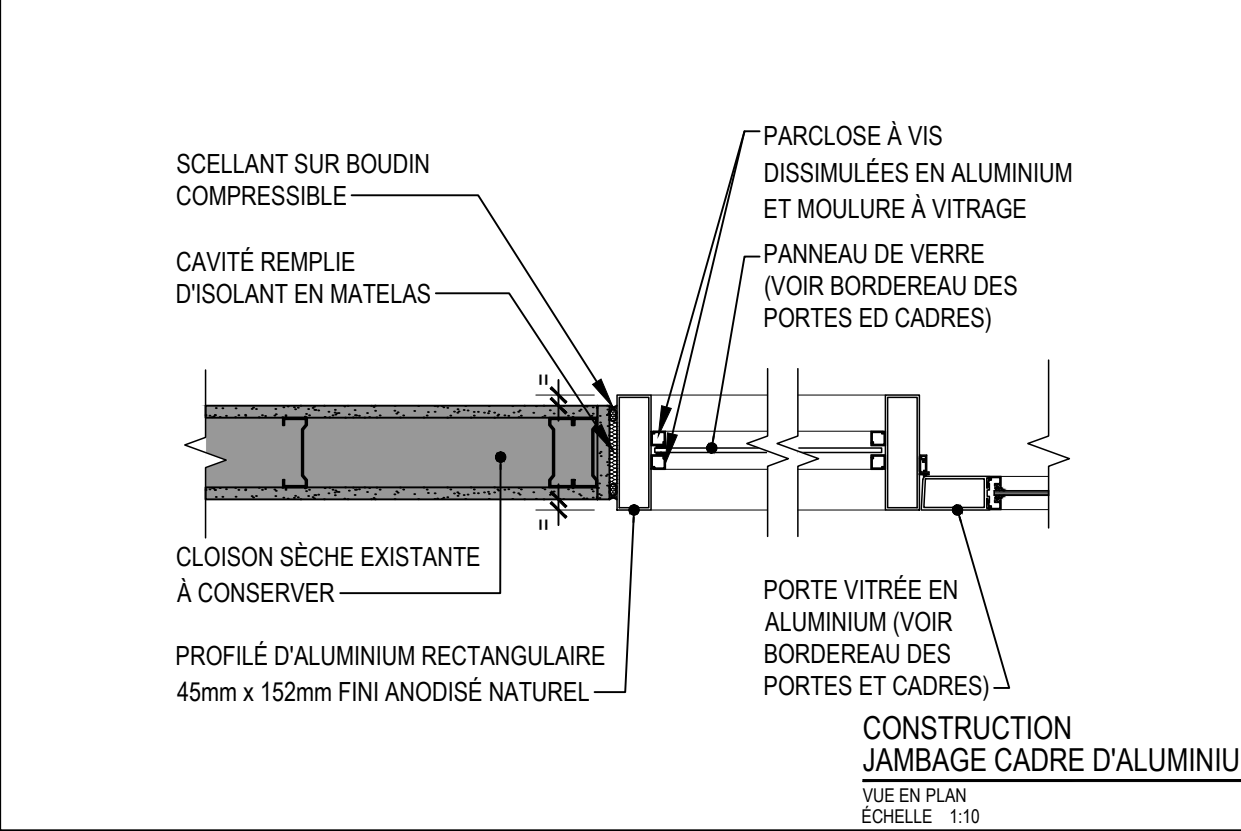
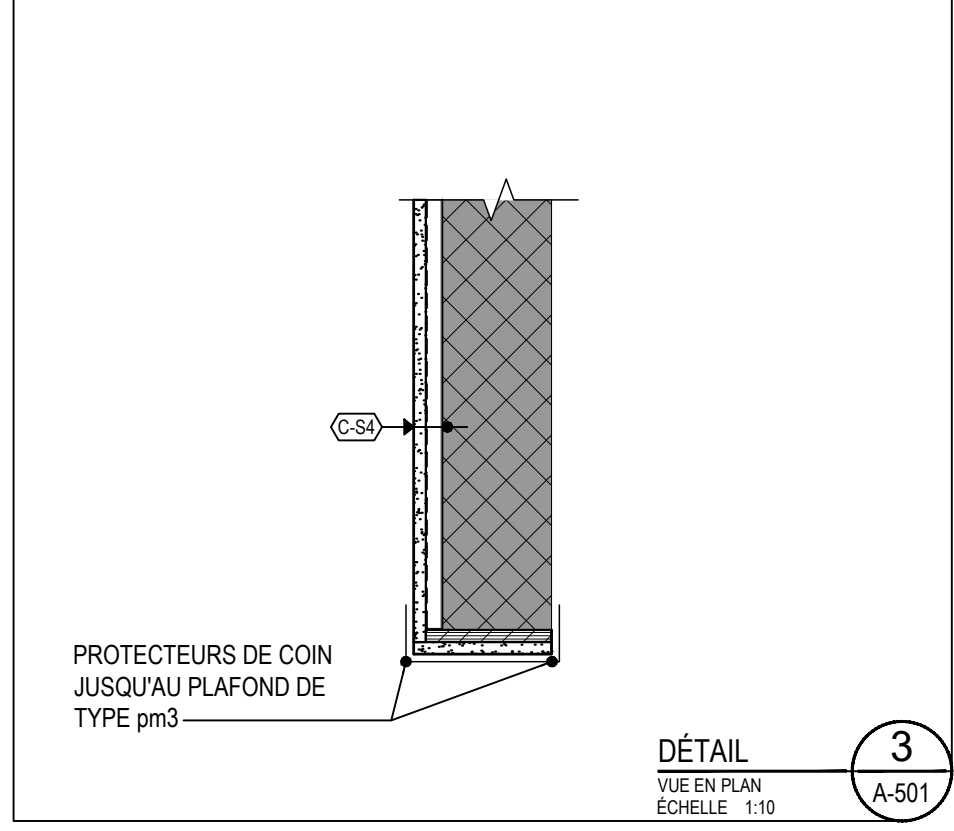
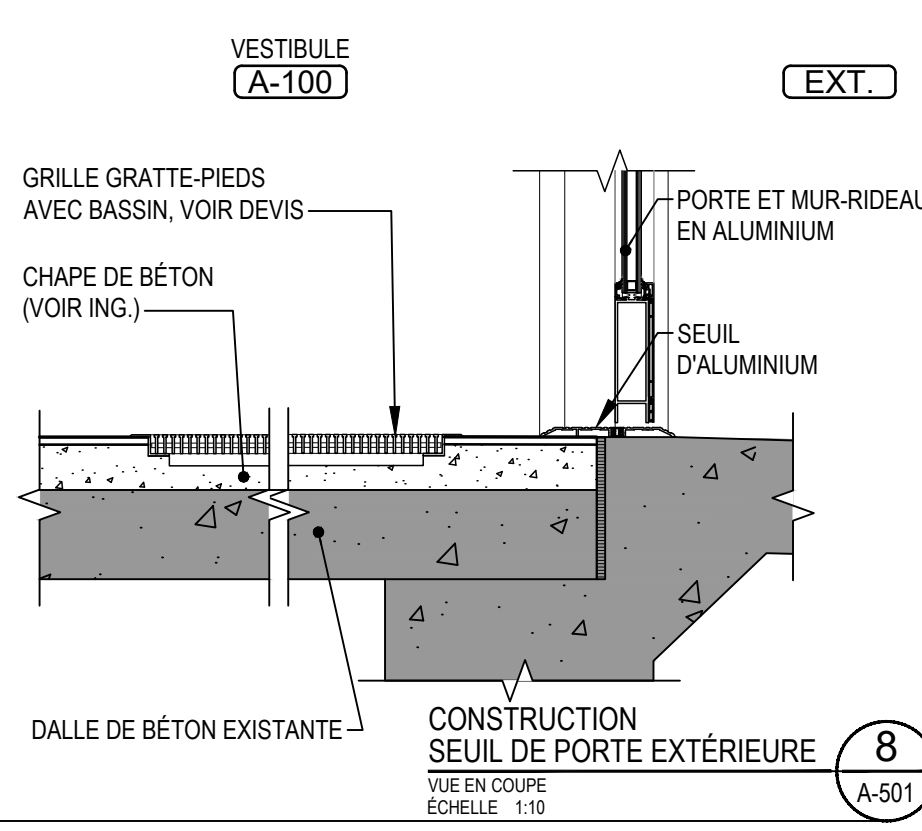
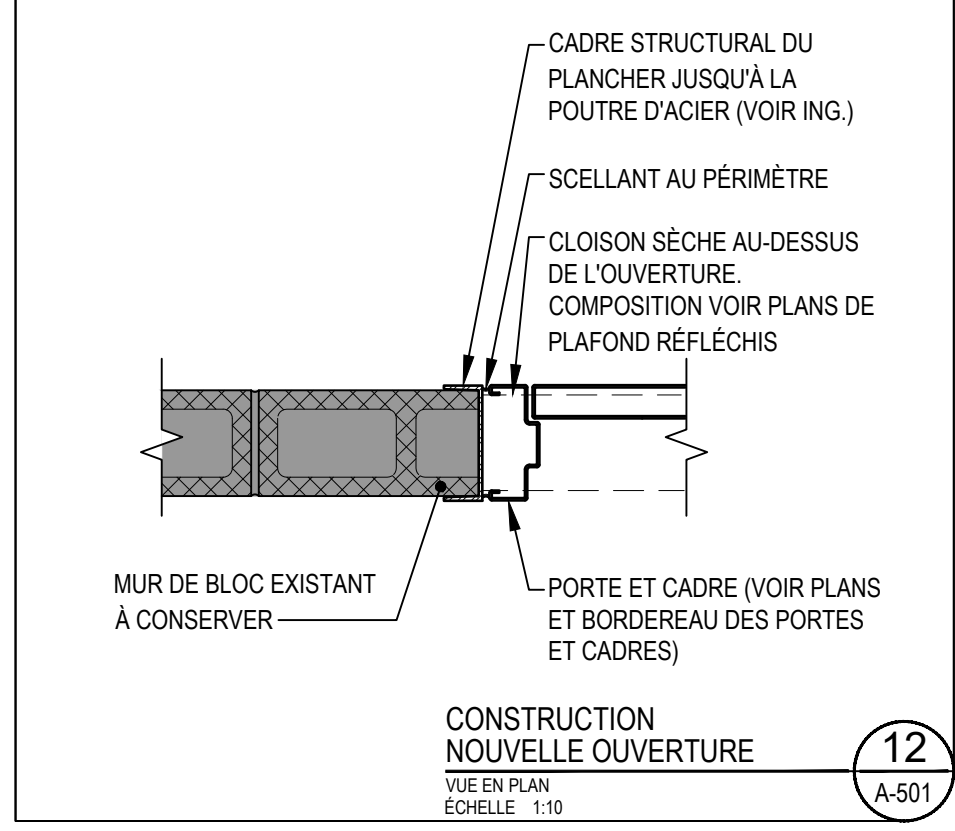
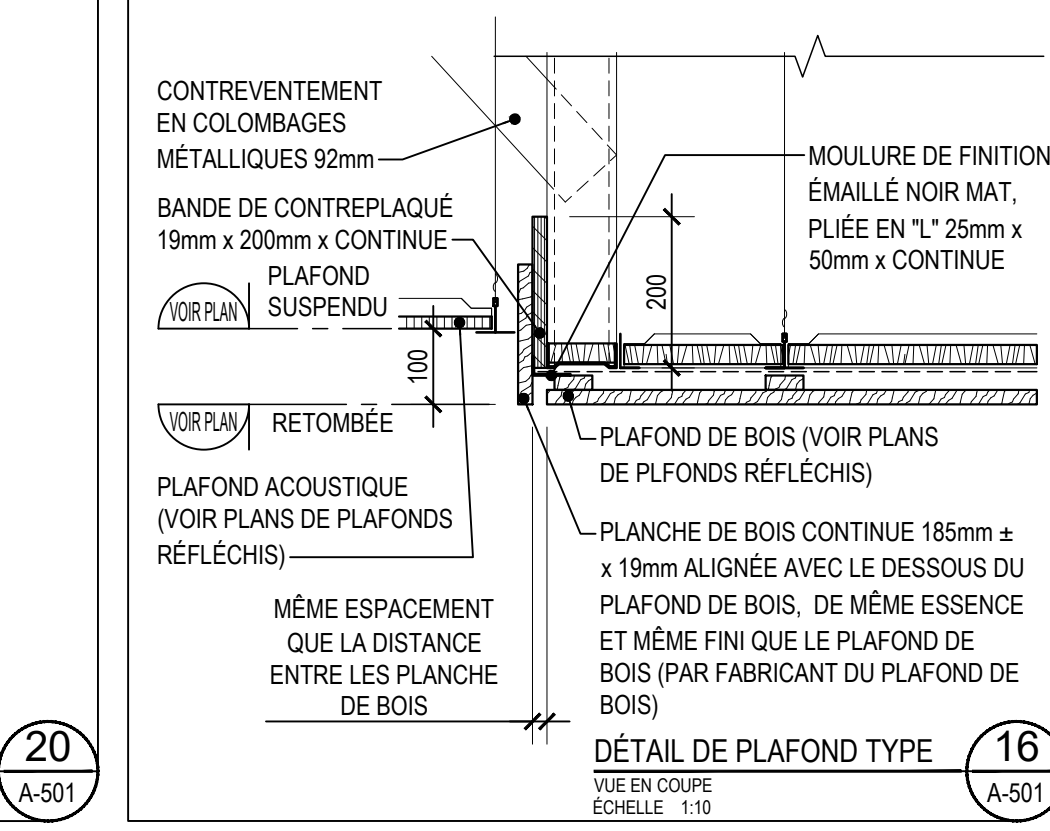
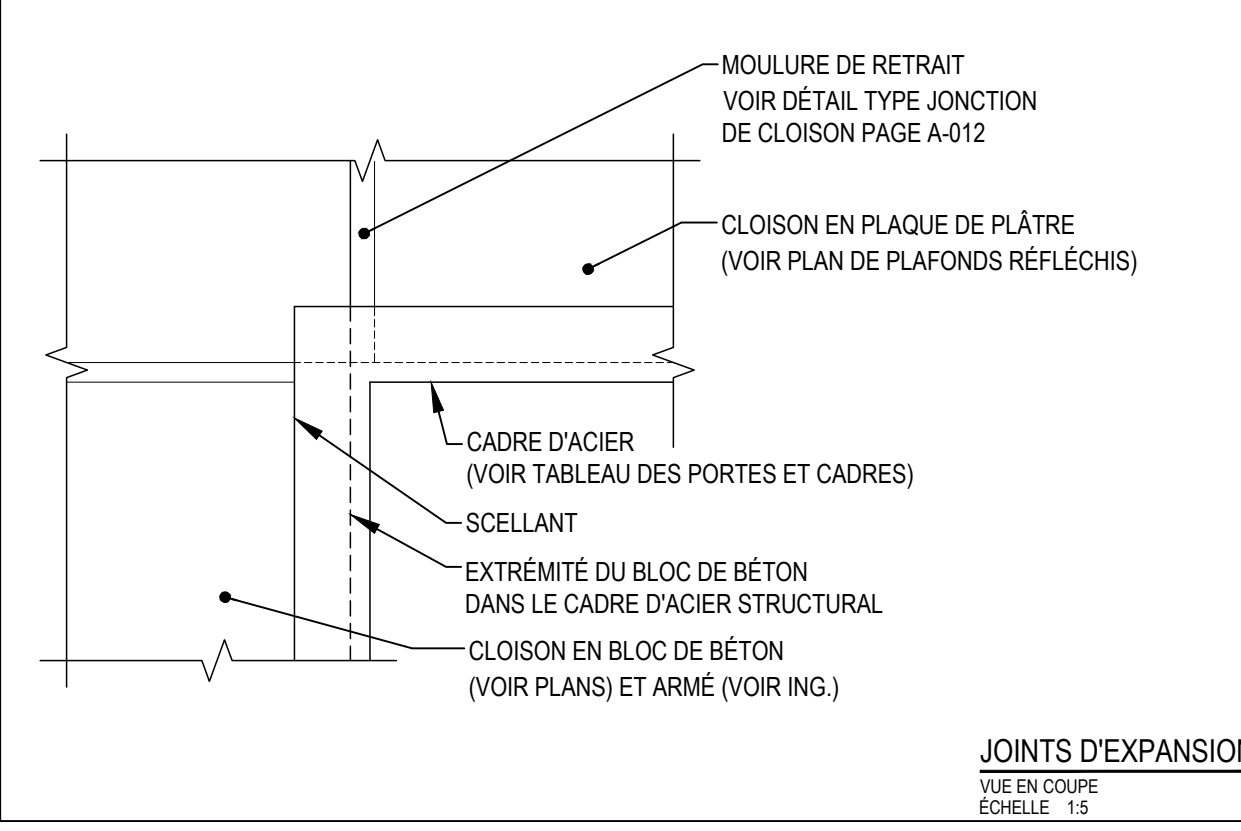
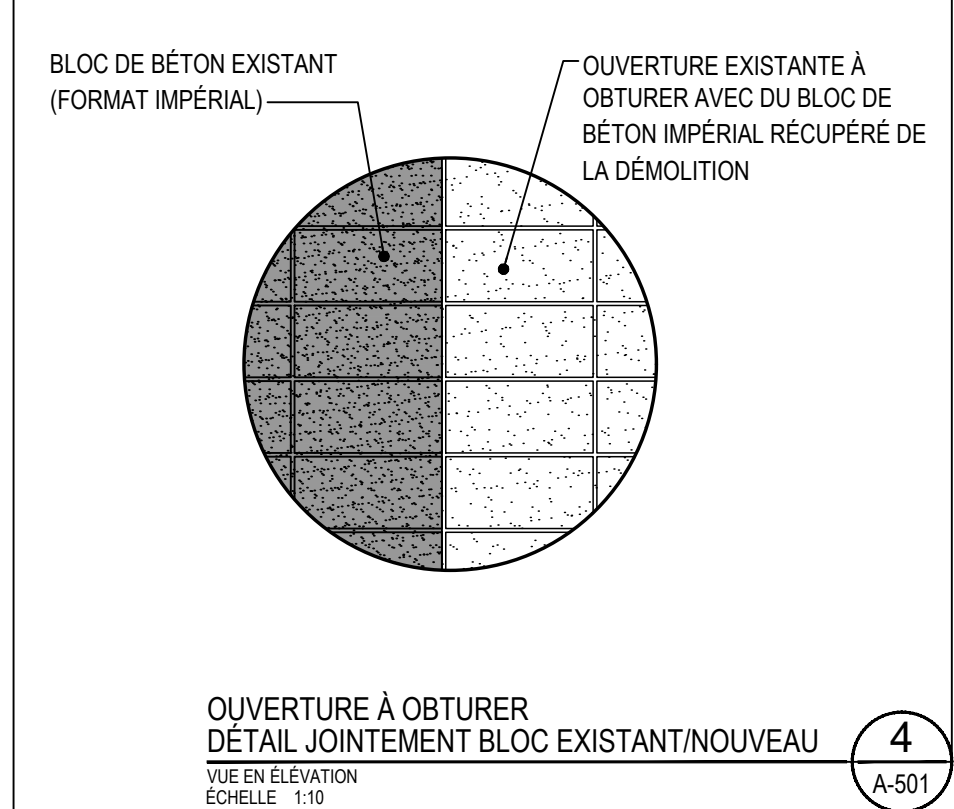
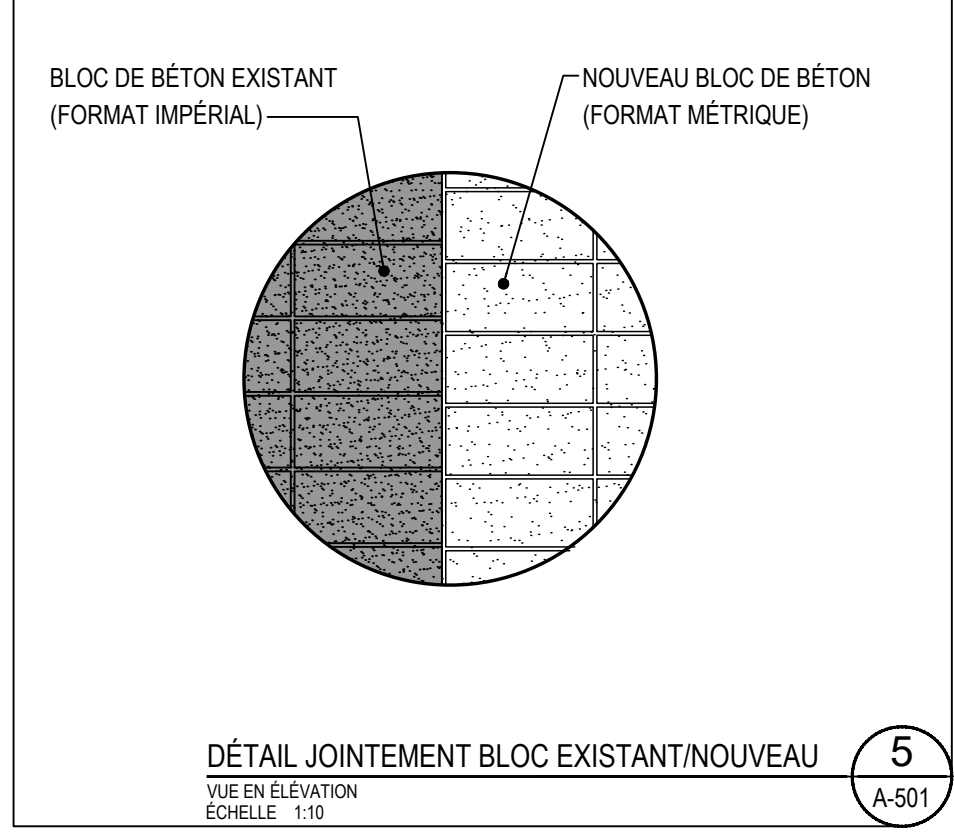
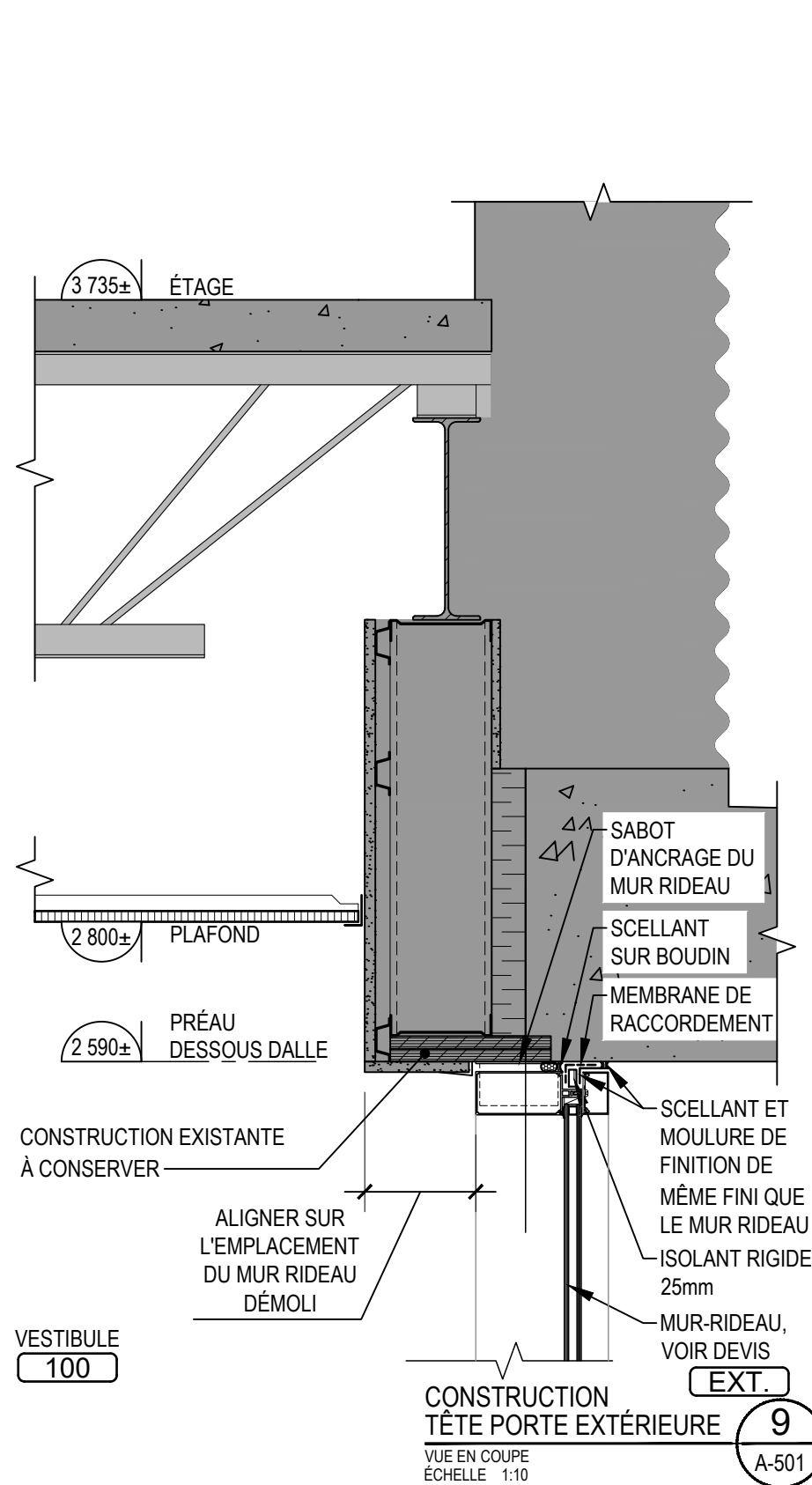
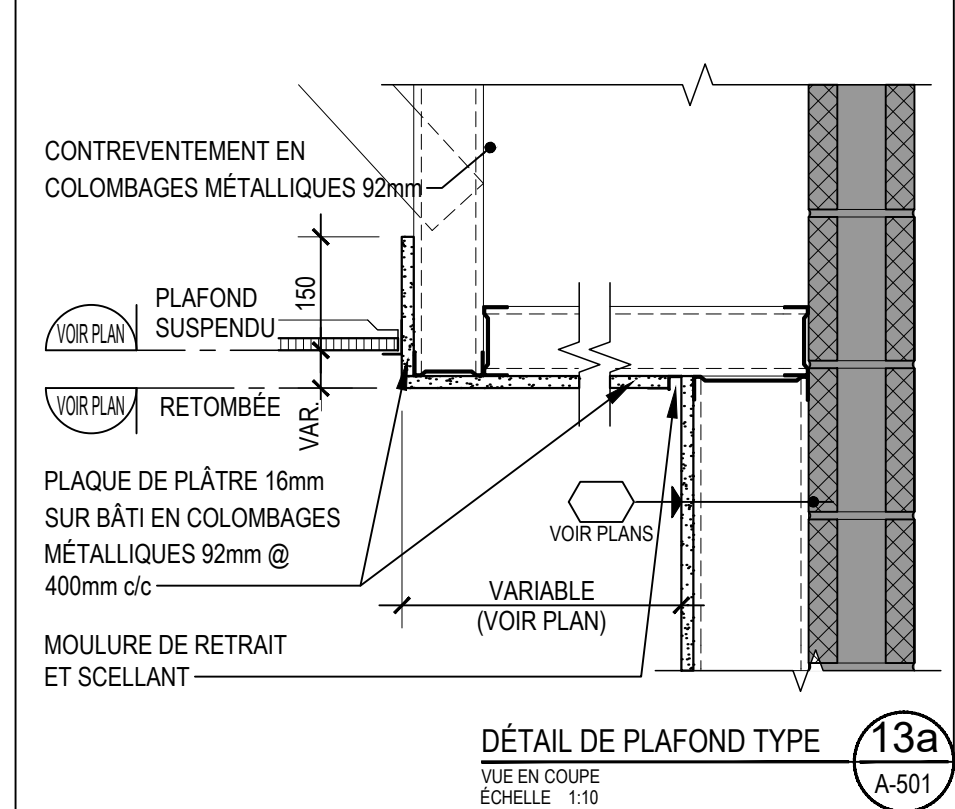
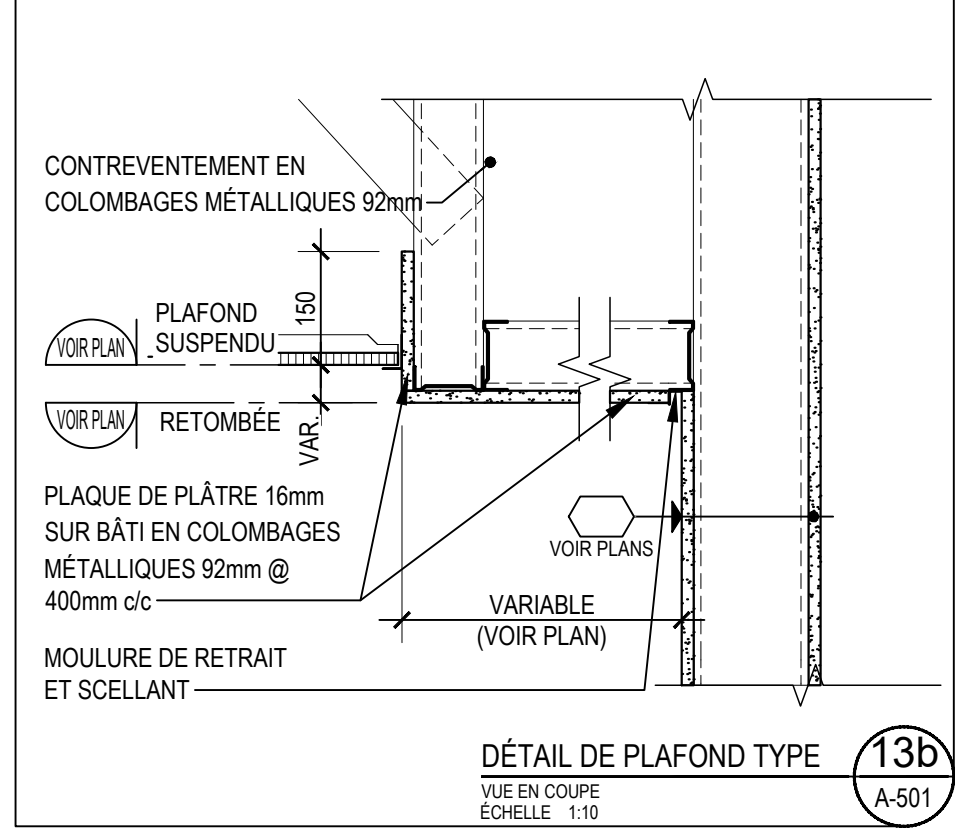
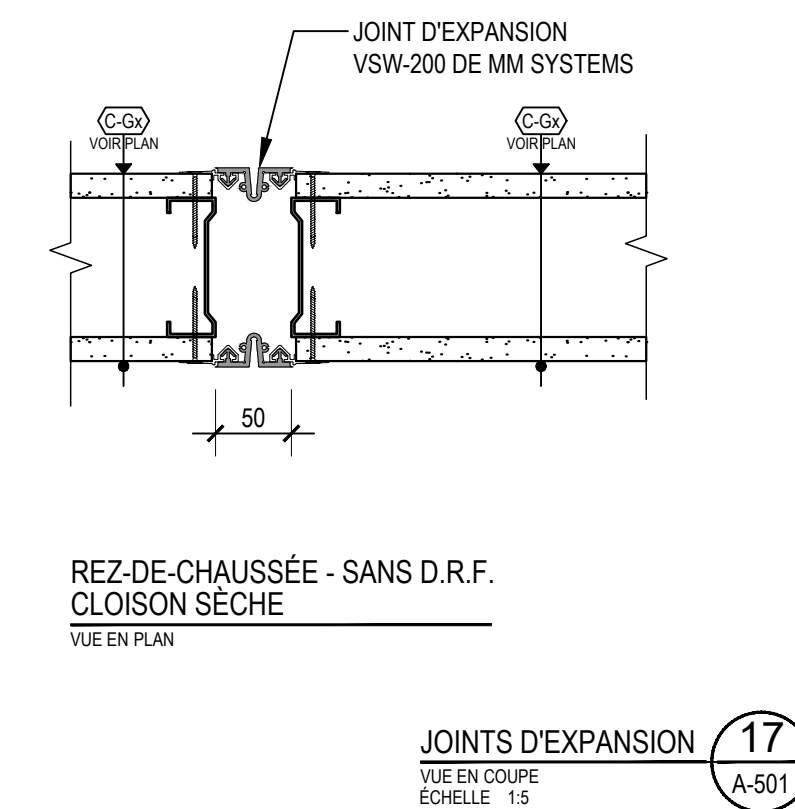
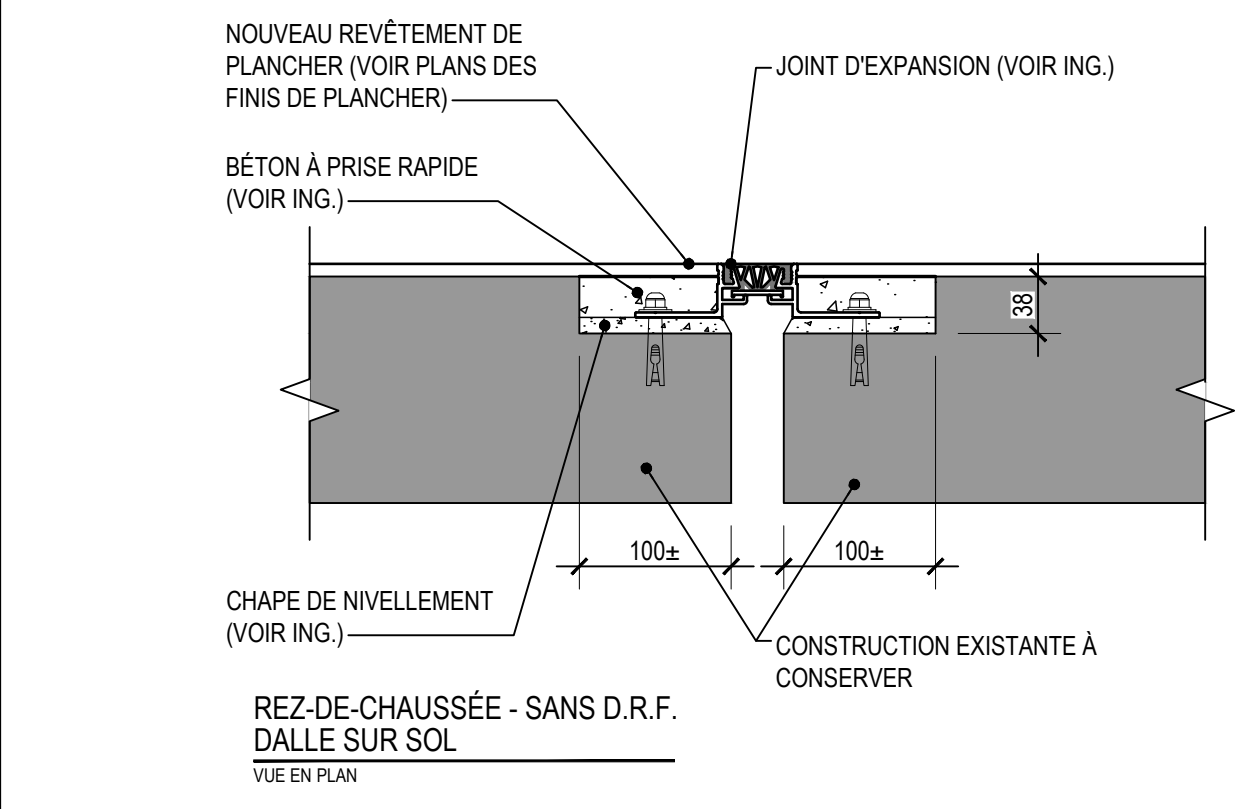
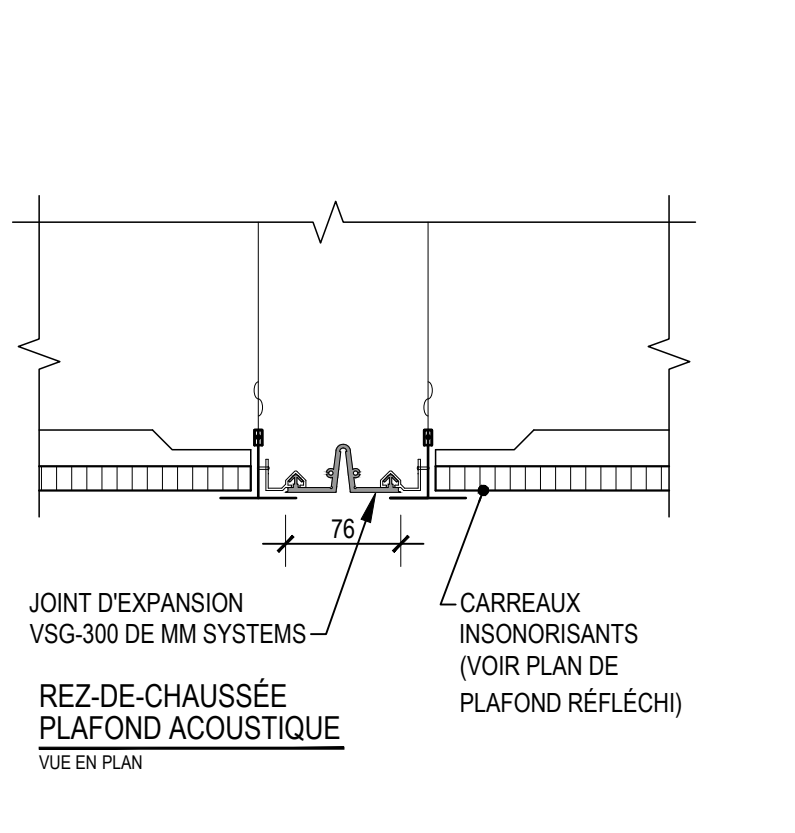
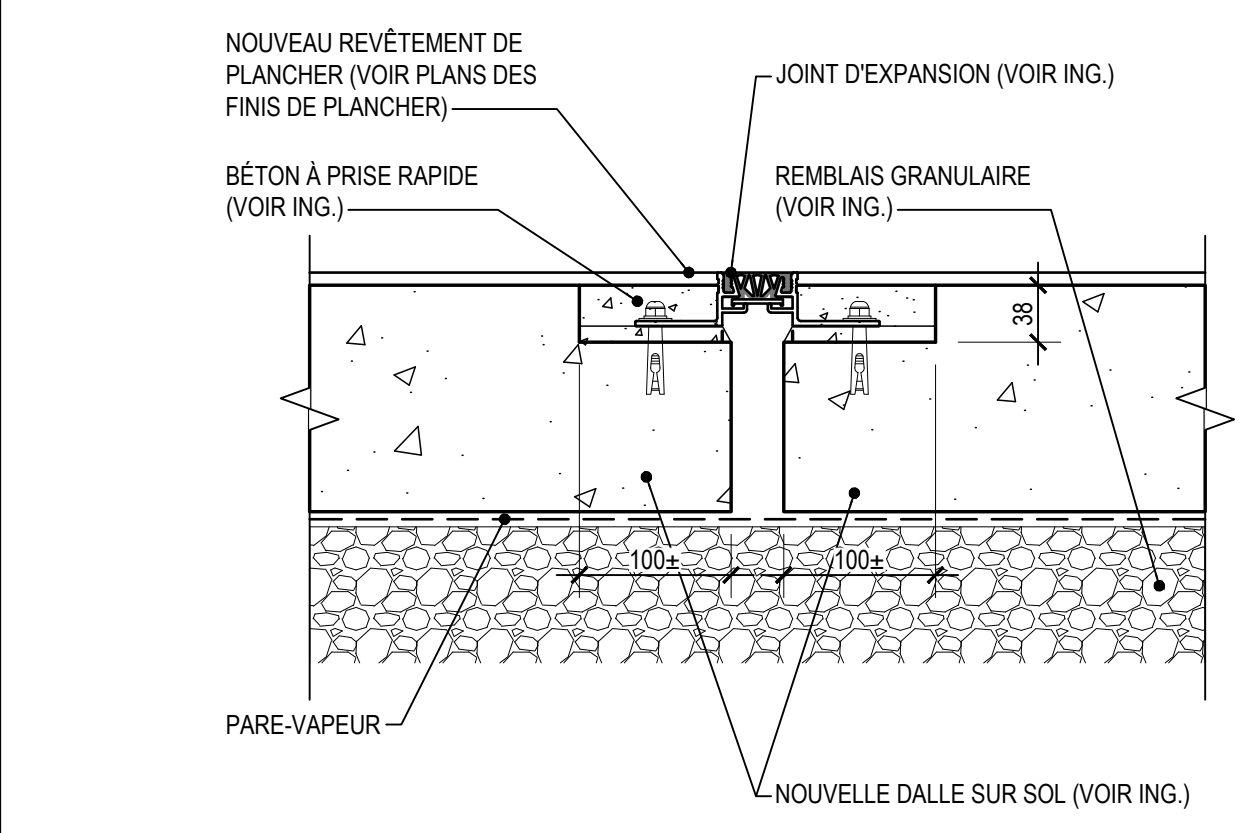
TITRE

TABLEAU DE PORTES ET CADRES

Designé par: R. GUZANI
Préparé par: M. BEAULIEU
Vérifié par: J. THOUIN

Echelle: Plan
Revision:

INDIQUÉE A-391



Droit d'auteur et usage des documents
 Bergeron Thoin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thoin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention **"POUR PERMIS"** est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention **"POUR CONSTRUCTION"** est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doit être lu et analysé en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis.

Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

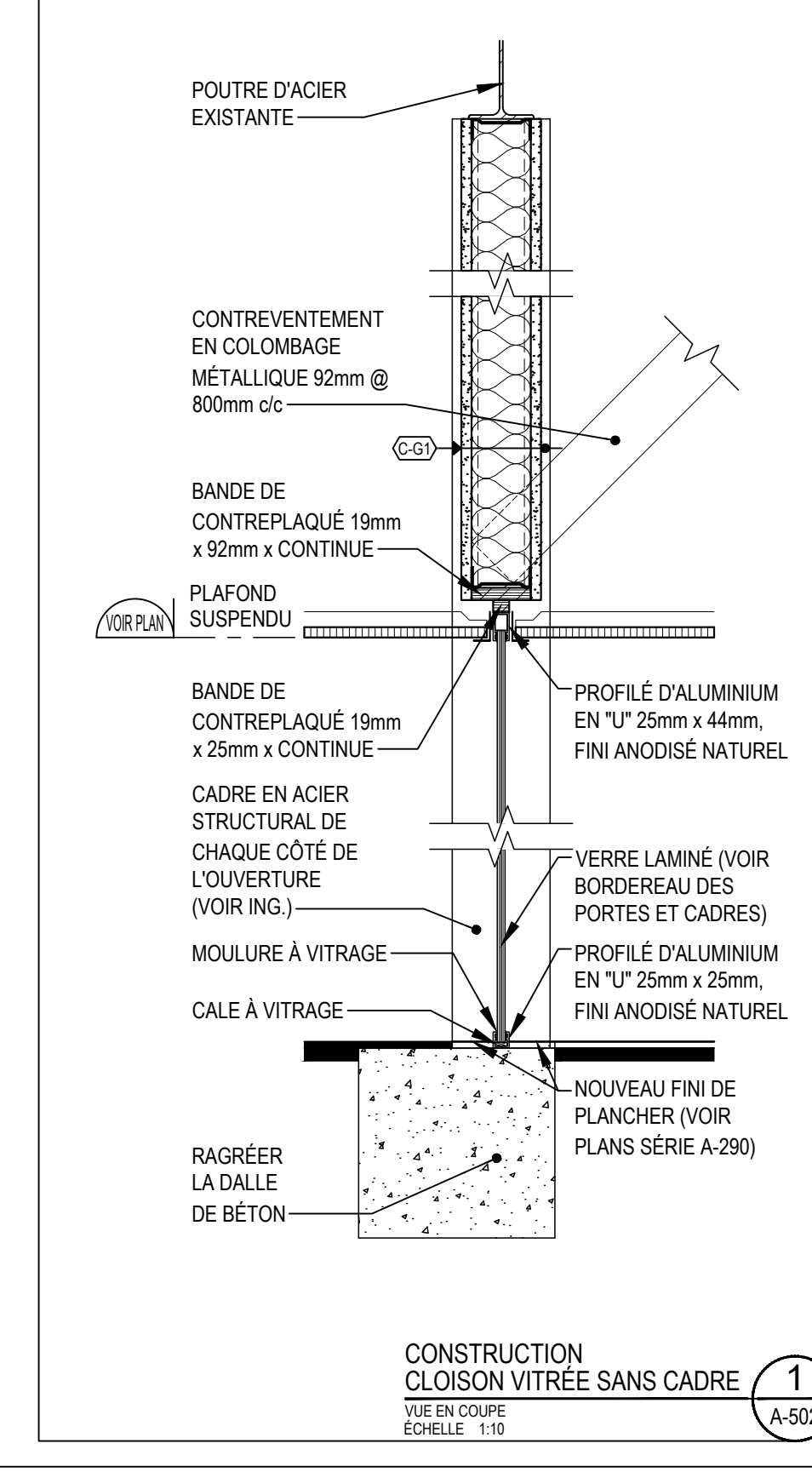
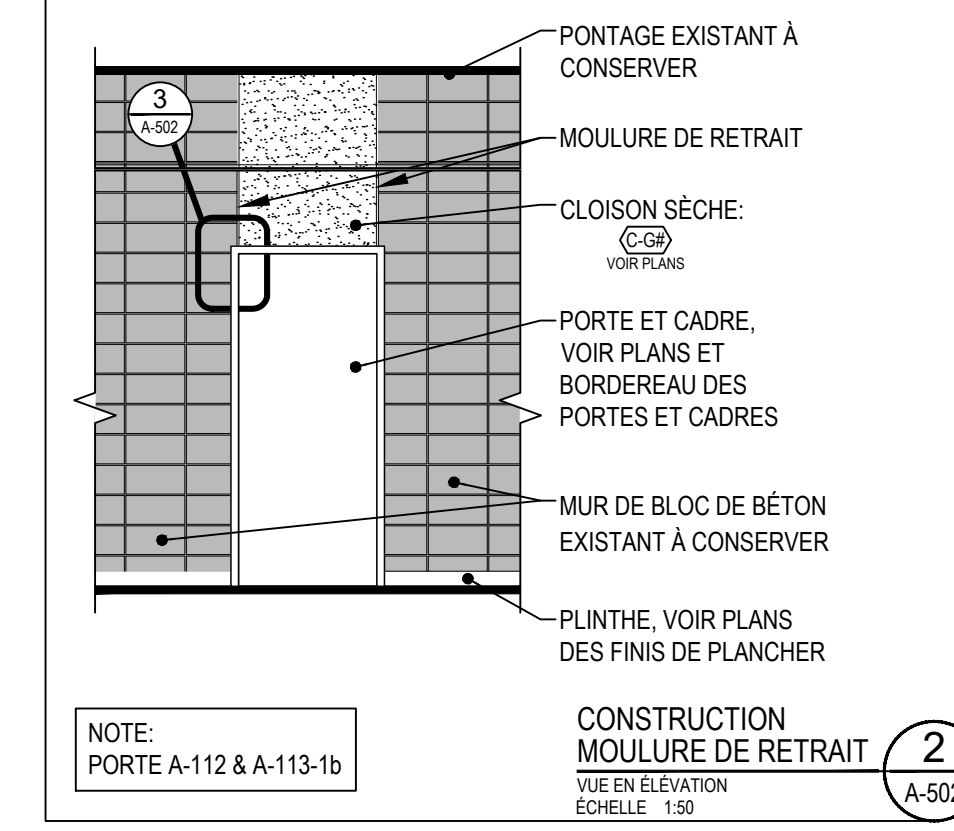
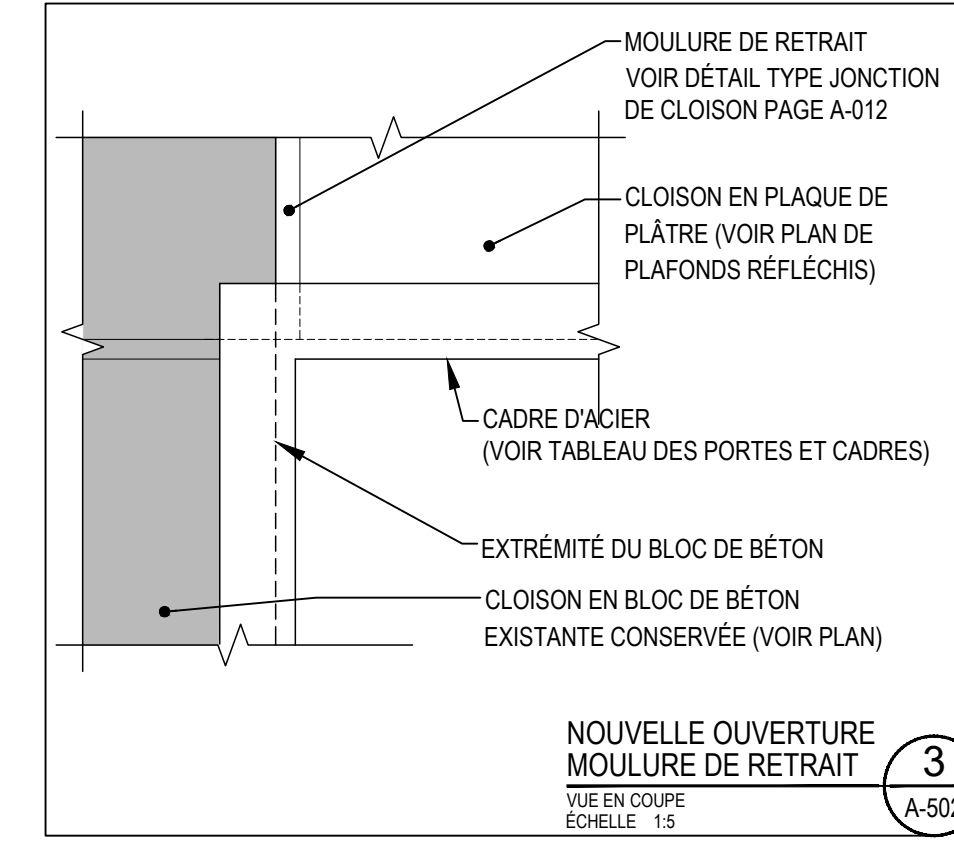
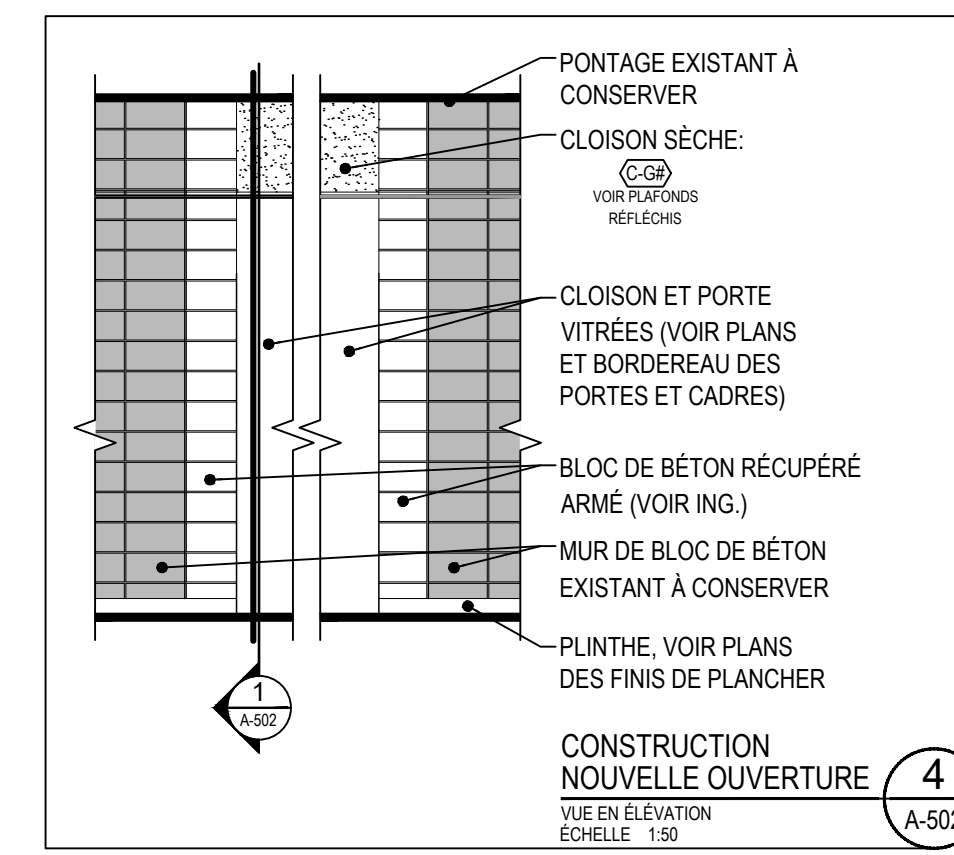
Emissions	
No.	Description
01	POUR SOUMISSION ET PERMIS
Date: 2023.02.09	

Bergeron Thoin Associés Architectes Inc.
 440, rue Notre-Dame
 Bureau 301
 Repentigny
 Québec, J6A 2T4
 T 450.585.7150
 F 450.585.7154
 1982, ch. du Village
 Mont-Tremblant
 Québec, J8E 1K4
 T 819.681.7100
 F 819.681.7039
 info@btaa.ca
 www.btaa.ca

Projet
RÉFÉCTION DES BLOCS SANITAIRES ET DU SECTEUR ADMINISTRATIF DE L'ÉCOLE SECONDAIRE JUNIOR LAVAL ACADEMY
 Adresse: 2323 BOULEVARD DANIEL-JOHNSON LAVAL (QUÉBEC) H7T 1H8
 Dossier: 22021
 Client: COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
 Dossier client: P1-188-22-P01
 Titre: CONSTRUCTION DÉTAILS

Dessiné par	Préparé par	Vérifié par
G. MAROIS	E. HAMMOND	J. THOUIN

Echelle: Plan
 Révision: INDIQUÉE
A-501



Droit d'auteur et usage des documents

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou par leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doit être lu et analysés en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis.

Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

Emissions	
No.	Description
01	POUR SOUMISSION ET PERMIS
	Date
	2023.02.09

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.
info@btaa.ca
www.btaa.ca

440, rue Notre-Dame
Bureau 301
Repentigny
Québec, J6A 2T4
T 450.585.7150
F 450.585.7154

1982, ch. du Village
Mont-Tremblant
Québec J8E 1K4
T 819.681.7100
F 819.681.7039



Projet

RÉFECTION DES BLOCS SANITAIRES ET DU SECTEUR ADMINISTRATIF DE L'ÉCOLE SECONDAIRE JUNIOR LAVAL ACADEMY

2323 BOULEVARD DANIEL-JOHNSON
LAVAL (QUÉBEC) H7T 1H8
Dossier 22021

Client

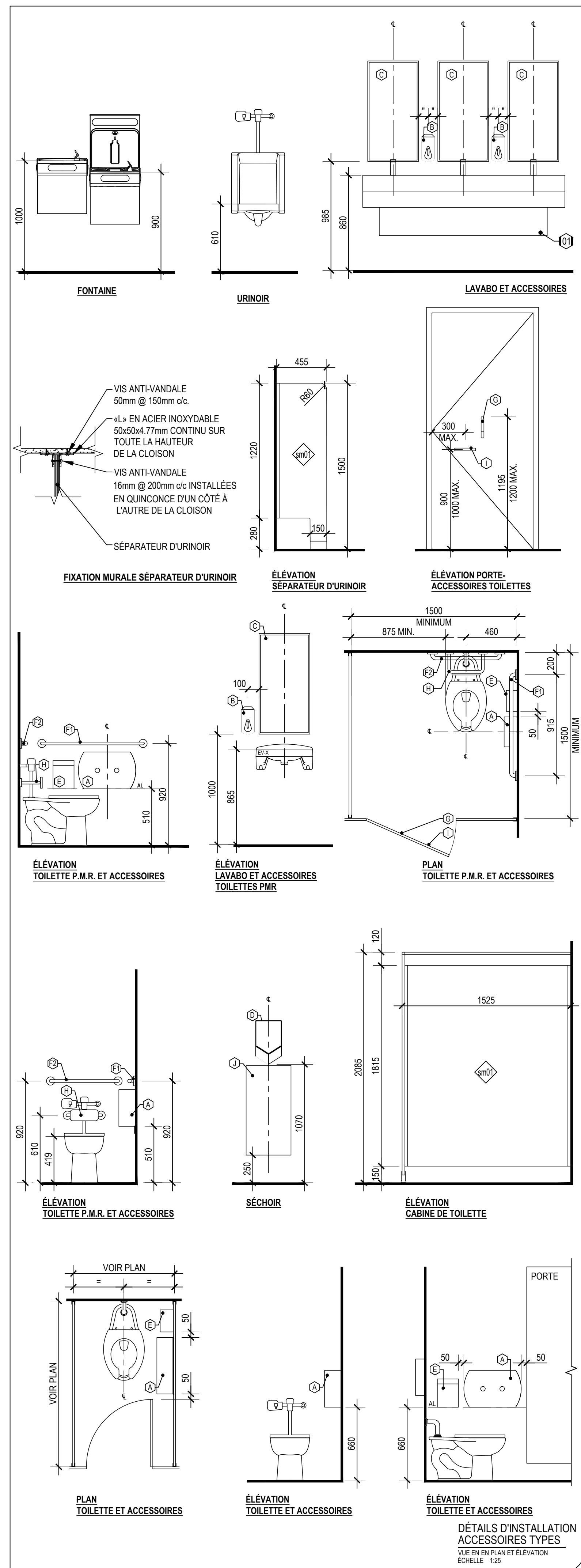
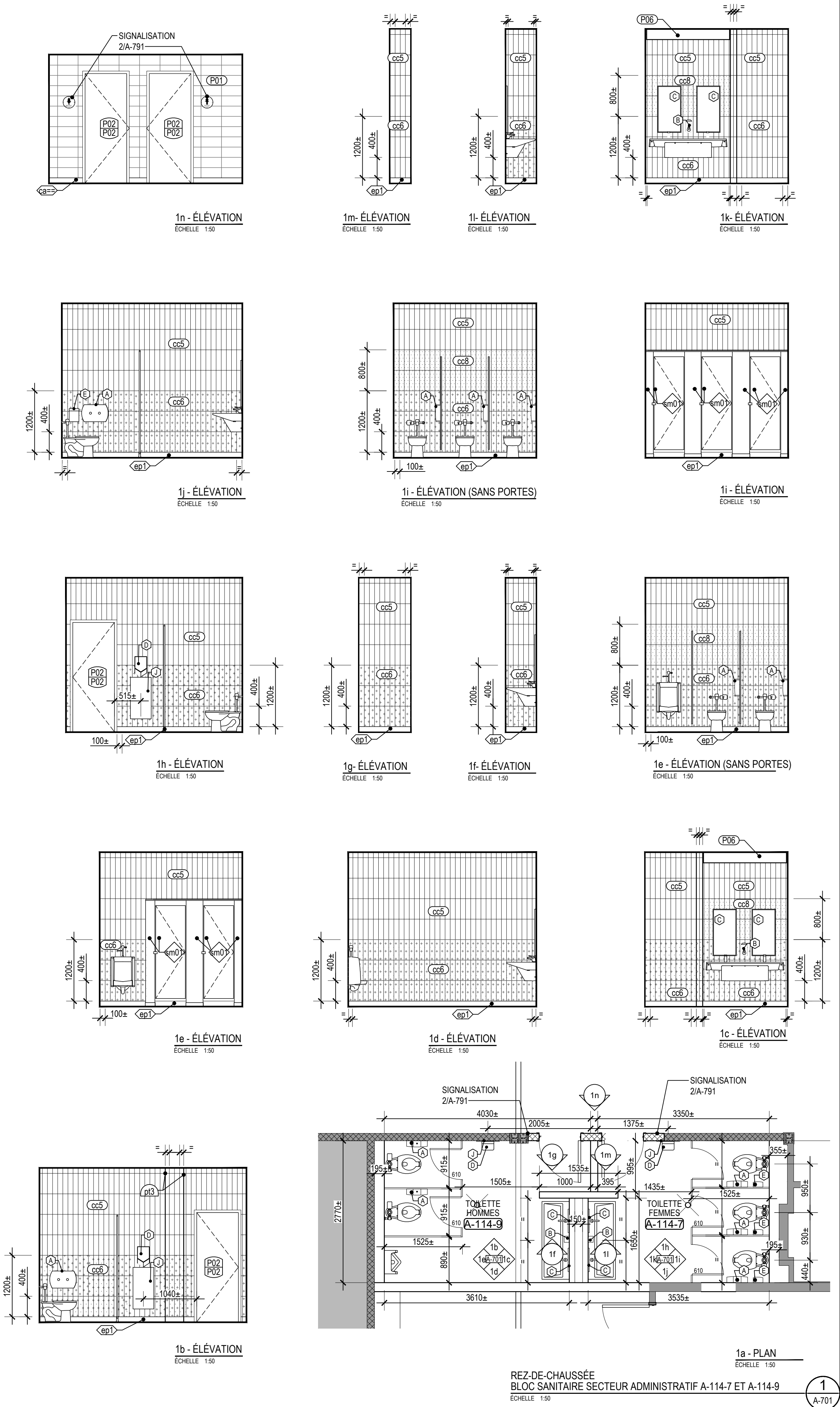
COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER

Dossier client P1-188-22-P01

Titre

CONSTRUCTION DÉTAILS

Dessiné par	Préparé par	Vérifié par
G. MAROIS	E. HAMMOND	J. THOUIN
Échelle	Plan	Révision
INDIQUÉE	A-502	



- NOTES GÉNÉRALES**
- TOUTES LES HAUTEURS DES ACCESSOIRES TYPES SERONT À VALIDER SUR PLACE AVANT L'INSTALLATION.
 - POUR LES TYPES DE FINIS, SE RÉFÉRER À LA LÉGENDE GÉNÉRALE PAGE A-001.
 - SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES PANNEAUX MURAUX, LES SÉPARATEURS D'URINOIRS ET LES CABINES DE TOILETTES SONT EN STRATIFIÉ MASSIF SM01.
- NOTE SPÉCIFIQUES**
NOTES APPLICABLES À LA SÉRIE A-700 SEULEMENT.
- 01 LES HAUTEURS D'INSTALLATION S'APPLIQUENT POUR LES DEUX TYPES DE LAVABOS UTILISÉS.
 - 02 NOUVEAU HAUT-PARLEUR SE RÉFÉRER AU DEVIS
 - 03 NOUVEAU VITRAGE ET NOUVEAU CADRE EN ALUMINIUM ANODISÉ SE RÉFÉRER AU DEVIS
 - 04 NOUVELLE BOÎTE AUX LETTRES ENCASTRÉE EN ALUMINIUM ANODISÉ SE RÉFÉRER AU DEVIS
 - 05 ALIGNER AVEC LA HAUTEUR DU CADRAGE DES PORTES
 - 06 NOUVEAU CADRE EN BOIS PEINT P07.

- LÉGENDE DES ACCESSOIRES**
- 1 DISTRIBUTEUR DE PAPIER HYGIÉNIQUE
 - 2 DISTRIBUTEUR DE SAVON À MAINS
 - 3 MIROIR 460x915mm
 - 4 SÈCHE-MAINS (VOIR ING.)
 - 5 RÉCEPTACLE À SERVIETTES HYGIÉNIQUES
 - 6 BARRE D'APPUI 915mm
 - 7 BARRE D'APPUI 760mm
 - 8 CROCHET
 - 9 DOSSERET
 - 10 POIGNÉE EN «D»
 - 11 PLAQUE DE PROTECTION EN ACIER INOXYDABLE BROSSÉ 400mmx810mm

Droit d'auteur et usage des documents

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doit être lu et analysé en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis.

Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

Emissions	
No.	Description
01	POUR SOUMISSION ET PERMIS
	Date
	2023.02.09

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.
info@btaa.ca
www.btaa.ca

440, rue Notre-Dame
Bureau 301
Repentigny
Québec, J6A 2T4
T 450.585.7150
F 450.585.7154

1982, ch. du Village
Mont-Tremblant
Québec J8E 1K4
T 819.681.7100
F 819.681.7039

Projet

RÉFECTION DES BLOCS SANITAIRES ET DU SECTEUR ADMINISTRATIF DE L'ÉCOLE SECONDAIRE JUNIOR LAVAL ACADEMY

Adresse
2323 BOULEVARD DANIEL-JOHNSON
LAVAL (QUÉBEC) H7T 1H8

Dossier
22021

Client
COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
Dossier client
P1-188-22-P01

Titre
AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

Dessiné par	Préparé par	Vérifié par
R. GUIZANI	M. BEAULIEU	J. THOUIN
Echelle	Plan	Révision

INDIQUÉE **A-701**

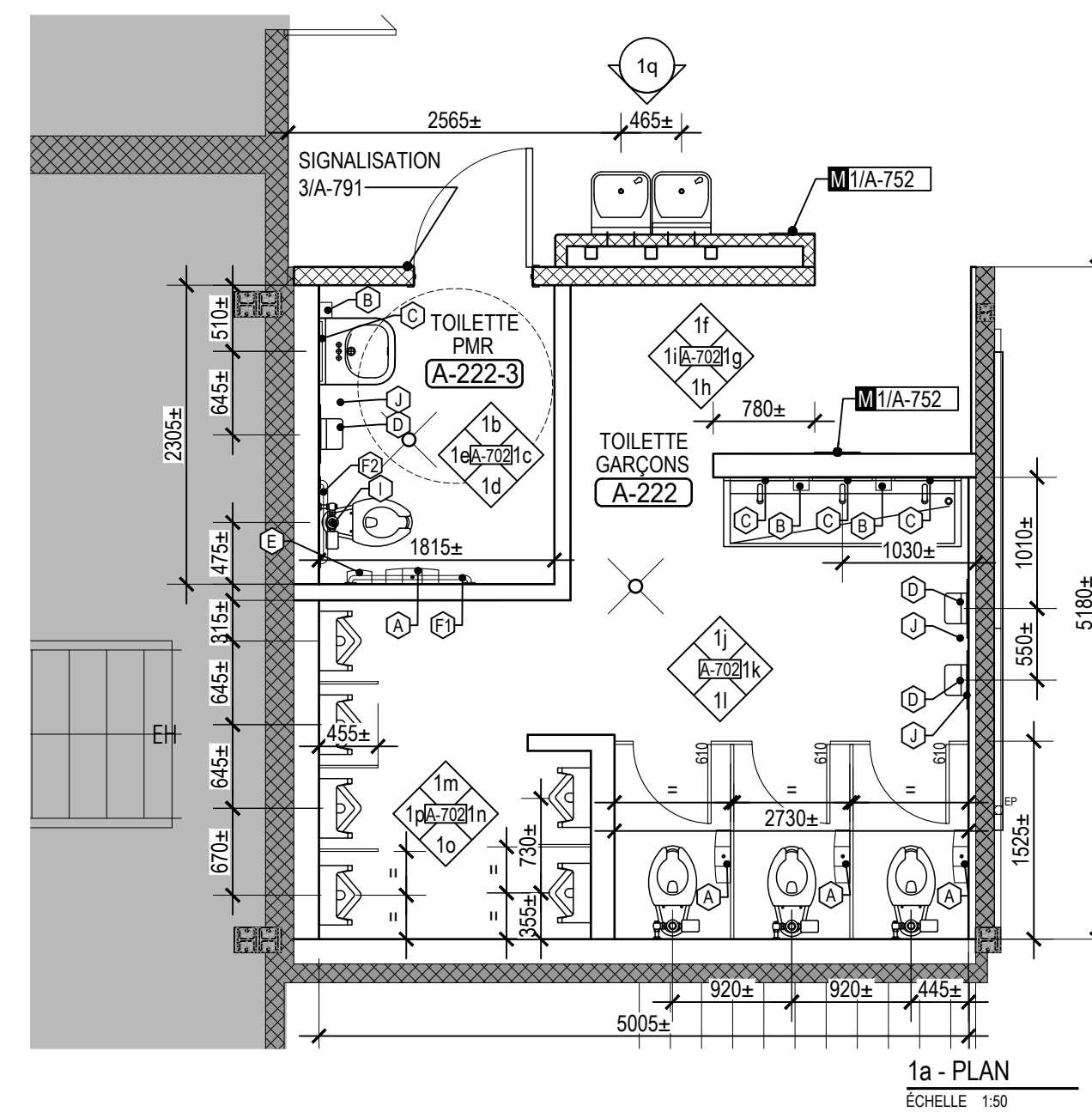
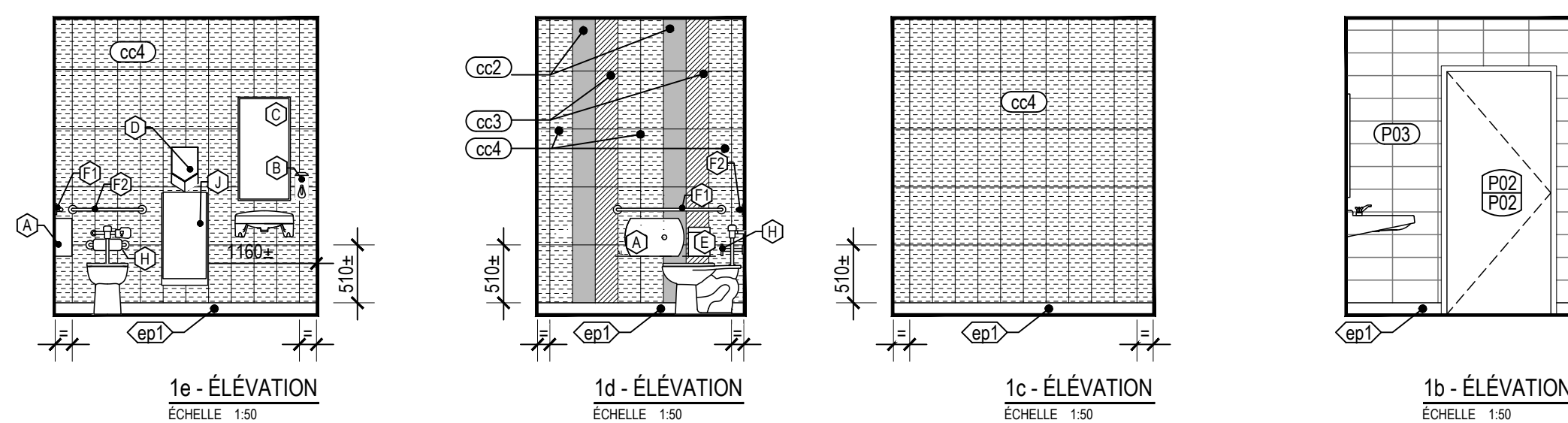
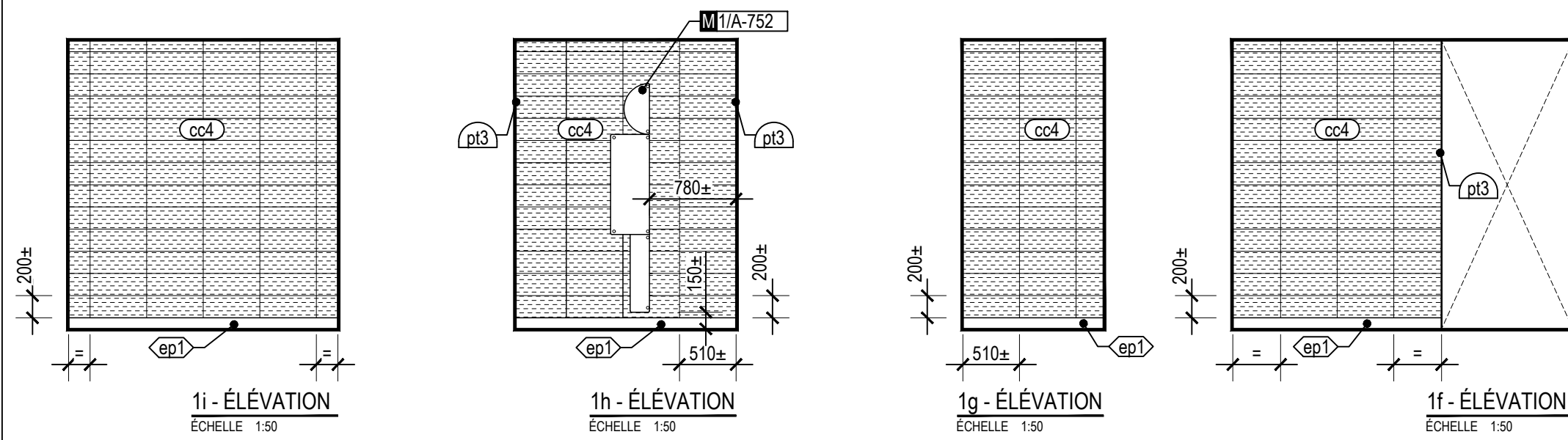
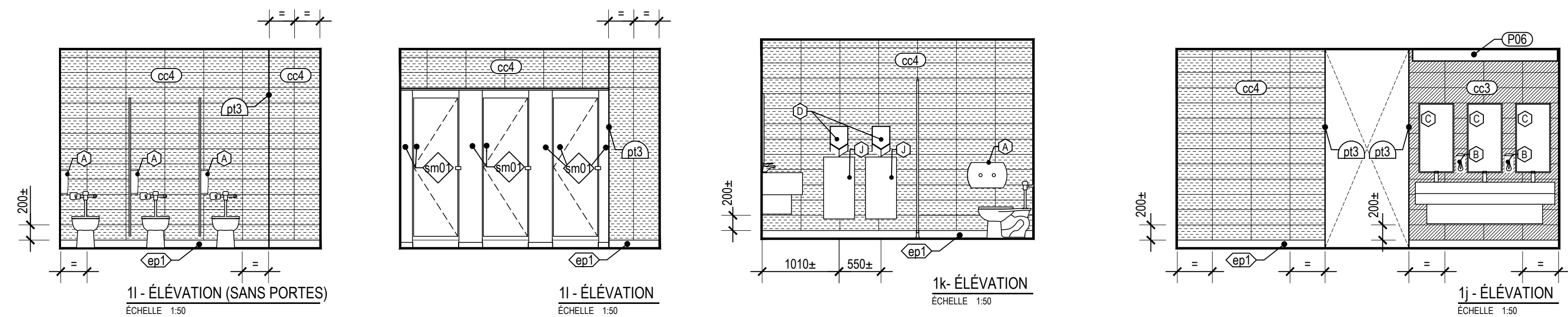
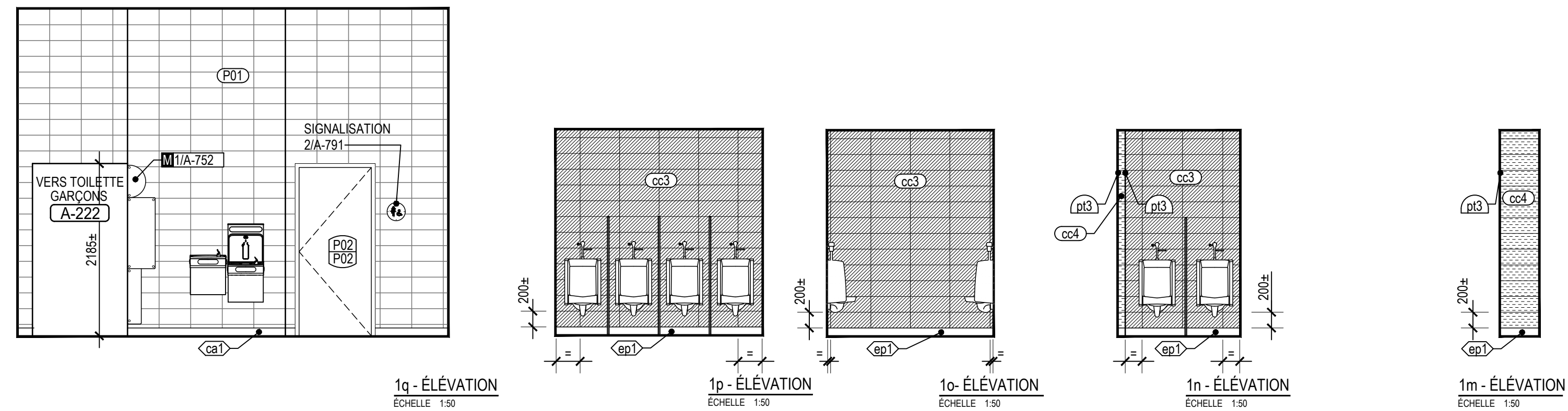
Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doit être lu et analysé en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis.

Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.



ÉTAGE
BLOC SANITAIRE - ÉTUDIANTS GARÇONS A-222 ET PMR A-222-3
ÉCHELLE 1/50

1
A-702

Emissions	
No.	Description
01	POUR SOUMISSION ET PERMIS

No.	Description	Date
01	POUR SOUMISSION ET PERMIS	2023.02.09

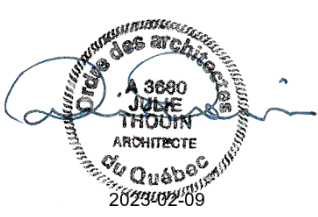


Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.

440, rue Notre-Dame
Bureau 301
Repentigny
Québec, J6A 2T4
T 450.585.7150
F 450.585.7154

1982, ch. du Village
Mont-Tremblant
Québec, J8E 1K4
T 819.681.7100
F 819.681.7039

info@btaa.ca
www.btaa.ca



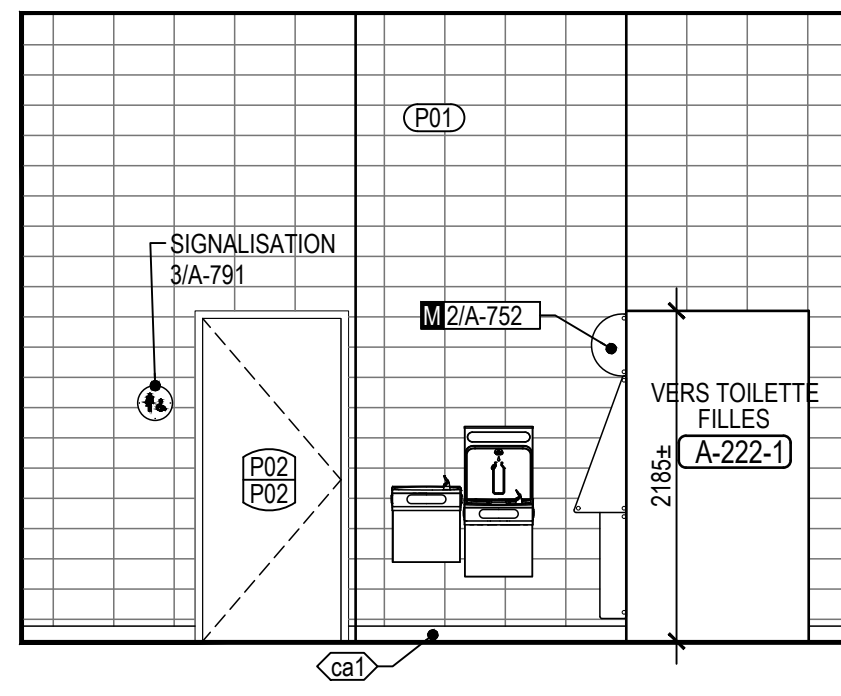
Projet
RÉFÉCTION DES BLOCS SANITAIRES ET DU SECTEUR ADMINISTRATIF DE L'ÉCOLE SECONDAIRE JUNIOR LAVAL ACADEMY

Adresse
2323 BOULEVARD DANIEL-JOHNSON
LAVAL (QUÉBEC) H7T 1H8
Dossier
22021

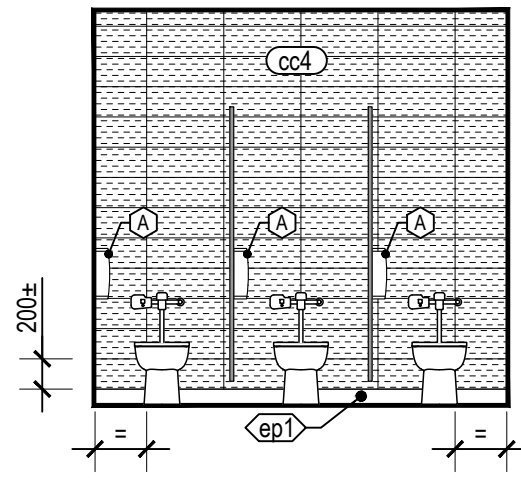
Client
COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
Dossier client
P1-188-22-P01

Titre
AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

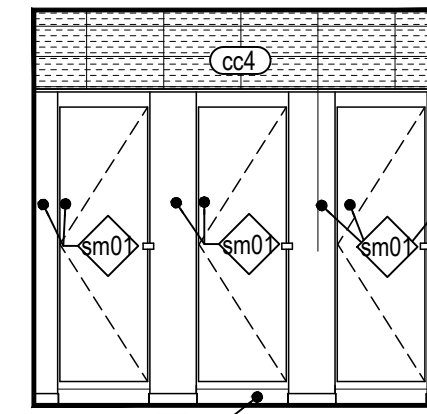
Dessiné par	Préparé par	Vérifié par
R. GUIZANI	M. BEAULIEU	J. THOUIN
Échelle	Plan	Revision
INDIQUÉE	A-702	



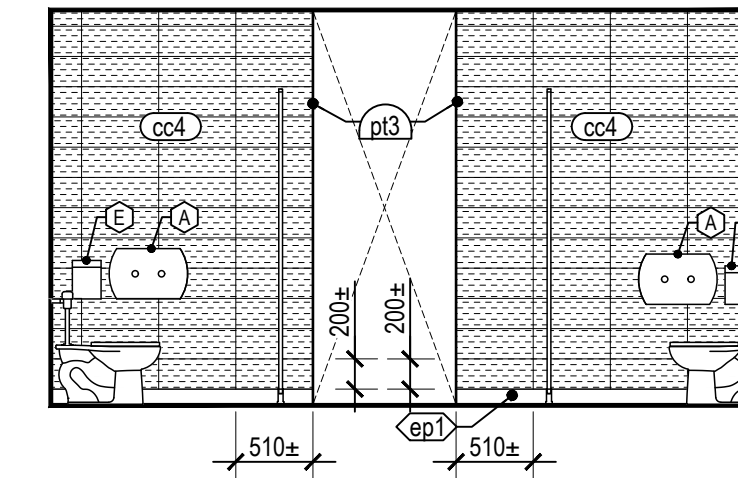
1p - ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:50



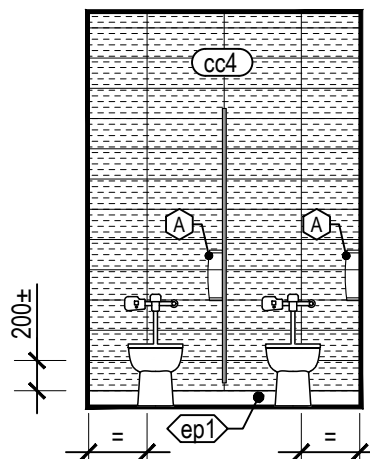
1o - ÉLÉVATION (SANS PORTES)
ÉCHELLE 1:50



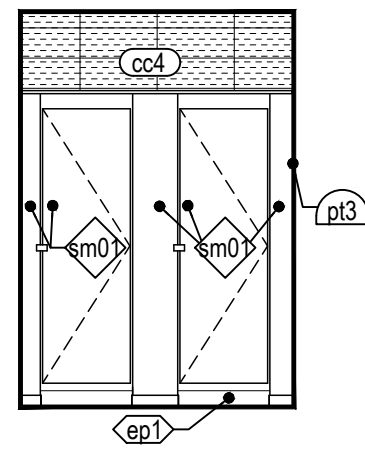
1c - ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:50



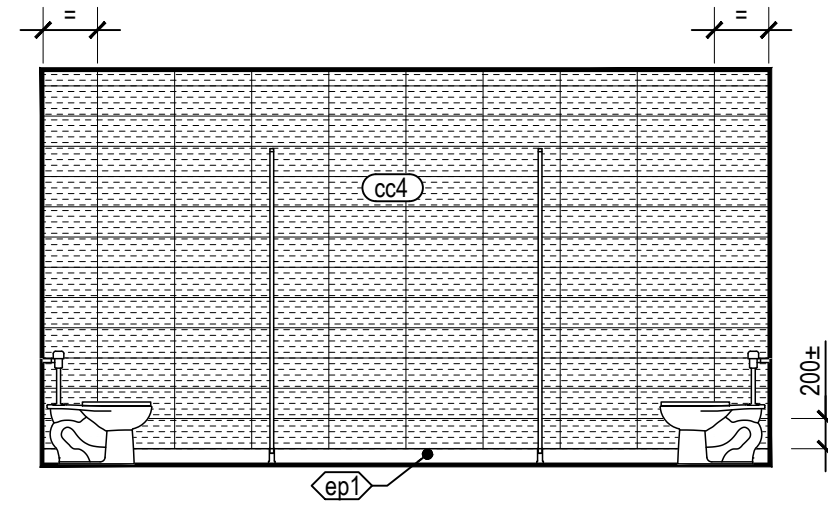
1n - ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:50



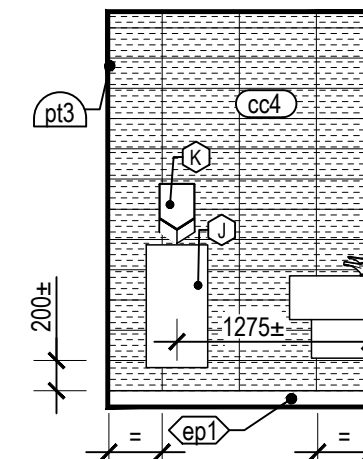
1m - ÉLÉVATION (SANS PORTES)
ÉCHELLE 1:50



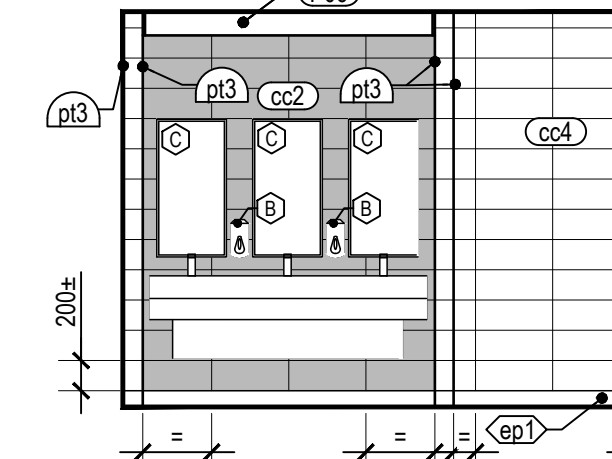
1h - ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:50



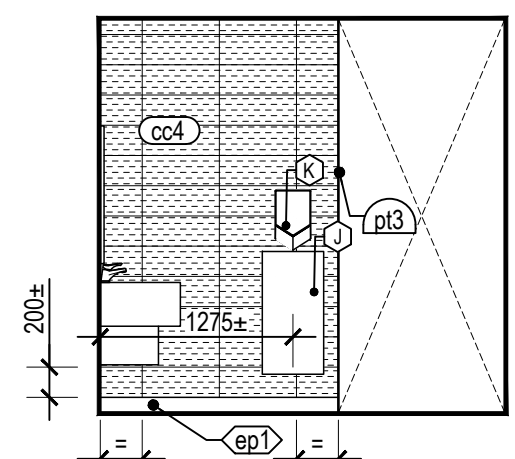
1i - ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:50



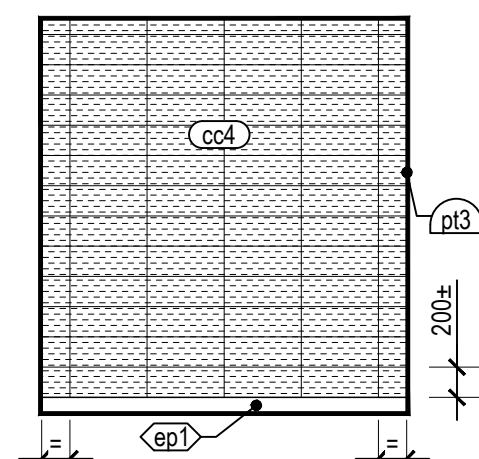
1k - ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:50



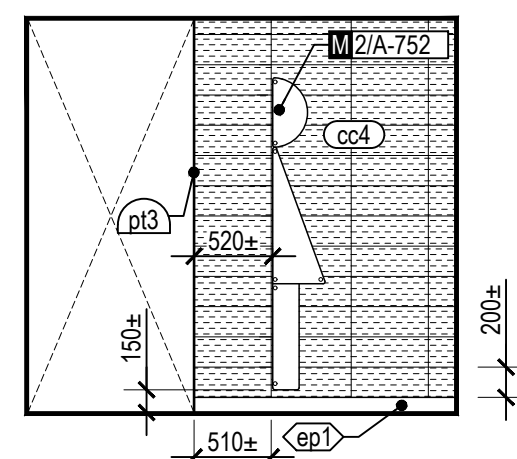
1j - ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:50



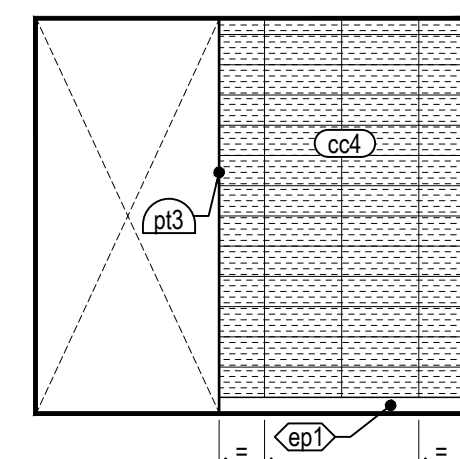
1l - ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:50



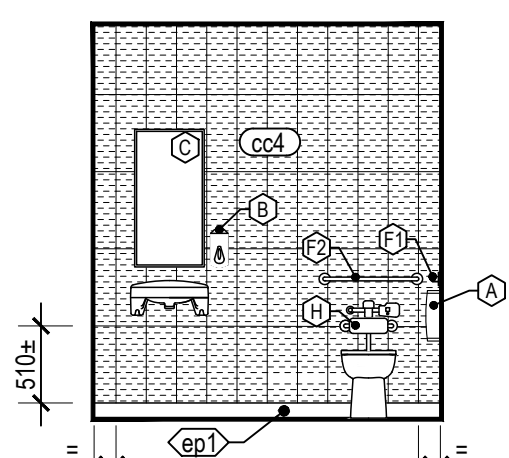
1h - ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:50



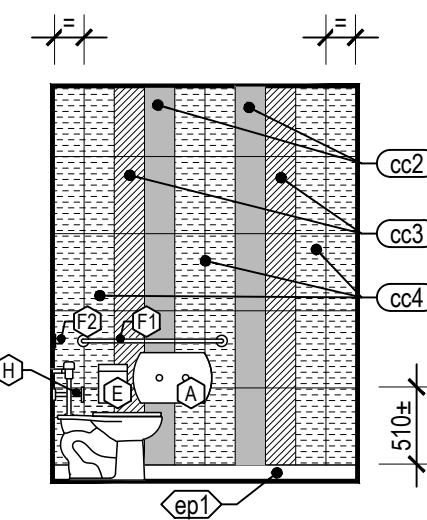
1g - ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:50



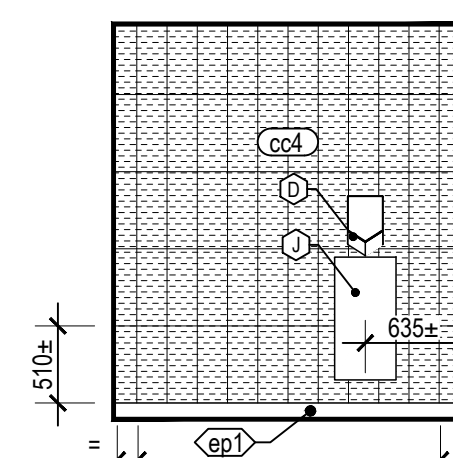
1f - ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:50



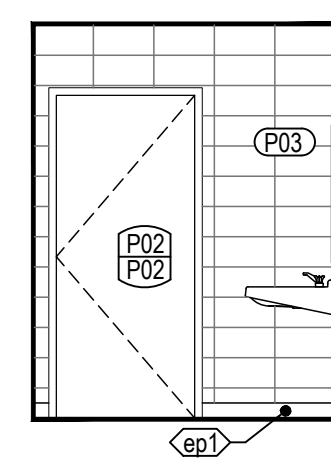
1e - ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:50



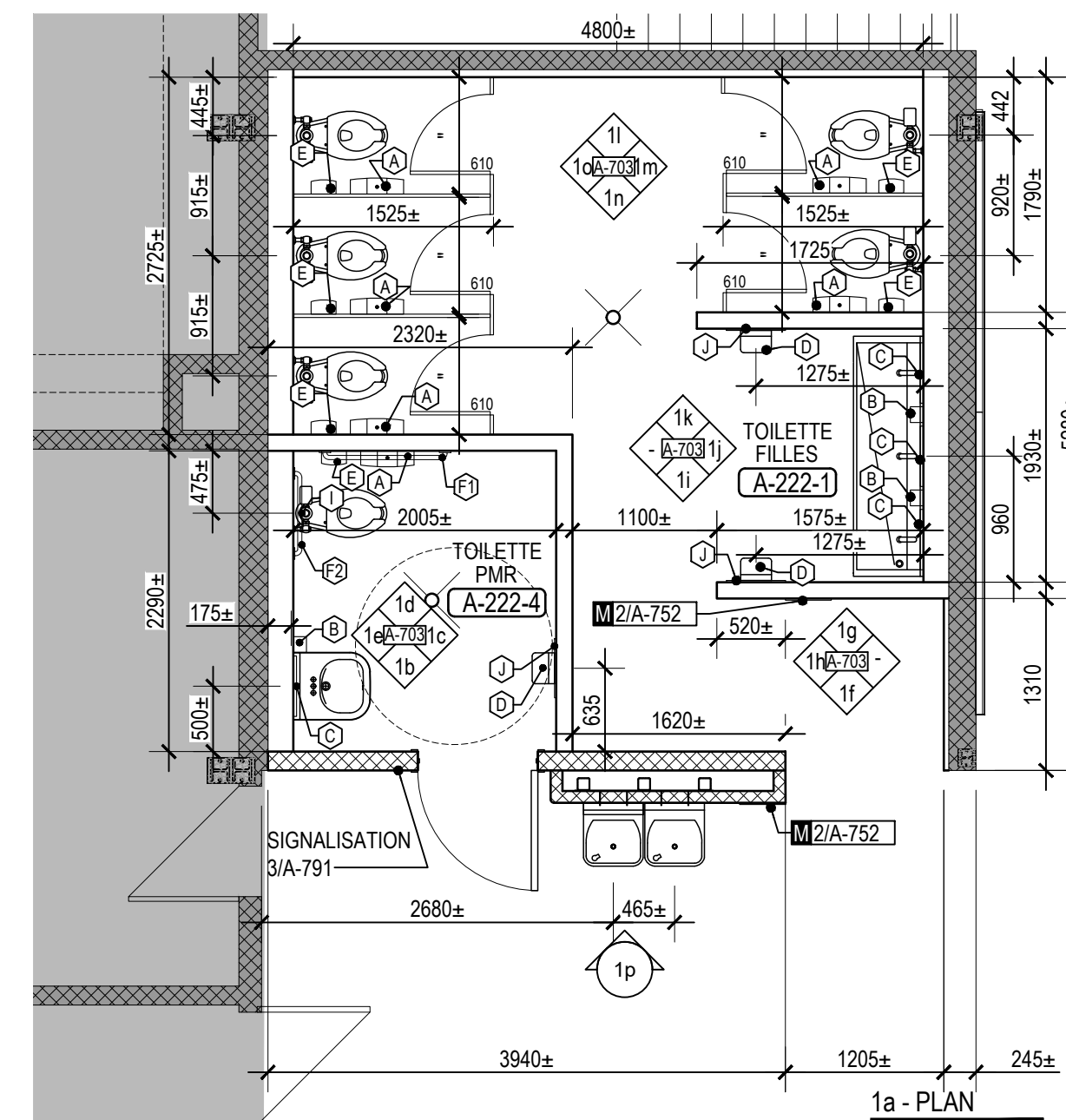
1d - ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:50



1c - ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:50



1b - ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:50



ÉTAGE
BLOC SANITAIRE - ÉTUDIANTS FILLES A222-1 ET PMR A-222-4
ÉCHELLE 1:50

Droit d'auteur et usage des documents
Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doivent être lus et analysés en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis.

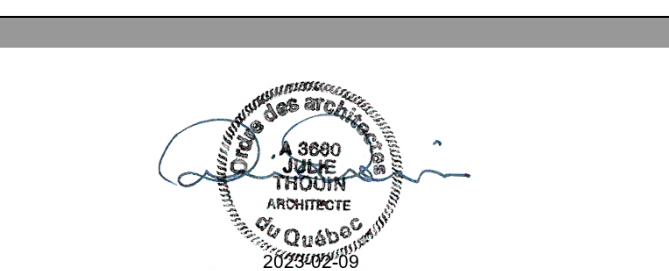
Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

Emissions	
No.	Description
01	POUR SOUMISSION ET PERMIS
	Date
	2023.02.09

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.
info@btaa.ca
www.btaa.ca

440, rue Notre-Dame
Bureau 301
Repentigny
Québec, J6A 2T4
T 450.585.7150
F 450.585.7154

1982, ch. du Village
Mont-Tremblant
Québec J8E 1K4
T 819.681.7100
F 819.681.7039



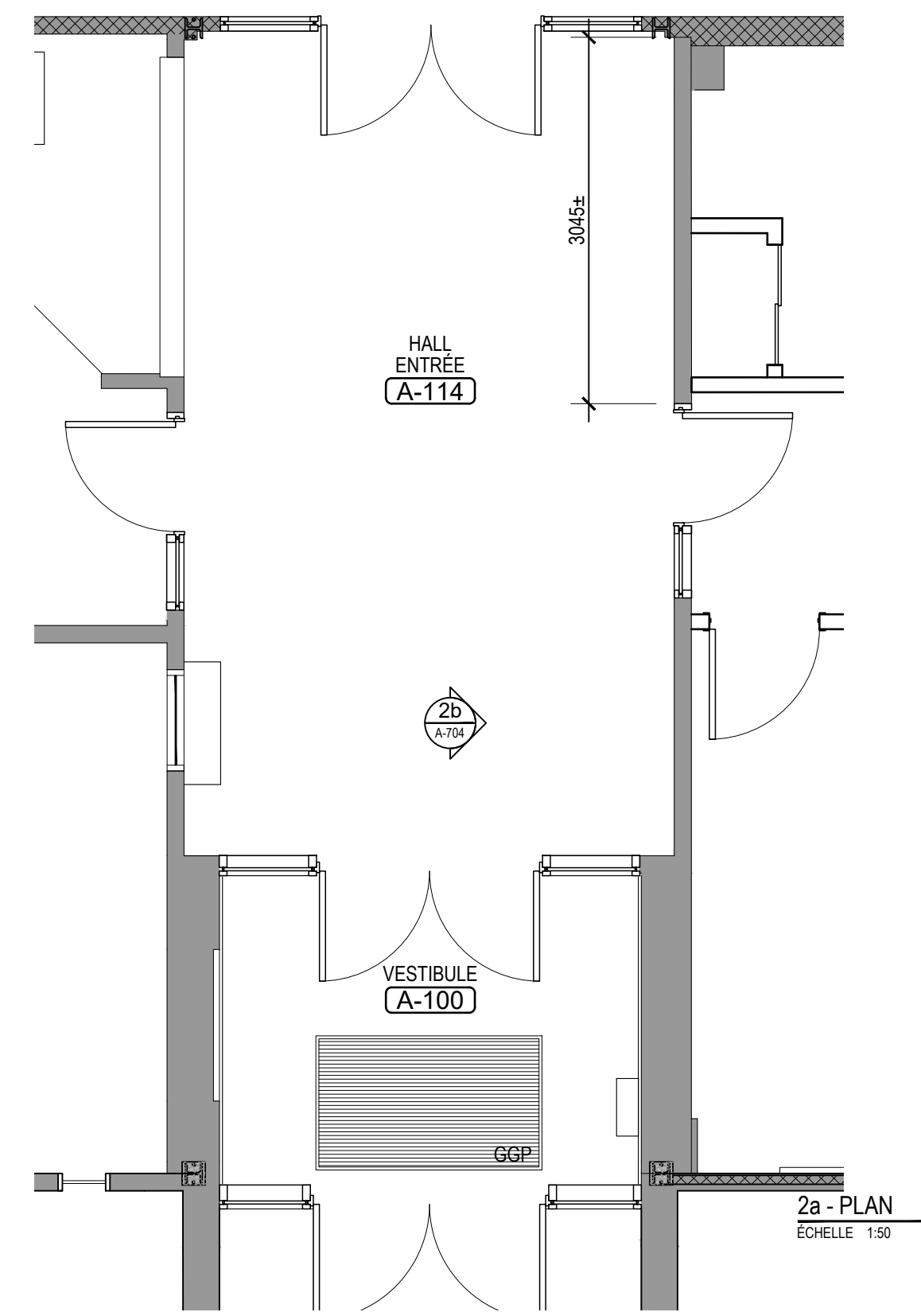
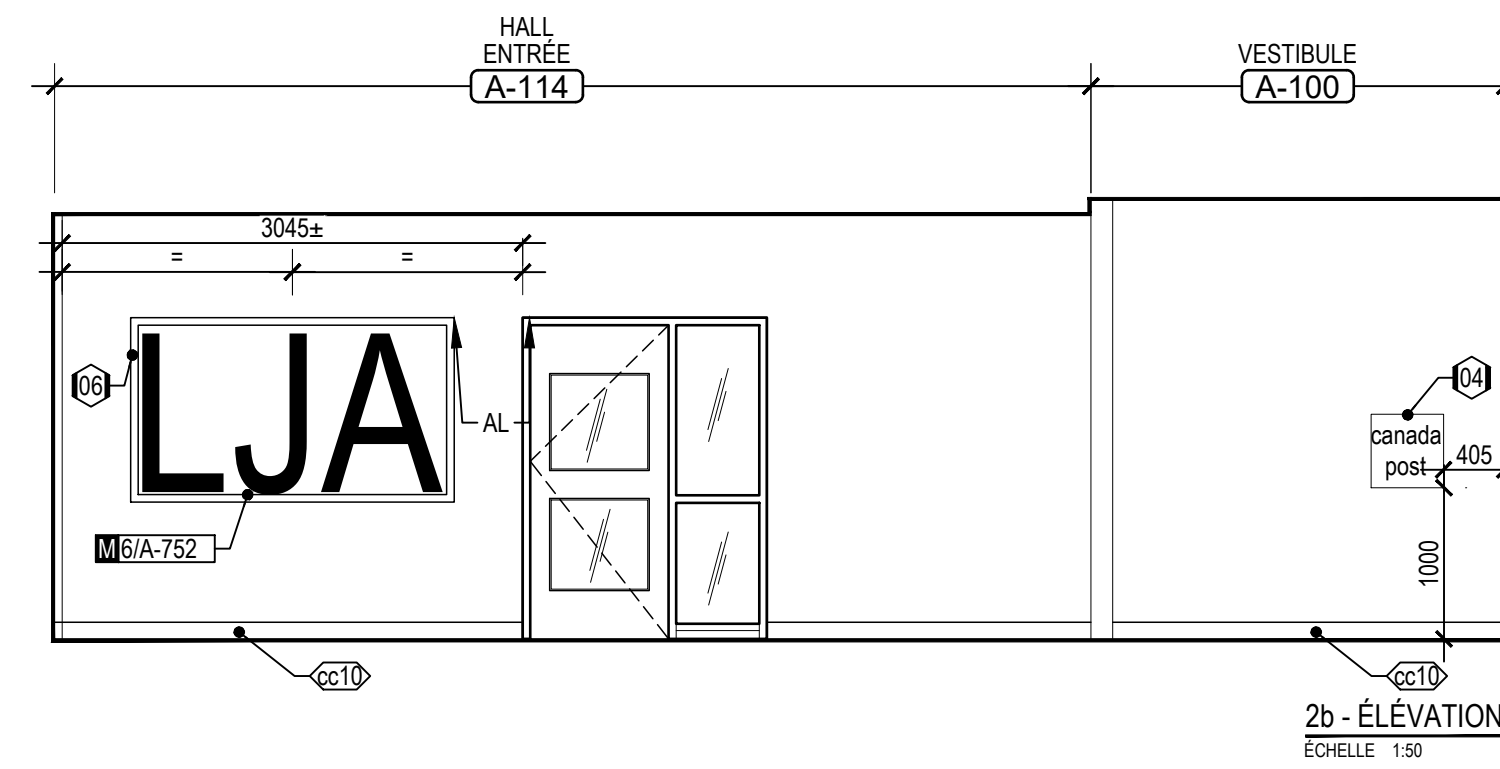
Projet
RÉFÉCTION DES BLOCS SANITAIRES ET DU SECTEUR ADMINISTRATIF DE L'ÉCOLE SECONDAIRE JUNIOR LAVAL ACADEMY
Adresse
2323 BOULEVARD DANIEL-JOHNSON
LAVAL (QUÉBEC) H7T 1H8
Dossier
22021

Client
COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
Dossier client
P1-188-22-P01

Titre
AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

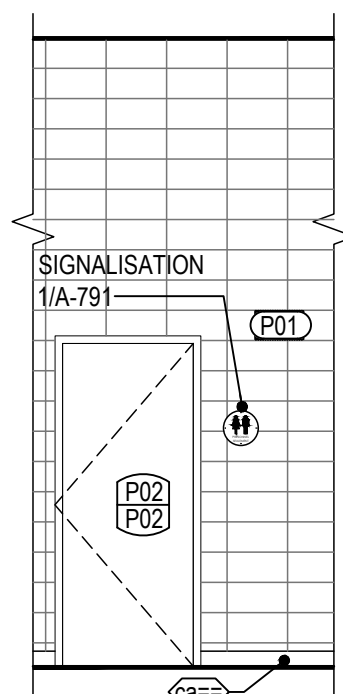
Dessiné par	Préparé par	Vérifié par
R. GUIZANI	M. BEAULIEU	J. THOUIN
Échelle	Plan	Revision

INDIQUÉE **A-703**

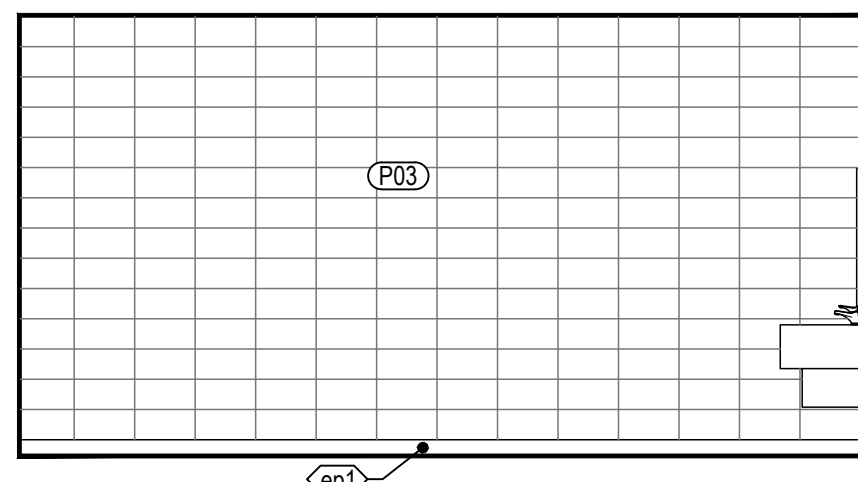


REZ-DE-CHAUSSEE
HALL D'ENTRÉE ET VESTIBULE
Echelle 1:50

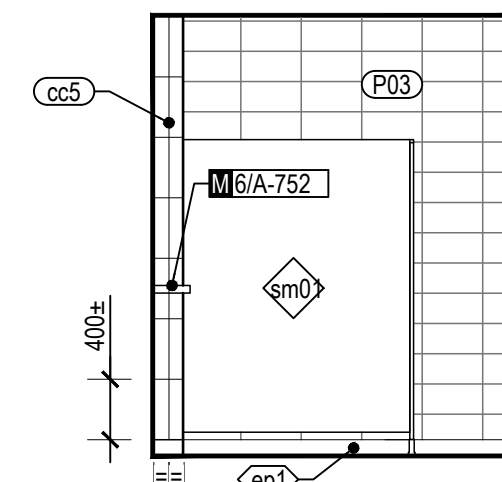
2
A-704



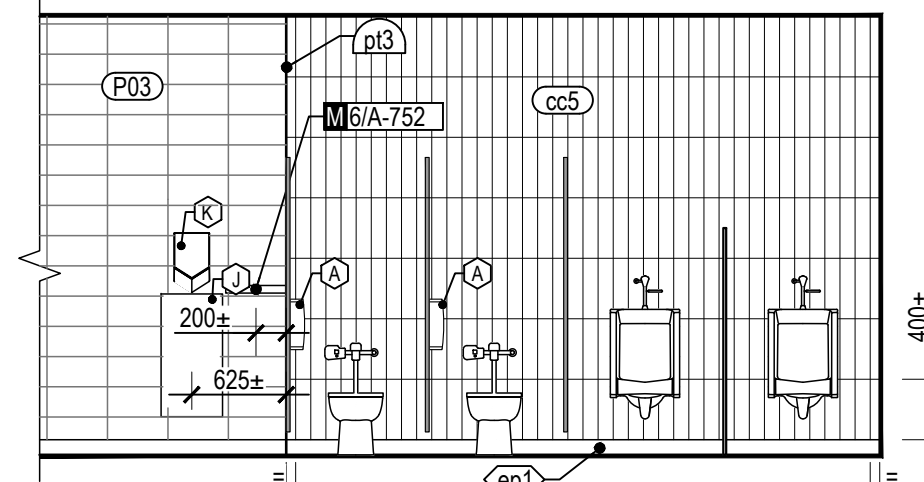
1k - ÉLEVATION
Echelle 1:50



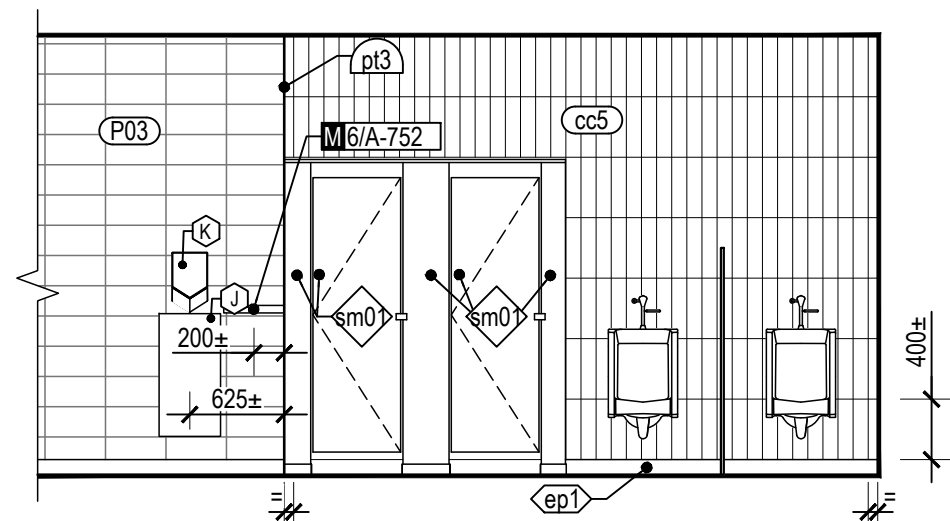
1j - ÉLEVATION
Echelle 1:50



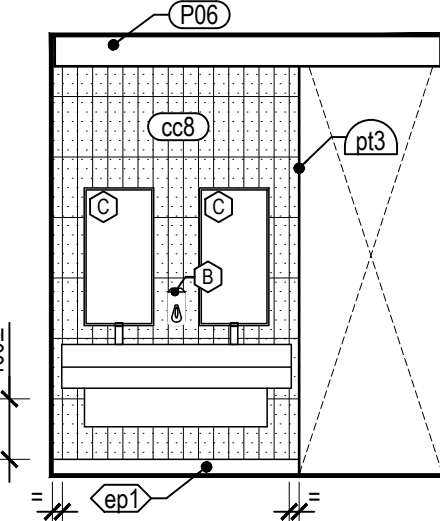
1i - ÉLEVATION
Echelle 1:50



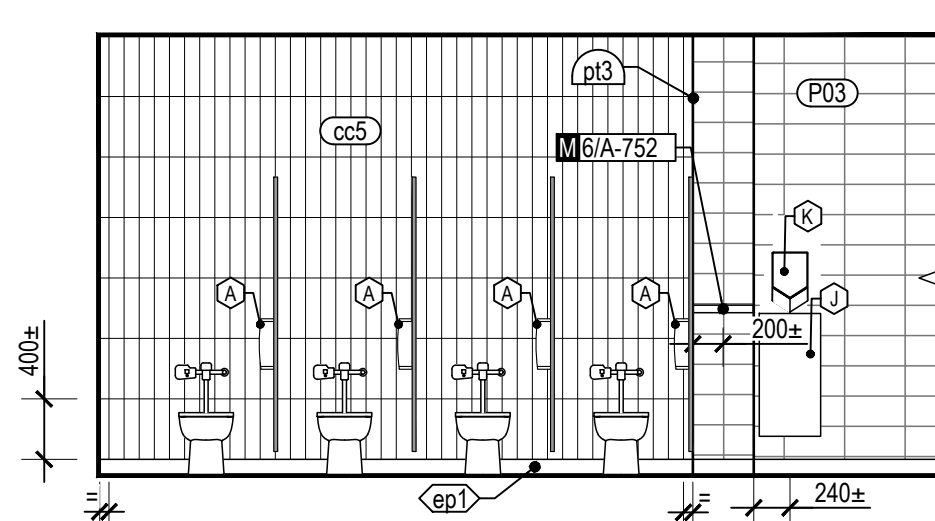
1h - ÉLEVATION (SANS PORTES)
Echelle 1:50



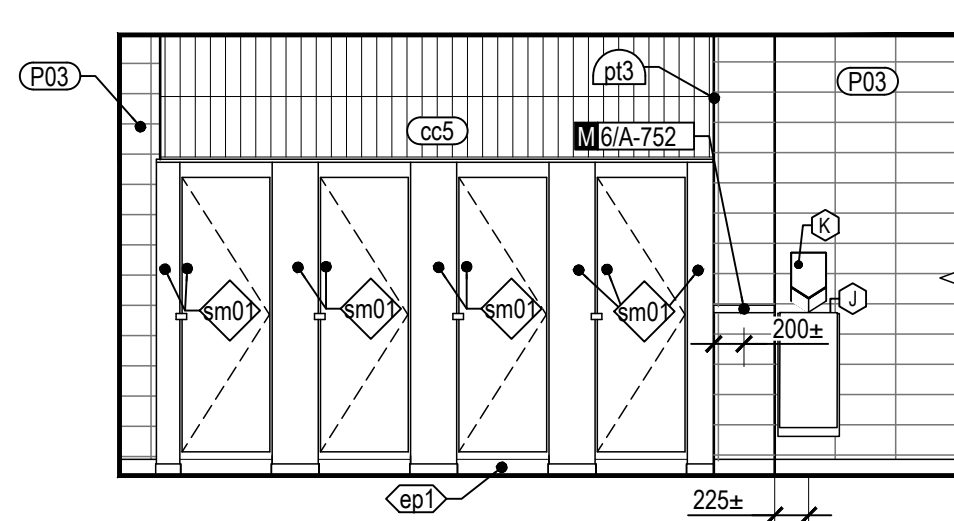
1h - ÉLEVATION
Echelle 1:50



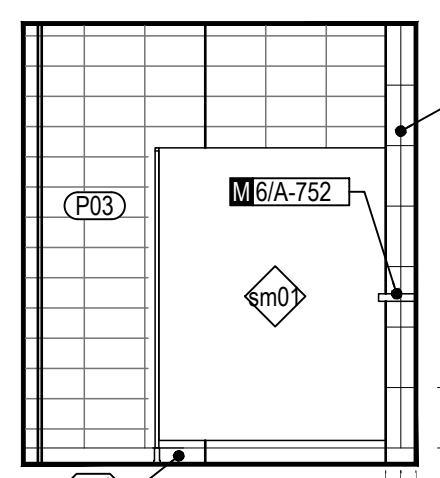
1g - ÉLEVATION
Echelle 1:50



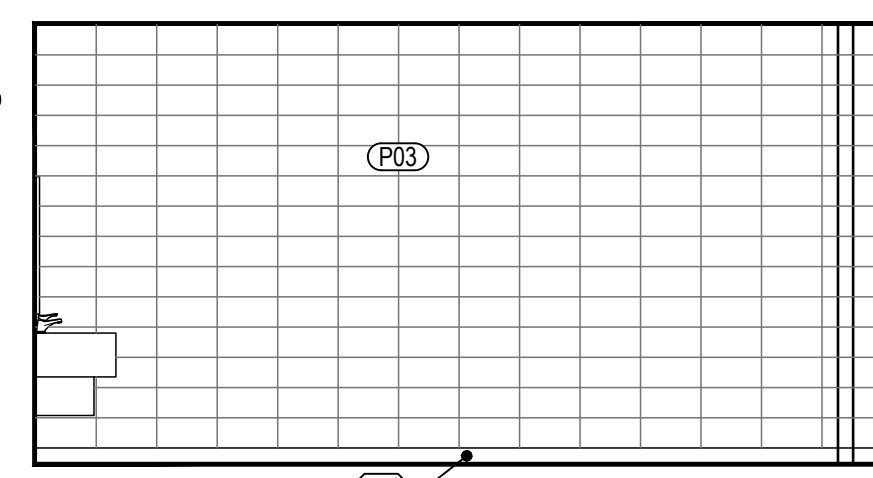
1f - ÉLEVATION (SANS PORTES)
Echelle 1:50



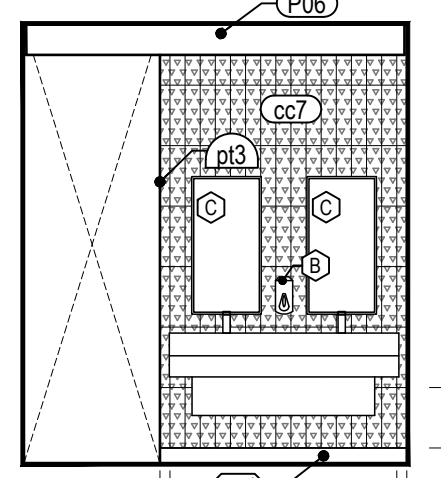
1f - ÉLEVATION
Echelle 1:50



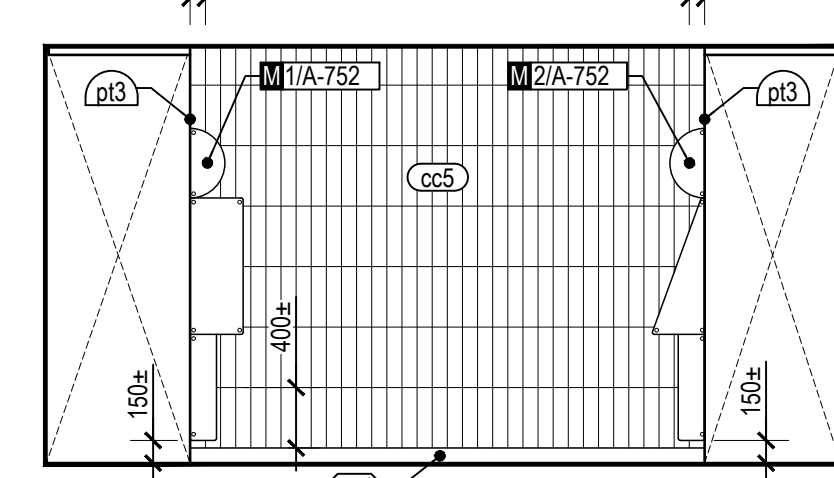
1e - ÉLEVATION
Echelle 1:50



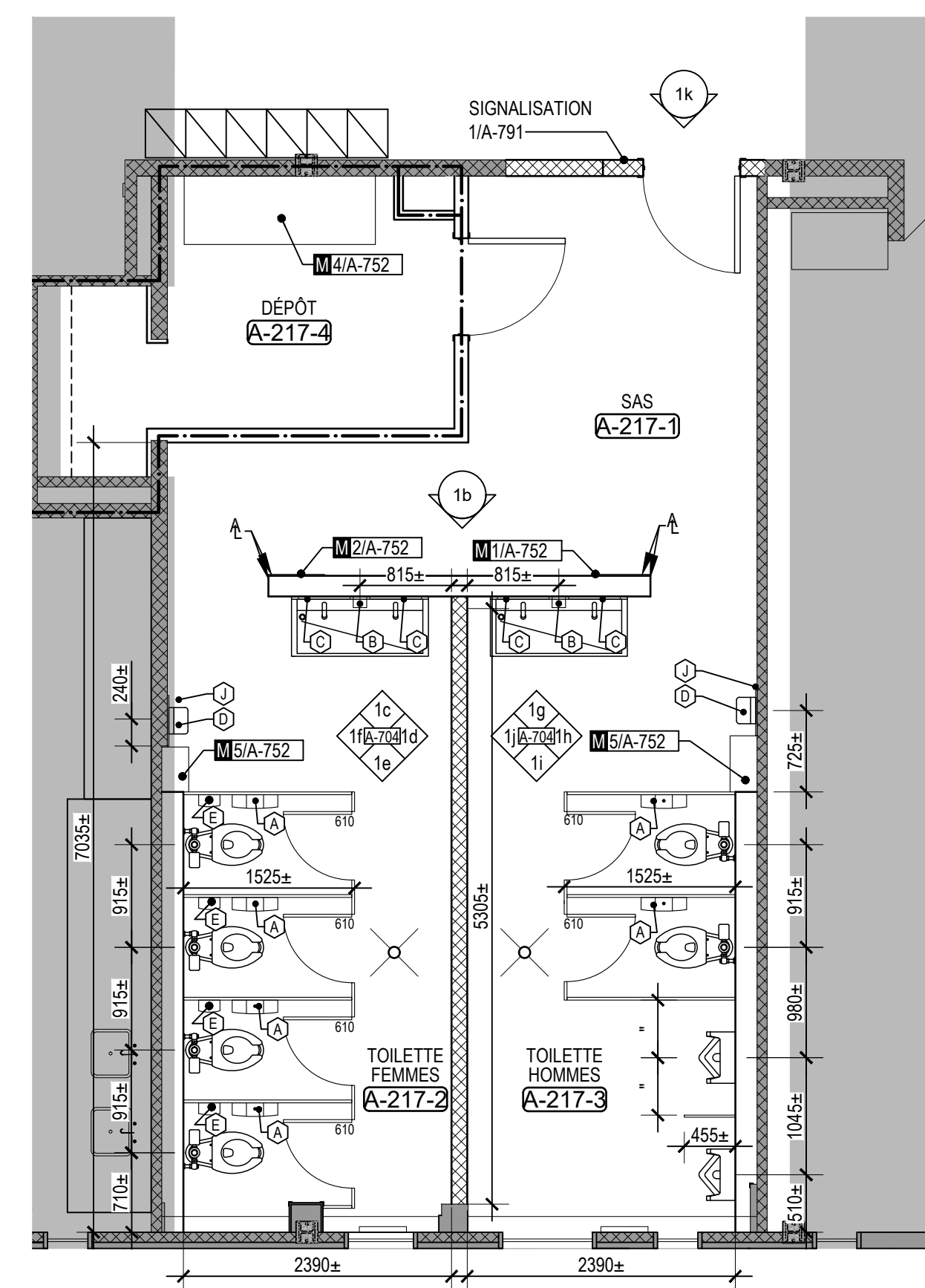
1d - ÉLEVATION
Echelle 1:50



1c - ÉLEVATION
Echelle 1:50



1b - ÉLEVATION
Echelle 1:50



1a - PLAN
Echelle 1:50

ÉTAGE
BLOC SANITAIRE - PERSONNEL A-217-2 ET A-217-3
Echelle 1:50

1
A-704

Droit d'auteur et usage des documents
Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doit être lu et analysé en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis.

Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

Emissions	
No.	Description
01	POUR SOUMISSION ET PERMIS
	Date
	2023.02.09

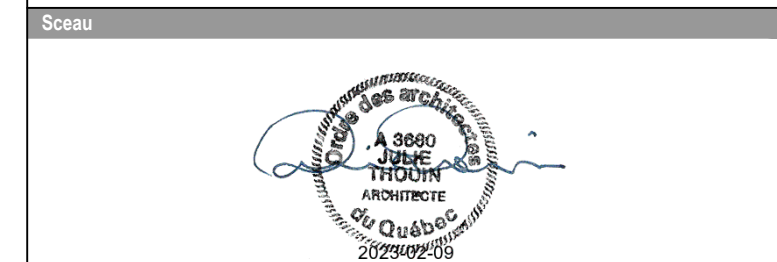


Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.

440, rue Notre-Dame
Bureau 301
Repentigny
Québec, J6A 2T4
T 450.585.7150
F 450.585.7154

1982, ch. du Village
Mont-Tremblant
Québec, J8E 1K4
T 819.681.7100
F 819.681.7039

info@btaa.ca
www.btaa.ca

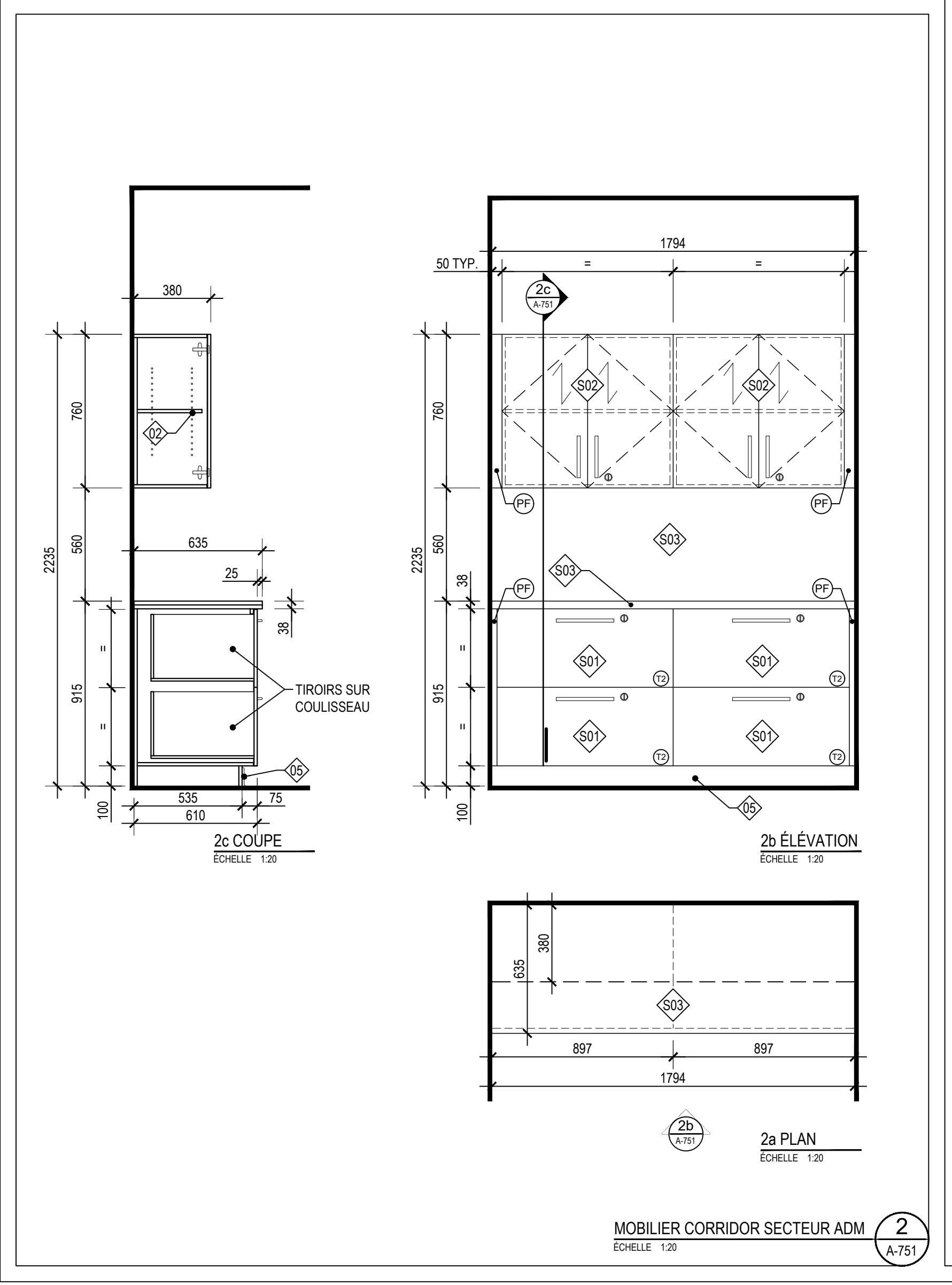
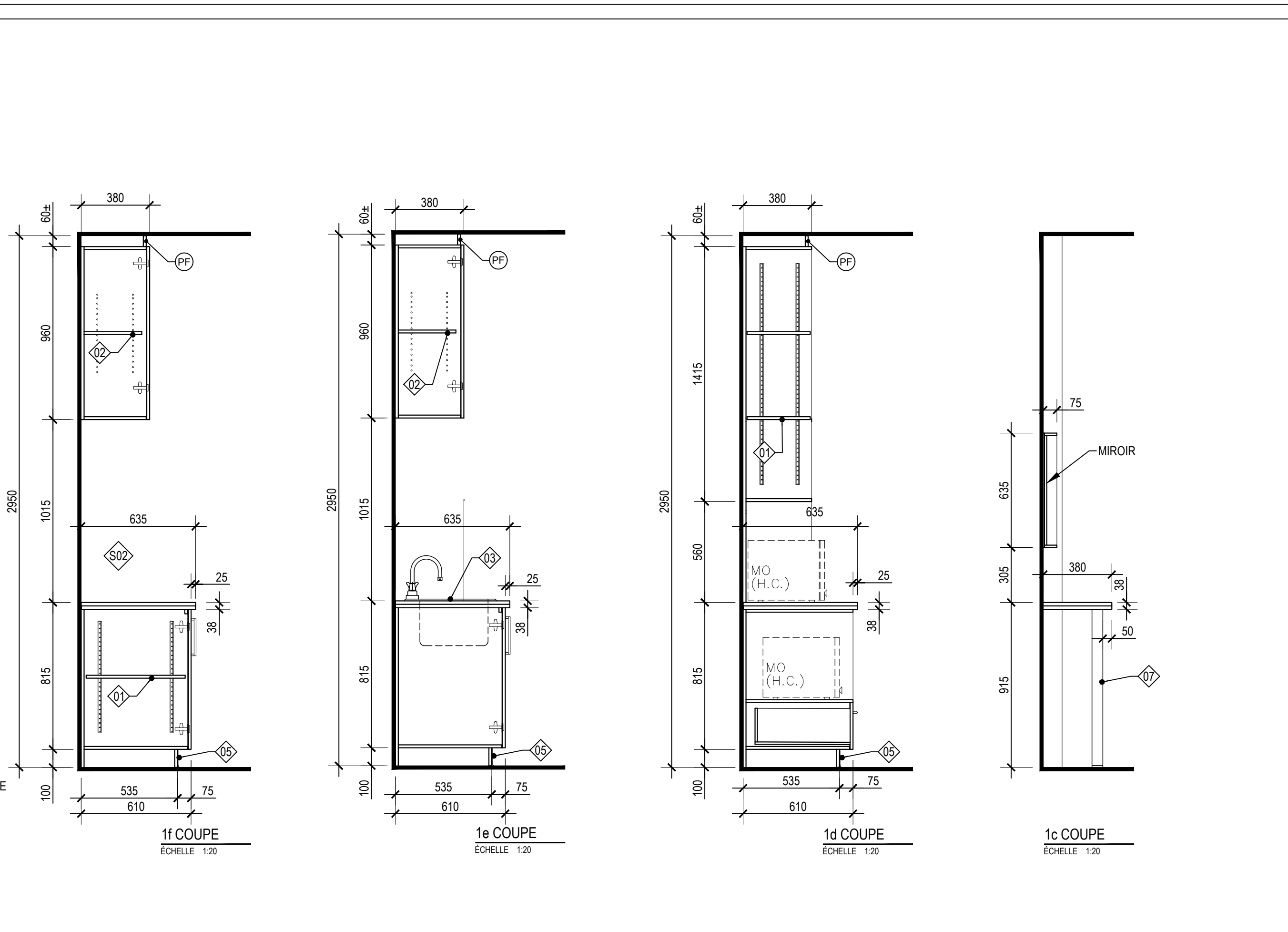
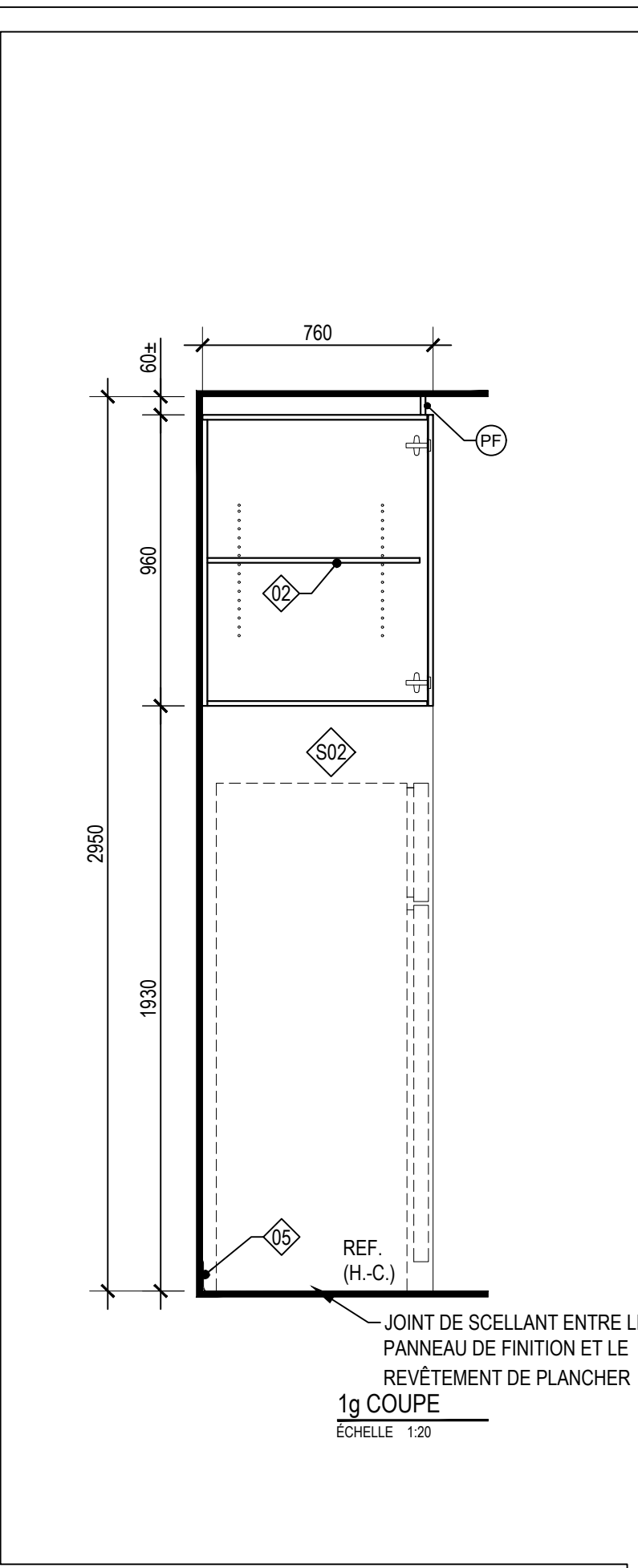
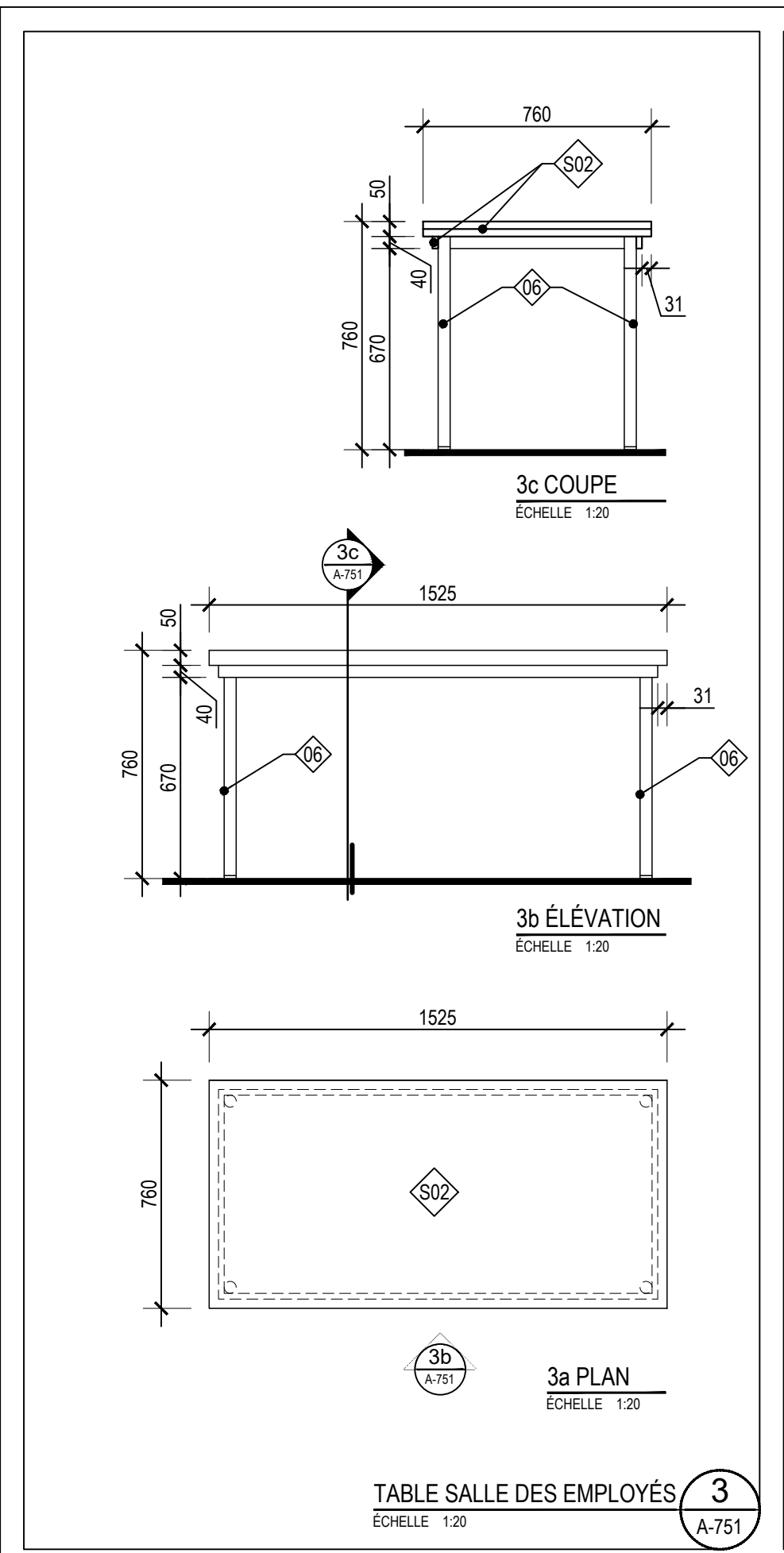


Projet
RÉFÉCTION DES BLOCS SANITAIRES ET DU SECTEUR ADMINISTRATIF DE L'ÉCOLE SECONDAIRE JUNIOR LAVAL ACADEMY
Adresse
2323 BOULEVARD DANIEL-JOHNSON
LAVAL (QUÉBEC) H7T 1H8
Dossier
22021

Client
COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
Dossier client
P1-188-22-P01
Titre
AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

Designé par	Préparé par	Vérifié par
R. GUZANI	M. BEAULIEU	J. THOUIN
Echelle	Plan	Revision
INDIQUÉE	A-704	

ISO A1 (BTA) 841x594mm | A4 (2024) 297x419mm | A3 (2024) 420x594mm | A2 (2024) 594x841mm | A1 (2024) 841x1189mm



NOTES GÉNÉRALES

- POUR LES TYPES DE FINIS ET LES ACCESSOIRES, SE RÉFÉRER À LA LÉGENDE GÉNÉRALE PAGE A-001.
- TIRER UN JOINT DE SCÉLANT À LA JONCTION DES DOSSERETS ET DES MURS ET À LA JONCTION DES MOBILIERS ET DES PLANCHERS.
- INSTALLER UNE PLINTHE DE CAOUTCHOUC À LA BASE DE TOUT LE MOBILIER INTÉGRÉ, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
- À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, FINIR LE DESSUS DES ARMOIRES HAUTES AVEC UNE MÉLAMINE BLANCHE.
- À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, FINIR LE DESSOUS DES ARMOIRES HAUTES AVEC UN PLASTIQUE STRATIFIÉ TEL QUE LES ARMOIRES.
- FIXATION DES CAISSONS À L'AIDE DE VIS À TÊTE FRAISÉE

NOTES SPÉCIFIQUES

NOTES APPLICABLES À LA SÉRIE A-750 SEULEMENT.

- 01** TABLETTE(S) AJUSTABLE(S) SUR CRÉMAILLIÈRES
- 02** TABLETTE(S) AJUSTABLE(S) SUR SUPPORTS ET RÉCÉPTACLES
- 03** ÉVIER ET ROBINETTERIE (VOIR ING.)
- 04** MÉCANISME D'OUVREMENT VERTICALE ANNULÉ
- 05** PLINTHE SUR MUR OU PLINTHE SUR LE COUP DE PIED DU MOBILIER
- 06** PATTE DE TABLE RÉGLABLE 700mm NOIR RICHELIEU #61571090
- 07** PATTE DE TABLE RÉGLABLE 870mm NOIR RICHELIEU #61587090
- 08** SUPPORT DISSIMULÉ POUR TABLETTE MURALE RICHELIEU #1621512G
- 09** TABLETTE EN STRATIFIÉ AVEC CHANT EN PVC
- 10** MOULURE DE PROTECTION À COIN ARRONDI AVEC PATTES INFÉRIEURES SUR TOUTES LES ARÊTES VISIBLES
- 11** VOIR PLAN A-200 POUR EMPLACEMENT ET LONGUEUR DES TABLETTES. PRÉVOIR DES CRÉMAILLIÈRES ET DES SUPPORTS ROBUSTES.
- 12** NOUVEAU CADRE EN BOIS PEINT P07 POUR LA MOSAÏQUE EXISTANTE. INSTALLER EN SURFACE DES PANNEAUX DE STRATIFIÉ.

LÉGENDE GRAPHIQUE

- T1** TIROIR / COULISSE USAGE GÉNÉRAL
- T2** TIROIR / COULISSE USAGE CLASSEUR > 610mm LARG.
- T3** TIROIR / COULISSE > 610mm LARG.
- PF** PANNEAU FIXE
- PASSE-FILS
- ⊙** SERRURE
- ⊙** SERRURE SUR TIGE
- ≡** CHARNIÈRE DISSIMULÉE
- ⊠** PRISE DE COURANT (VOIR ING.)

LÉGENDE DES COMPOSITIONS SPÉCIALES

NOTES APPLICABLES À LA SÉRIE A-750 SEULEMENT.

CODE DES FINIS (SI APPLICABLE)

CP00: CONTREPLAQUÉ
 CPR00: CONTREPLAQUÉ MERISIER RUSSE
 sm00: STRATIFIÉ MASSIF
 SS00: SURFACE SOLIDE
 PMB00: PLAÇAGE MERISIER BLANC
 V00: VERNIS (VOIR DEVIS)

NOTE: 00: LE CHIFFRE SUIVANT LE CODE DES FINIS INDIQUE L'ÉPAISSEUR DU PANNEAU

INSTALLATION TYPE DES POIGNÉES POUR TIROIRS ET PORTES (S.I.C.)

TIROIR PORTE

OUVERTURE DANS UN PANNEAU DE STRATIFIÉ MASSIF

ÉMISSIONS

No.	Description	Date
01	POUR SOUMISSION ET PERMIS	2023.02.09

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.
 info@btaa.ca
 www.btaa.ca

Projet
RÉFÉCTION DES BLOCS SANITAIRES ET DU SECTEUR ADMINISTRATIF DE L'ÉCOLE SECONDAIRE JUNIOR LAVAL ACADEMY

Adresse
 2323 BOULEVARD DANIEL-JOHNSON
 LAVAL (QUÉBEC) H7T 1H8

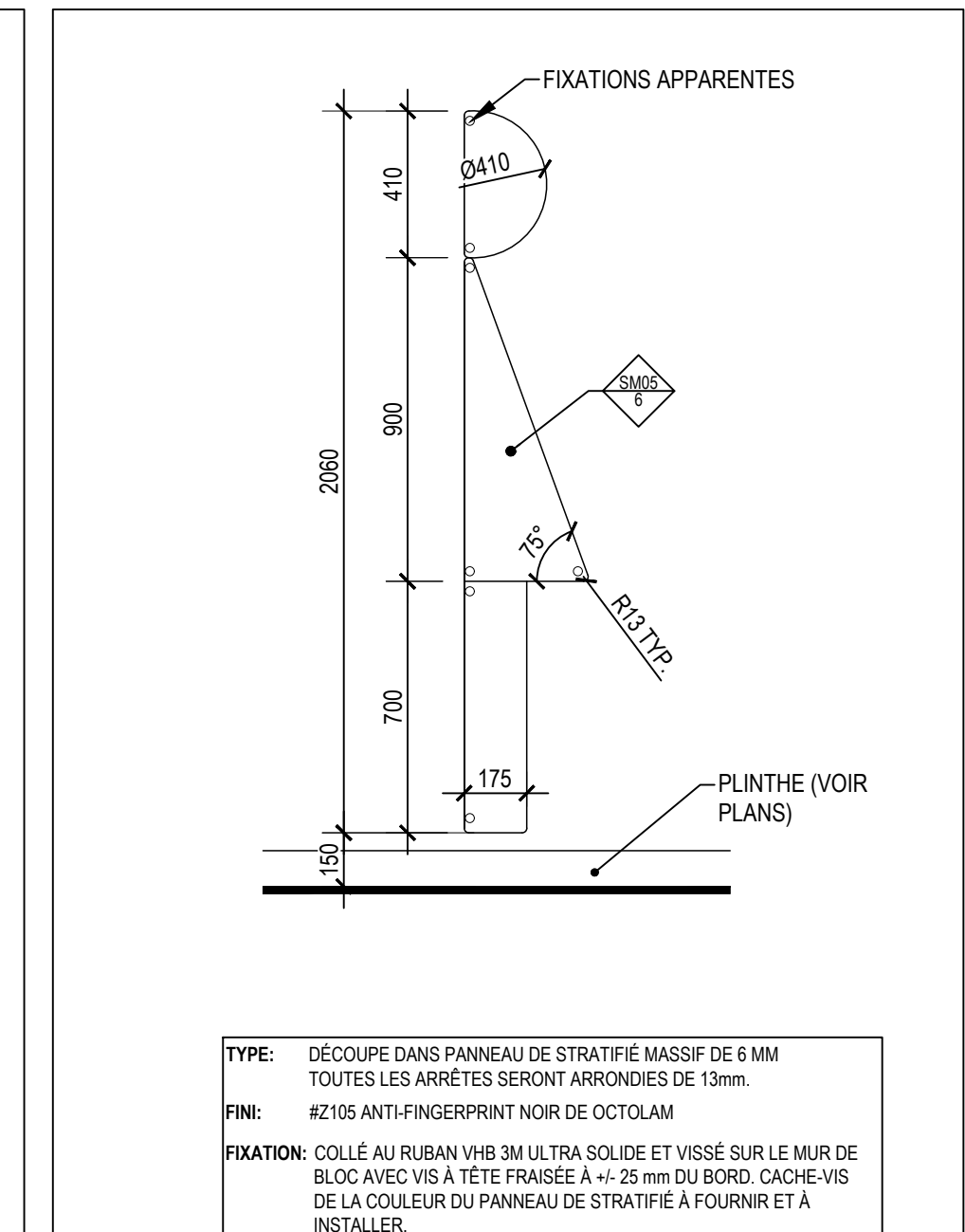
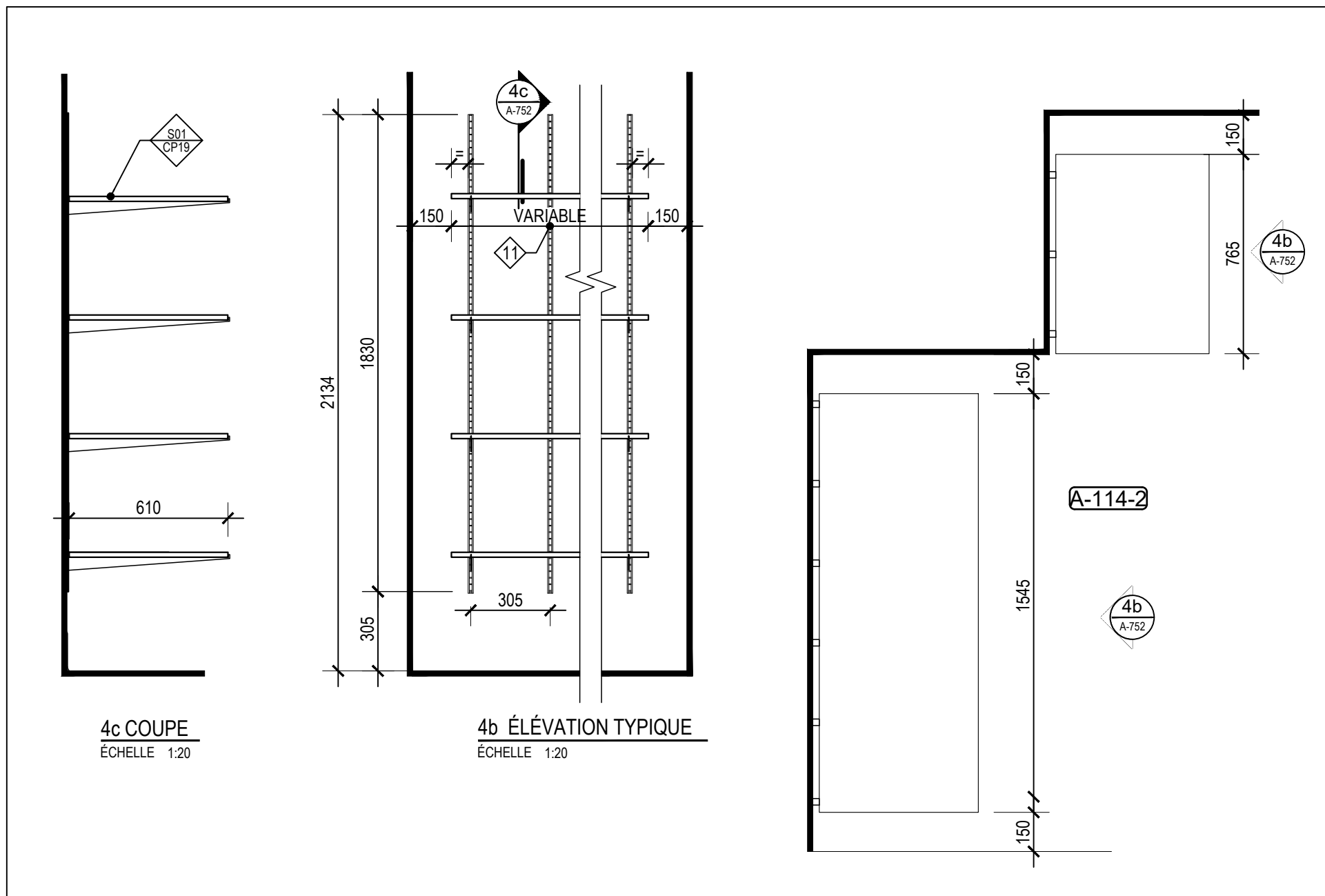
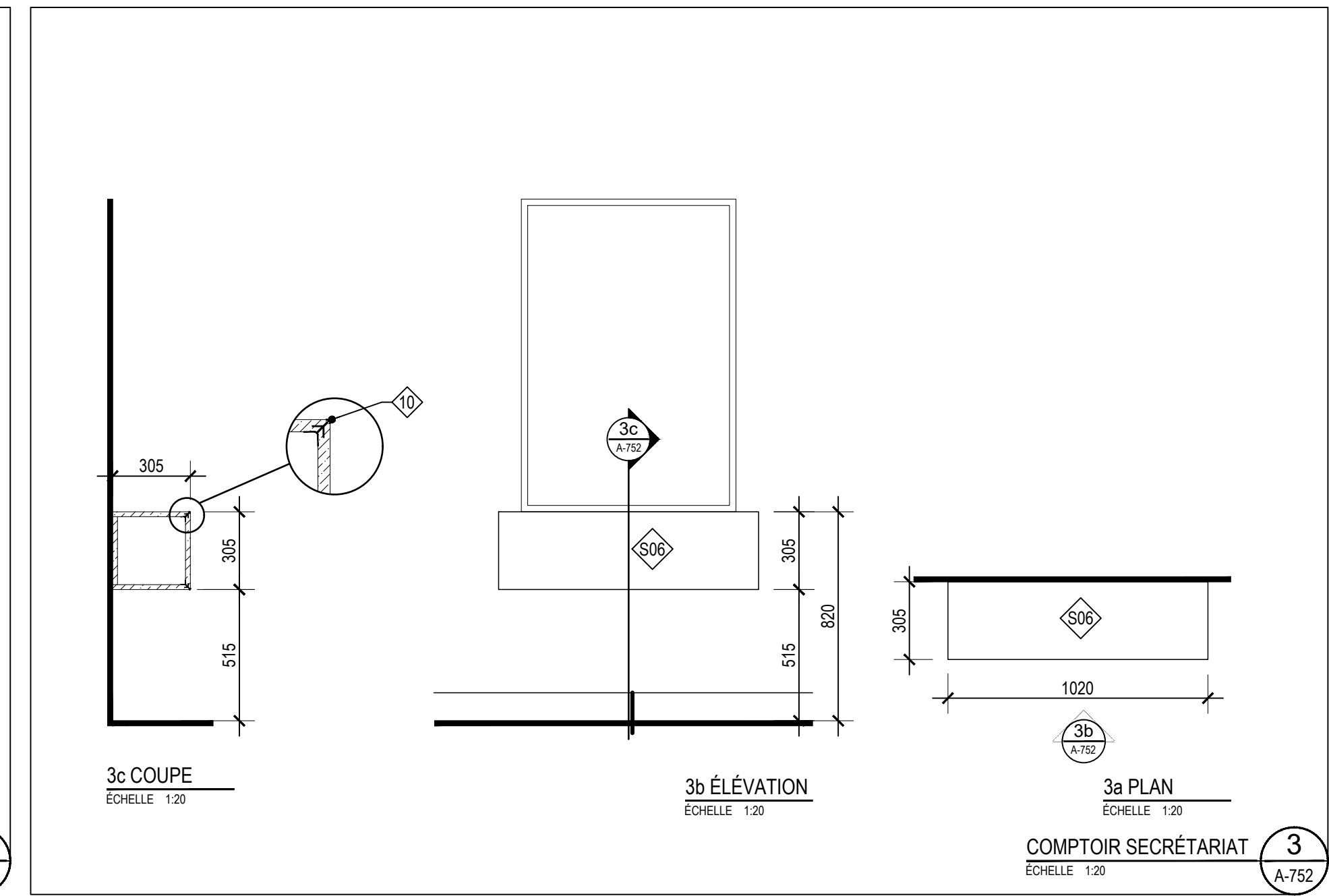
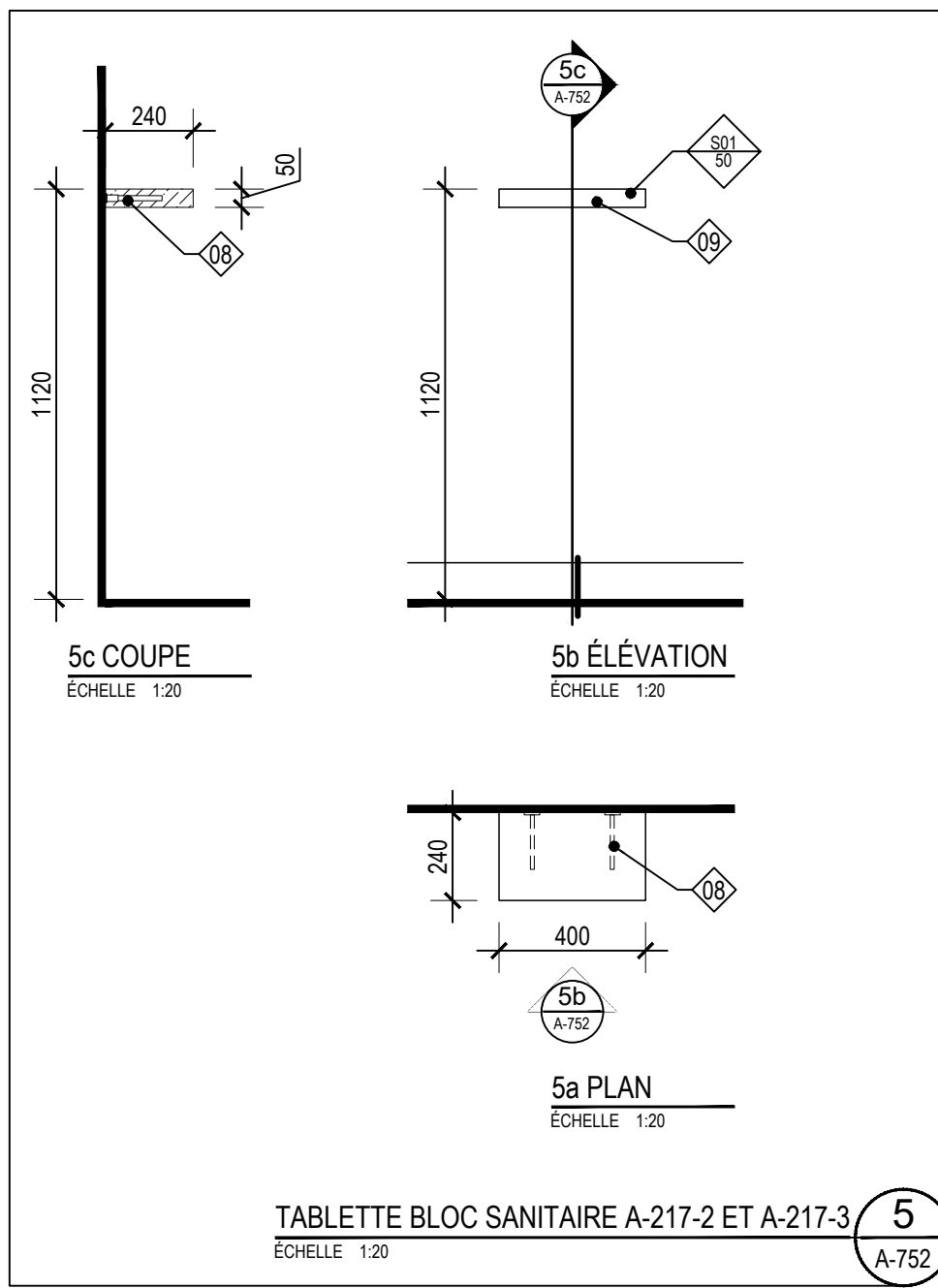
Dossier
 22021

Client
COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
 Dossier client
 P1-188-22-P01

Titre
MOBILIERS INTÉGRÉS

Dessiné par: MP_COULOMBE Préparé par: M. BEAULIEU Vérifié par: J. THOUIN
 Echelle: Plan Révision

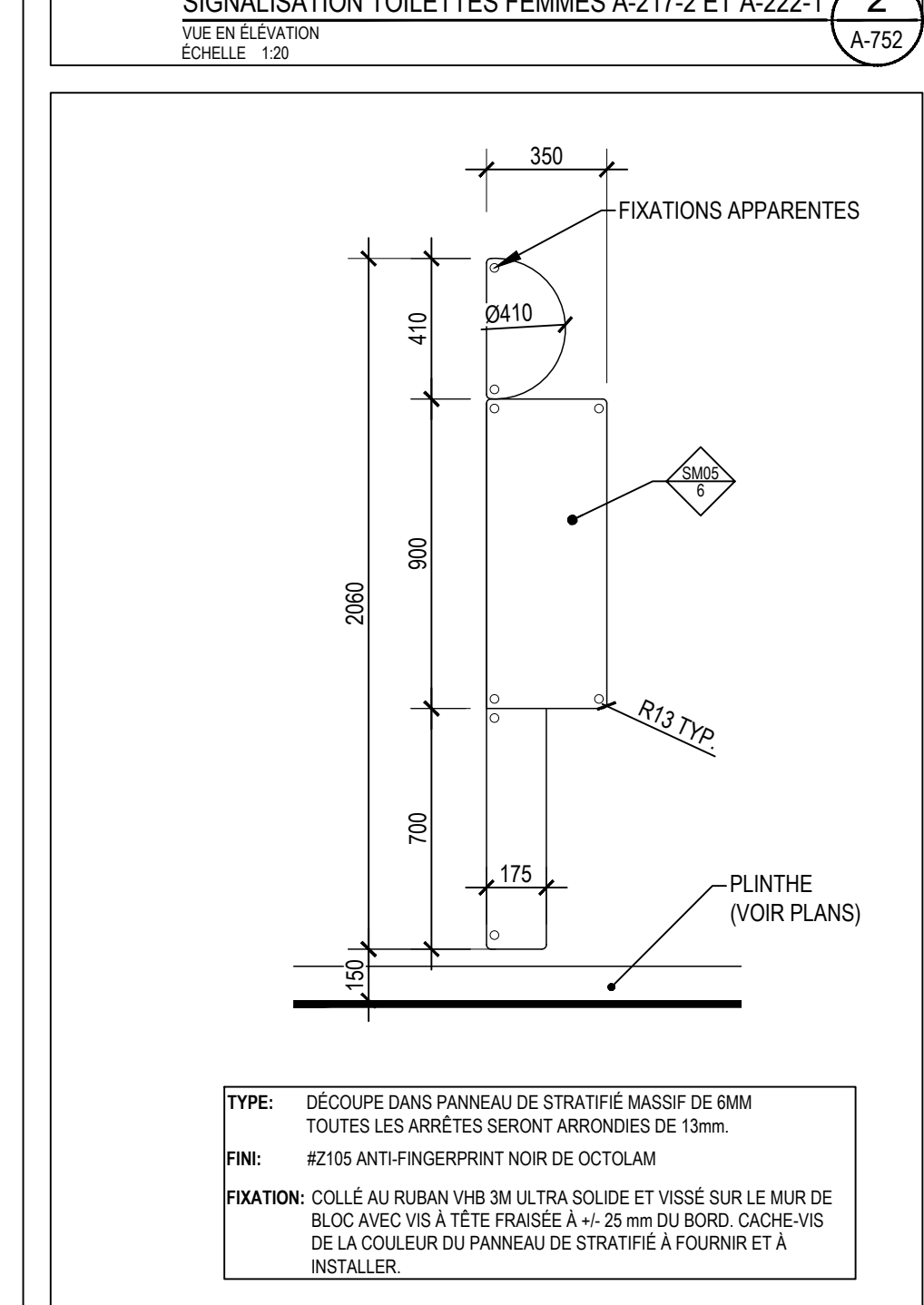
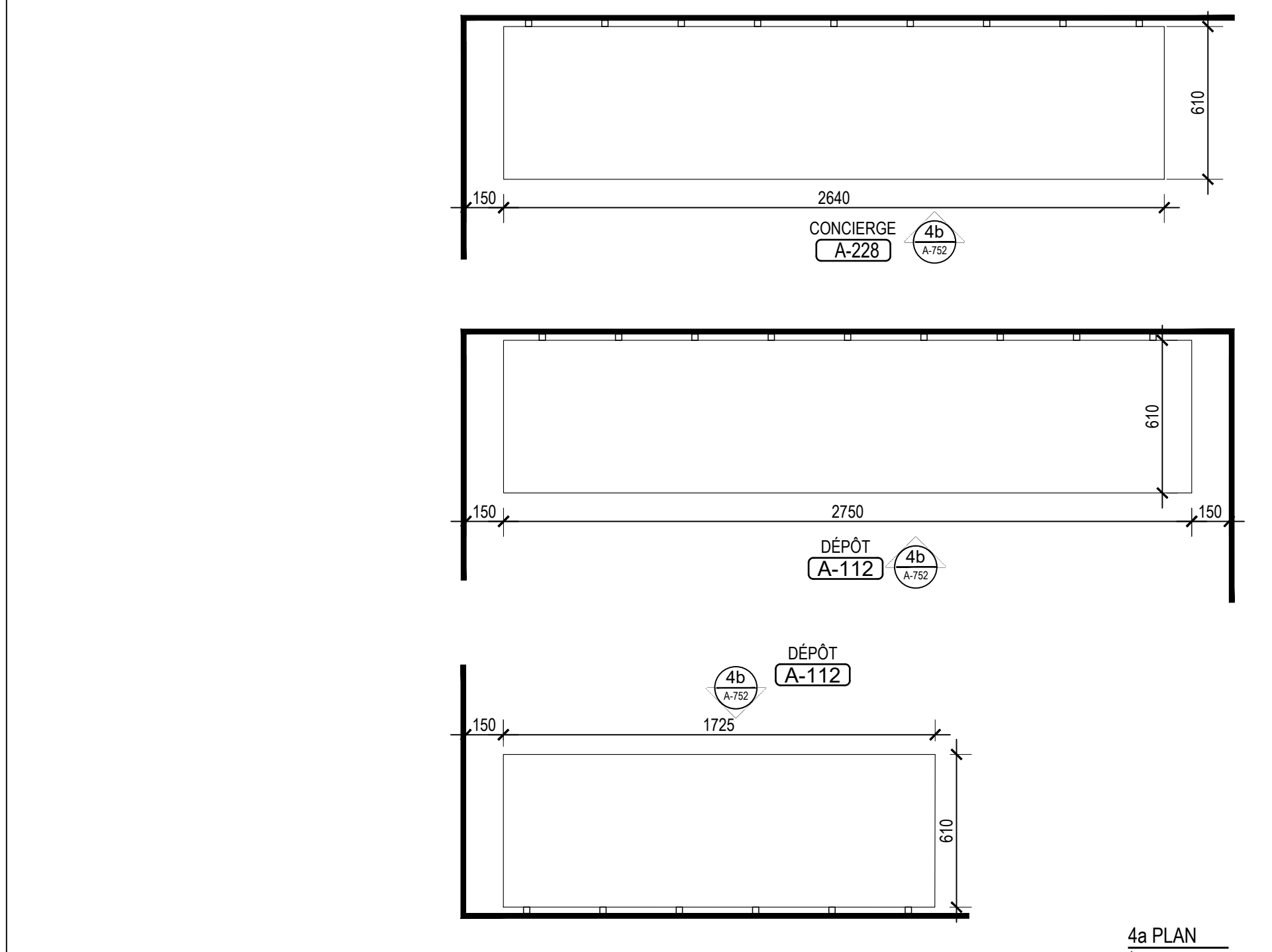
INDIQUÉE **A-751**



TYPE: DÉCOUPE DANS PANNEAU DE STRATIFIÉ MASSIF DE 6MM
TOUTES LES ARRÊTES SERONT ARRONDIES DE 13mm.

FINI: #Z105 ANTI-FINGERPRINT NOIR DE OCTOLAM

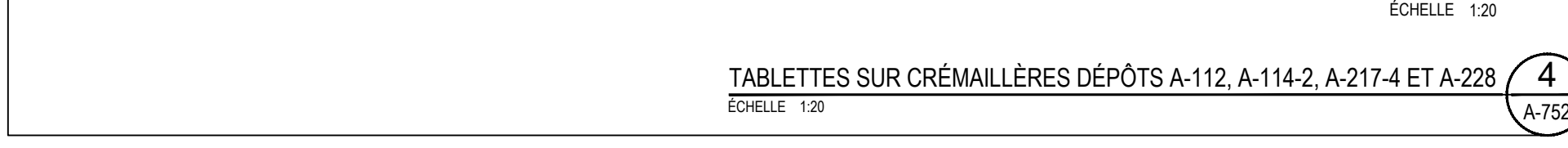
FIXATION: COLLÉ AU RUBAN VHB 3M ULTRA SOLIDE ET VISSÉ SUR LE MUR DE BLOC AVEC VIS À TÊTE FRAISÉE À +/- 25mm DU BORD. CACHE-VIS DE LA COULEUR DU PANNEAU DE STRATIFIÉ À FOURNIR ET À INSTALLER.



TYPE: DÉCOUPE DANS PANNEAU DE STRATIFIÉ MASSIF DE 6MM
TOUTES LES ARRÊTES SERONT ARRONDIES DE 13mm.

FINI: #Z105 ANTI-FINGERPRINT NOIR DE OCTOLAM

FIXATION: COLLÉ AU RUBAN VHB 3M ULTRA SOLIDE ET VISSÉ SUR LE MUR DE BLOC AVEC VIS À TÊTE FRAISÉE À +/- 25mm DU BORD. CACHE-VIS DE LA COULEUR DU PANNEAU DE STRATIFIÉ À FOURNIR ET À INSTALLER.



6

A-752

Droit d'auteur et usage des documents

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doivent être lus et analysés en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis.

Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

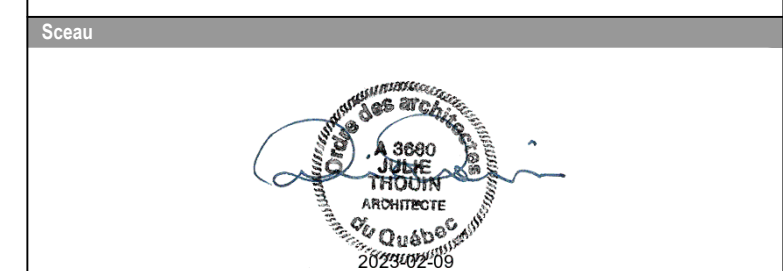
Emissions	
No.	Description
01	POUR SOUMISSION ET PERMIS

No.	Description	Date
		2023.02.09

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.
 440, rue Notre-Dame
 Bureau 301
 Repentigny
 Québec, J6A 2T4
 T 450.585.7150
 F 450.585.7154

1982, ch. du Village
 Mont-Tremblant
 Québec J8E 1K4
 T 819.681.7100
 F 819.681.7039

info@btaa.ca
 www.btaa.ca



Projet
 RÉFÉCTION DES BLOCS SANITAIRES ET DU SECTEUR ADMINISTRATIF DE L'ÉCOLE SECONDAIRE JUNIOR LAVAL ACADEMY
 Adresse
 2323 BOULEVARD DANIEL-JOHNSON
 LAVAL (QUÉBEC) H7T 1H8
 Dossier
 22021

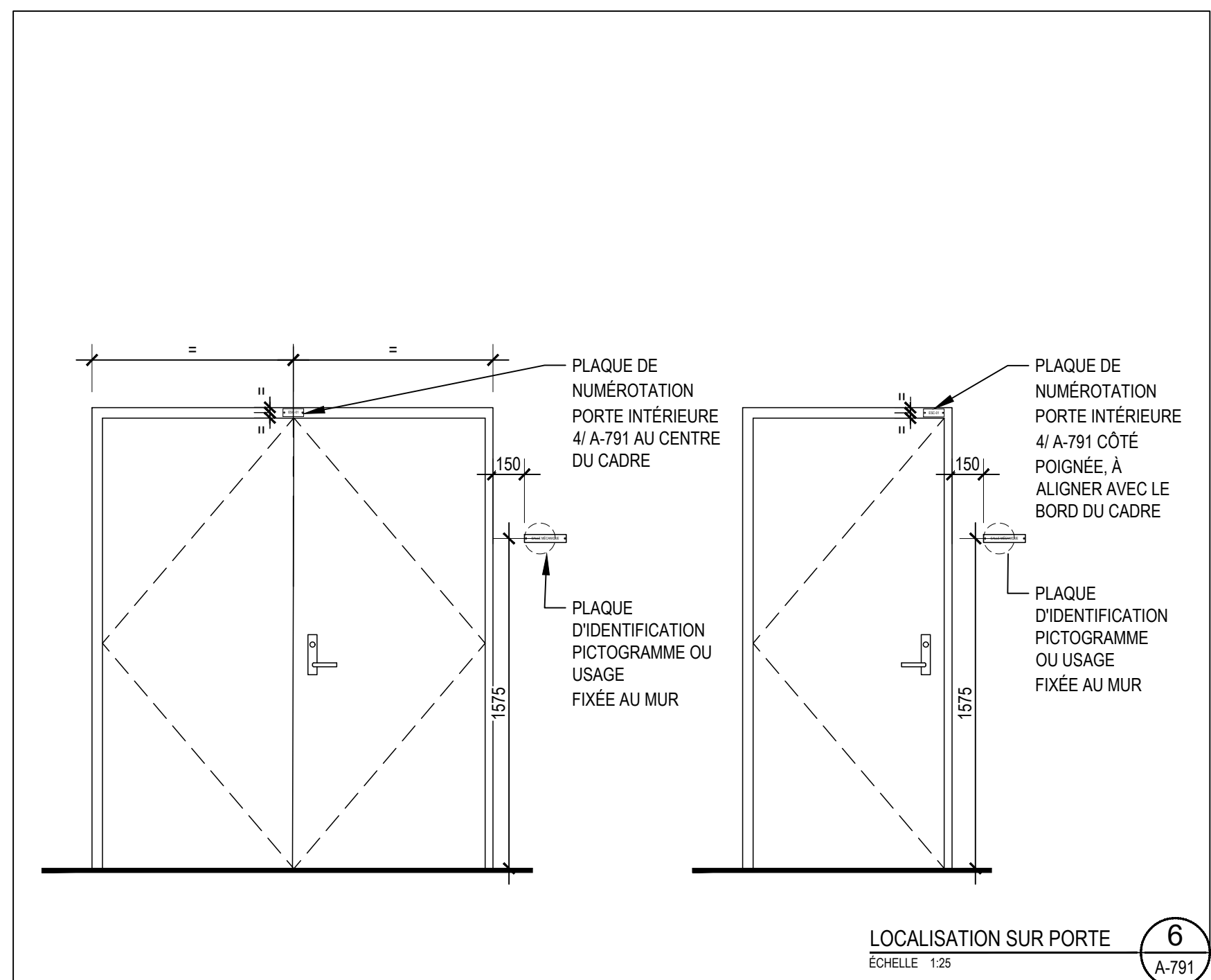
Client
 COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
 Dossier client
 P1-188-22-P01

Titre
 MOBILIERS INTÉGRÉS

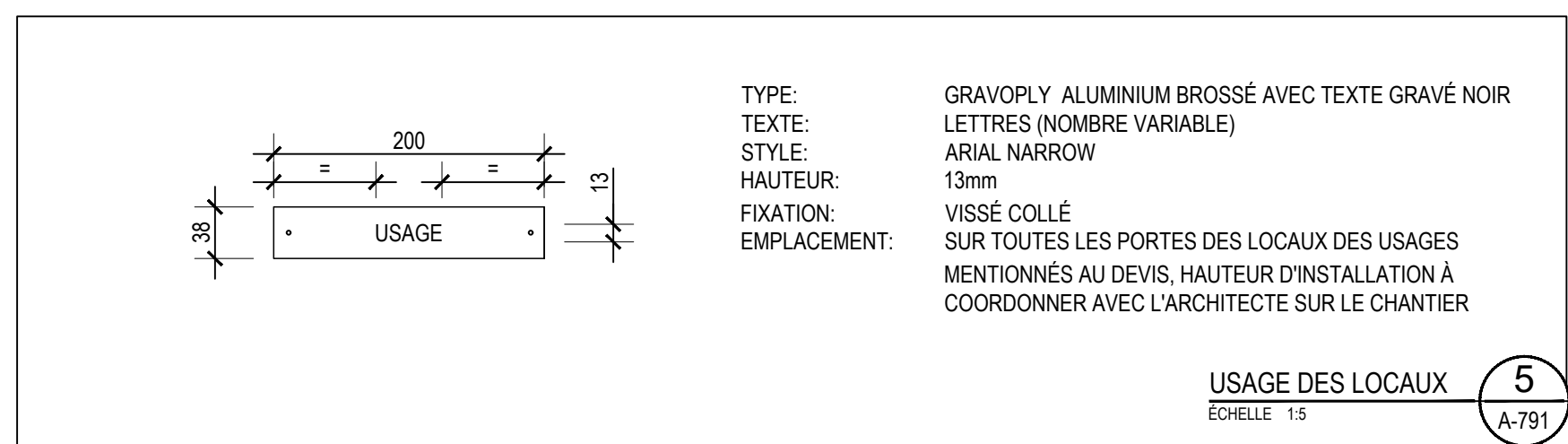
Dessiné par	Préparé par	Vérifié par
MP_COULOMBE	M. BEAULIEU	J. THOUIN

Échelle
 Plan
 Révision

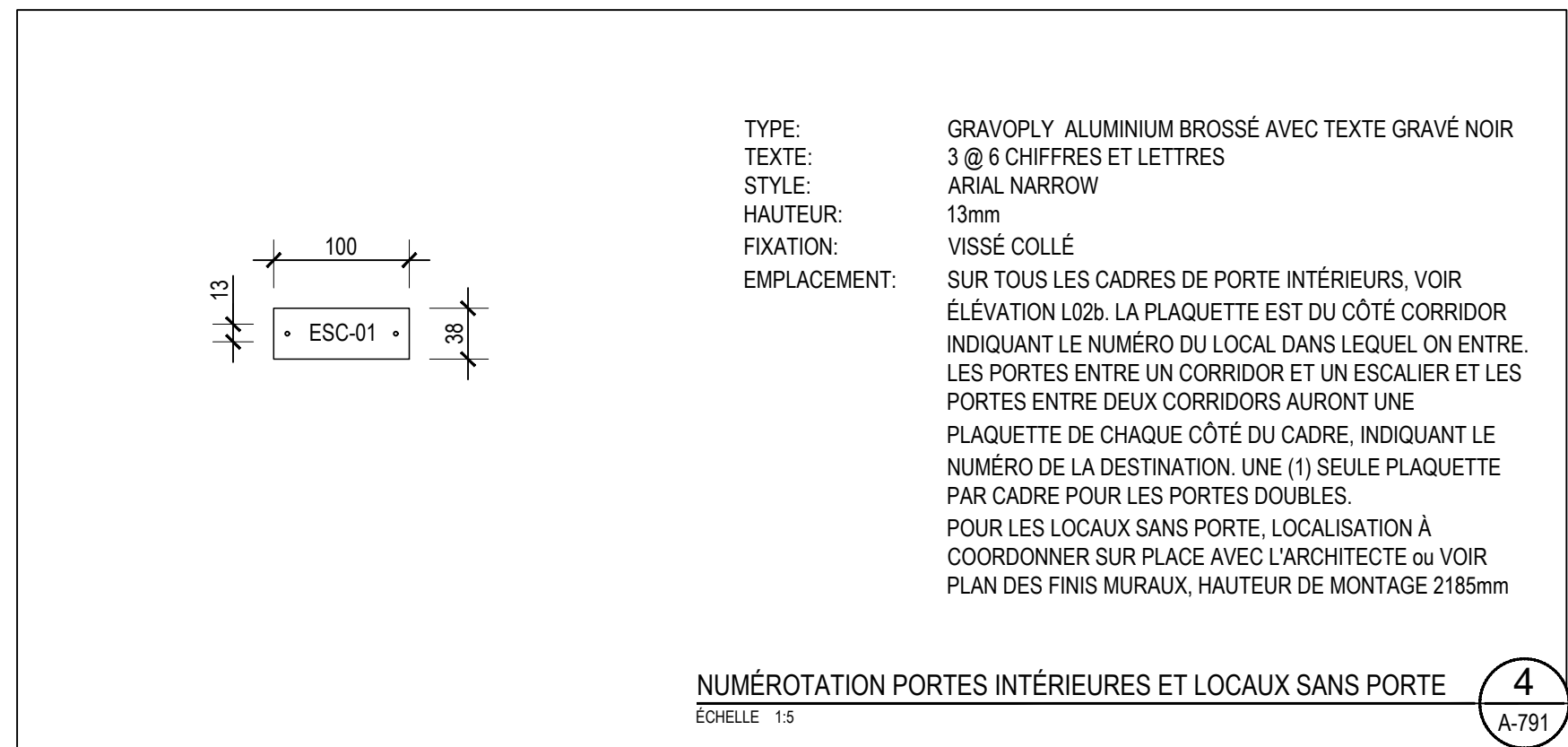
INDIQUÉE
A-752



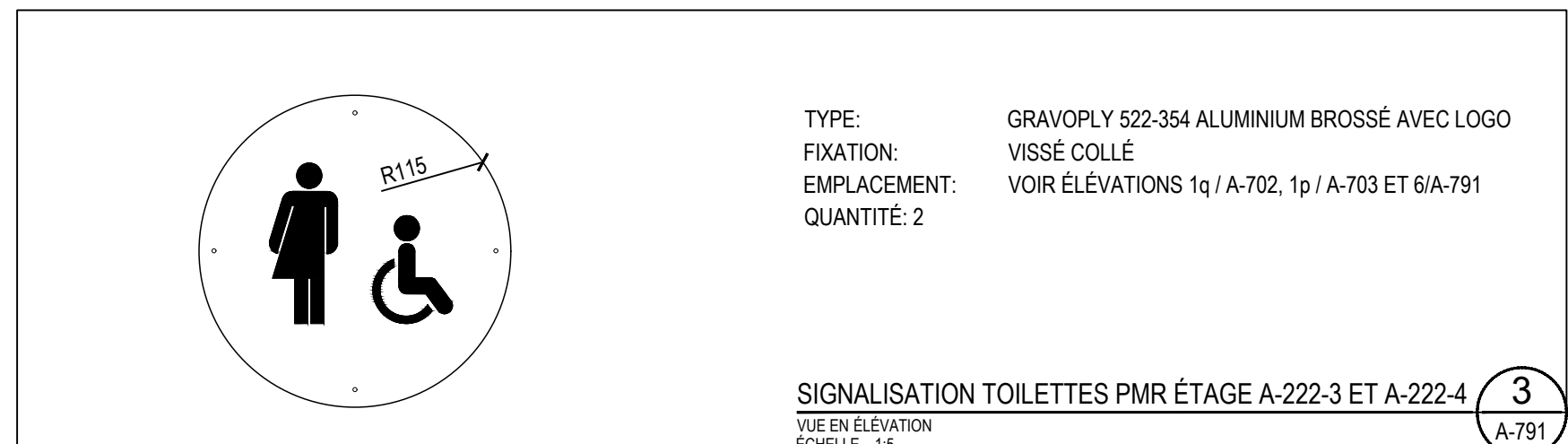
LOCALISATION SUR PORTE 6
ÉCHELLE 1:25 A-791



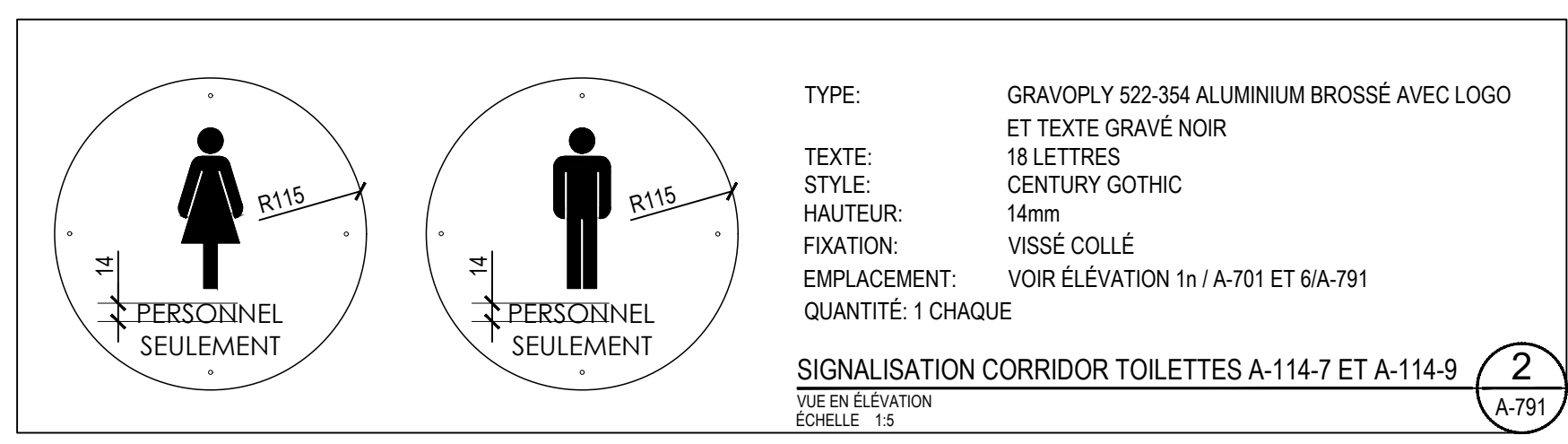
USAGE DES LOCAUX 5
ÉCHELLE 1:5 A-791



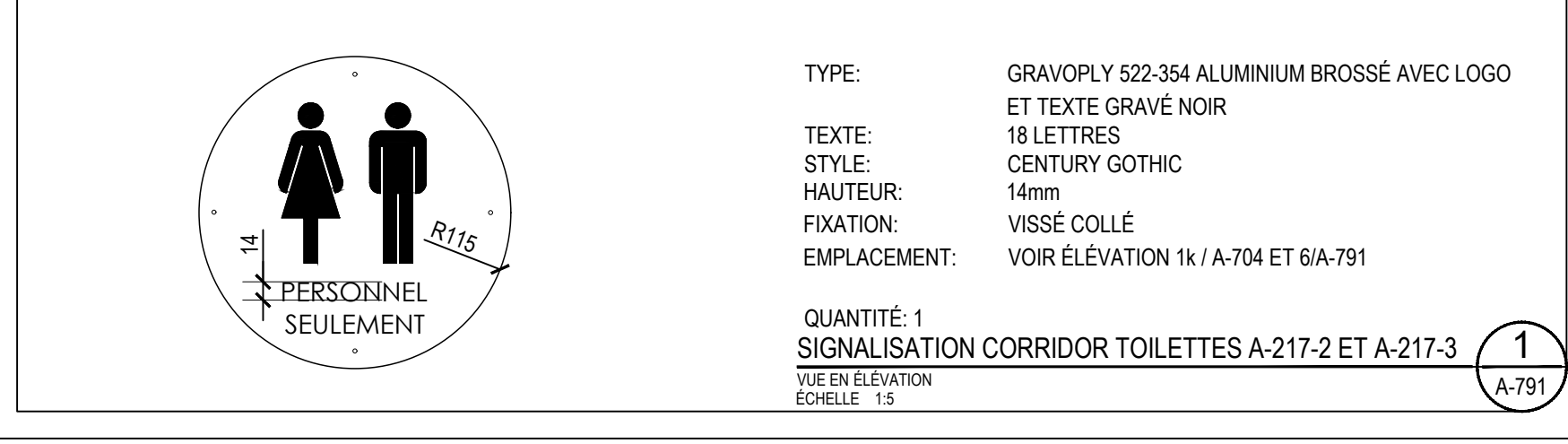
NUMÉROTATION PORTES INTÉRIEURES ET LOCAUX SANS PORTE 4
ÉCHELLE 1:5 A-791



SIGNALISATION TOILETTES PMR ÉTAGE A-222-3 ET A-222-4 3
VUE EN ÉLEVATION ÉCHELLE 1:5 A-791



SIGNALISATION CORRIDOR TOILETTES A-114-7 ET A-114-9 2
VUE EN ÉLEVATION ÉCHELLE 1:5 A-791



SIGNALISATION CORRIDOR TOILETTES A-217-2 ET A-217-3 1
VUE EN ÉLEVATION ÉCHELLE 1:5 A-791

Droit d'auteur et usage des documents
Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doivent être lus et analysés en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis.

Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

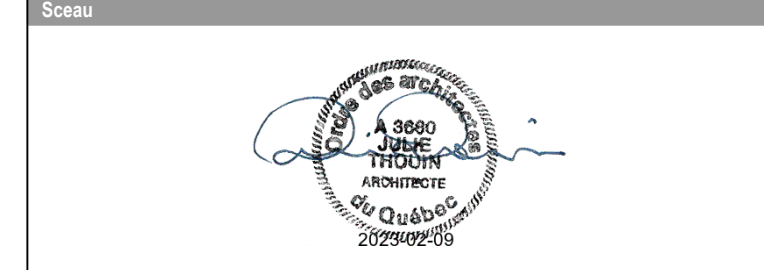
Emissions	
No.	Description
01	POUR SOUMISSION ET PERMIS

No.	Description	Date
01	POUR SOUMISSION ET PERMIS	2023.02.09

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.
info@btaa.ca
www.btaa.ca

440, rue Notre-Dame
Bureau 301
Repentigny
Québec, J6A 2T4
T 450.585.7150
F 450.585.7154

1982, ch. du Village
Mont-Tremblant
Québec J8E 1K4
T 819.681.7100
F 819.681.7039



Projet
RÉFECTION DES BLOCS SANITAIRES ET DU SECTEUR ADMINISTRATIF DE L'ÉCOLE SECONDAIRE JUNIOR LAVAL ACADÉMY
Adresse: 2323 BOULEVARD DANIEL-JOHNSON LAVAL (QUÉBEC) H7T 1H8
Dossier: 22021

Client
COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
Dossier client: P1-188-22-P01

Titre		
SIGNALISATION		
Dessiné par	Préparé par	Vérifié par
R. GUIZANI	E. HAMMOND	J. THOUIN
Échelle	Plan	Révision
INDIQUÉE	A-791	